

RCS : BREST
Code greffe : 2901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1991 B 00229
Numéro SIREN : 775 577 018
Nom ou dénomination : CREDIT MUTUEL ARKEA

Ce dépôt a été enregistré le 31/05/2018 sous le numéro de dépôt 1821

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

150, rue Ernest HEMINGWAY
CS 61936 - 29219 BREST CEDEX 2
www.greffe-tc-brest.fr
Tel : 02 98 43 31 31

RECEPISSE DE DEPOT

CREDIT MUTUEL ARKEA - Direction du
Secrétariat Général et de la Communication - Mme
GUEGANTON

1 rue Louis Lichou
29480 Le Relecq Kerhuon

V/REF :
N/REF : 91 B 229 / 2018-B-1821

Le greffier du tribunal de commerce de Brest certifie qu'il a reçu le 31/05/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Concernant la société

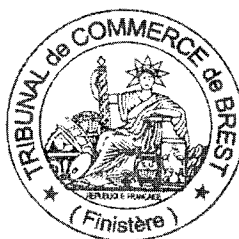
CREDIT MUTUEL ARKEA
Société coopérative à forme anonyme
1 rue Louis Lichou
29480 Le Relecq Kerhuon

Le dépôt consolidé a été enregistré sous le numéro 2018-B-1821 le 31/05/2018

R.C.S. BREST 775 577 018 (91 B 229)

Fait à BREST le 31/05/2018,

LE GREFFIER



Y A
B. B...



Comptes consolidés

31 décembre 2017

Bilan (en milliers d'euros)

Actif	Notes	31.12.2017 IFRS	31.12.2016 IFRS
Caisse, banques centrales	1	4 182 765	3 617 180
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2	22 981 741	18 369 707
Instruments dérivés de couverture	3	685 923	833 155
Actifs financiers disponibles à la vente	4	38 031 257	38 972 707
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1	7 259 426	6 943 889
Prêts et créances sur la clientèle	5	50 483 395	46 655 544
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		264 850	362 525
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7	101 294	116 836
Actifs d'impôts courants	9	209 205	180 631
Actifs d'impôts différés	10	54 848	75 000
Comptes de régularisation et actifs divers	11	2 170 984	2 302 460
Actifs non courants destinés à être cédés		0	13 882
Participation aux bénéfices différée		0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	12	190 347	210 821
Immeubles de placement	13	515 395	535 177
Immobilisations corporelles	14	253 085	242 544
Immobilisations incorporelles	15	427 580	418 622
Ecarts d'acquisition	16	572 684	542 246
TOTAL DE L'ACTIF		128 384 779	120 392 926

Passif	Notes	31.12.2017 IFRS	31.12.2016 IFRS
Banques centrales	17	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	18	610 438	614 623
Instruments dérivés de couverture	3	398 672	512 490
Dettes envers les établissements de crédit	17	9 814 554	7 087 004
Dettes envers la clientèle	19	49 436 172	47 173 126
Dettes représentées par un titre	20	10 787 859	12 869 775
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		46 800	45 132
Passifs d'impôts courants	9	119 045	96 360
Passifs d'impôts différés	10	152 025	167 297
Comptes de régularisation et passifs divers	21	5 471 948	4 684 818
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	22	42 807 688	39 781 787
Provisions	23	394 857	397 256
Dettes subordonnées	24	1 892 773	890 301
Capitaux propres totaux		6 451 948	6 072 957
Capitaux propres part du Groupe		6 449 066	6 070 210
Capital et réserves liées	25	2 207 864	2 203 108
Réserves consolidées	25	3 531 437	3 239 290
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	26	281 644	291 625
Résultat de l'exercice		428 121	336 187
Intérêts minoritaires		2 882	2 747
TOTAL DU PASSIF		128 384 779	120 392 926

Certifié conforme

Comptes consolidés

31 décembre 2017

Compte de résultat (en milliers d'euros)

	Notes	31.12.2017 IFRS	31.12.2016 IFRS
Intérêts et produits assimilés	30	1 806 531	1 868 534
Intérêts et charges assimilées	30	-1 170 920	-1 314 254
Commissions (produits)	31	648 546	601 304
Commissions (charges)	31	-239 827	-215 740
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	32	2 618	26 413
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	33	193 847	142 710
Produits des autres activités	34	7 230 670	6 535 435
Charges des autres activités	34	-6 381 859	-5 792 414
PRODUIT NET BANCAIRE		2 089 606	1 851 988
Charges générales d'exploitation	35	-1 313 081	-1 171 597
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	36	-114 291	-110 695
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		662 234	569 696
Coût du risque	37	-52 731	-103 210
RESULTAT D'EXPLOITATION		609 503	466 486
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	12	23 919	10 062
Gains ou pertes sur autres actifs	38	-2 429	-3 346
Variation de valeur des écarts d'acquisition		0	0
RESULTAT AVANT IMPOTS		630 993	473 202
Impôt sur les bénéfices	39	-202 751	-136 866
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
RESULTAT NET		428 242	336 336
dont Intérêts minoritaires		120	149
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		428 121	336 187

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en milliers d'euros)

	Notes	31.12.2017 IFRS	31.12.2016 IFRS
Résultat net		428 242	336 336
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies (nets d'impôts)		-4 960	-9 333
Quote-part non recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE (nets d'impôts)		19	54
Eléments non recyclables en résultat		-4 941	-9 279
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente (nets d'impôts)		2 624	-7 513
Réévaluation des instruments dérivés de couverture (nets d'impôts)		1 781	7 082
Quote-part recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE (nets d'impôts)		-9 447	7 349
Eléments recyclables en résultat		-5 042	6 918
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	40	-9 983	-2 361
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITALS PROPRES		418 259	333 975
dont part du Groupe		418 141	333 825
dont part des intérêts minoritaires		118	150



TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)

	Capital	Réserves consolidées et liées au capital	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part du Groupe	Part des minoritaires	Capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 1er janvier 2016	2 197 182	2 986 239	293 987	296 315	5 773 723	2 543	5 776 266
Augmentation / réduction de capital	488				488		488
Elimination des titres auto détenus					0		0
Emission d'actions de préférence					0		0
Composantes capitaux propres des instruments hybrides					0		0
Composantes capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions					0		0
Affectation du résultat 2015		296 315		-296 315	0		0
Distribution 2016 au titre du résultat 2015		-39 174			-39 174	-5	-39 179
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle		74			74	-10	64
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	2 197 670	3 243 452	293 987	0	5 735 109	2 528	5 737 637
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			-2 362		-2 362	1	-2 361
Résultat 2016				336 187	336 187	149	336 336
Sous-total	2 197 670	3 243 452	291 625	336 187	6 068 934	2 678	6 071 612
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires		1 349			1 349		1 349
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE		-91			-91		-91
Changement de méthodes comptables					0		0
Autres variations		18			18	69	87
Capitaux propres au 31 décembre 2016	2 197 670	3 244 728	291 625	336 187	6 070 210	2 747	6 072 957
Augmentation / réduction de capital	4 756				4 756		4 756
Elimination des titres auto détenus					0		0
Emission d'actions de préférence					0		0
Composantes capitaux propres des instruments hybrides					0		0
Composantes capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions					0		0
Affectation du résultat 2016		336 187		-336 187	0		0
Distribution 2017 au titre du résultat 2016		-37 456			-37 456	-4	-37 460
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle		-6 766			-6 766	-34	-6 800
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	2 202 426	3 536 693	291 625	0	6 030 744	2 709	6 033 453
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			-9 981		-9 981	-2	-9 983
Résultat 2017				428 121	428 121	120	428 241
Sous-total	2 202 426	3 536 693	281 644	428 121	6 448 884	2 827	6 451 711
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires					0		0
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE		885			885		885
Changement de méthodes comptables					0		0
Autres variations		-703			-703	55	-648
Capitaux propres au 31 décembre 2017	2 202 426	3 536 875	281 644	428 121	6 449 066	2 882	6 451 948

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE

En milliers d'euros

	31.12.2017	31.12.2016
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		
Résultat net	428 242	336 336
Impôt	202 751	136 866
Résultat avant impôt	630 993	473 202
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	112 910	108 200
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	- 572	241
Dotations nettes aux provisions	- 17 639	2 602 019
Quote-part de perte/(bénéfice) dans les sociétés mises en équivalence	- 22 900	- 10 062
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	- 97 362	- 73 271
(Produits)/charges des activités de financement	-	-
Autres mouvements	3 142 728	542 861
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et des autres ajustements	3 117 165	3 169 988
Opérations interbancaires	1 905 386	1 297 961
Opérations avec la clientèle	- 1 541 732	455 879
Opérations sur autres actifs/passifs financiers	- 4 030 466	- 3 775 799
Opérations sur autres actifs/passifs non financiers	934 139	1 339 386
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	-	524
Impôts versés	- 206 200	- 181 518
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 2 938 873	- 863 567
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	809 286	2 779 623

Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement

Actifs financiers et participations	60 451	- 328 154
Immeubles de placement	- 2 719	22 503
Immobilisations corporelles et incorporelles	- 130 081	- 319 729
Autres	-	-
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	- 72 349	- 625 380

Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement

Flux de trésorerie provenant/à destination des actionnaires	- 35 019	- 39 562
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 642 041	- 414 500
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	- 677 060	- 454 062

Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	809 286	2 779 623
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 72 349	- 625 380
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 677 060	- 454 062

Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture

Caisse, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 17)	3 814 302	2 114 121
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1 et 17)	3 617 196	2 112 531
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	197 106	1 590
Caisse, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 17)	3 874 179	3 814 302
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1 et 17)	4 182 765	3 617 196
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	- 308 586	197 106
	59 877	1 700 181

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

La notion de trésorerie nette comprend le solde net des comptes de caisse, banques centrales ainsi que le solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux titres de créances négociables.

Les variations de trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les changements liés aux capitaux propres et les dettes subordonnées.

Annexe

Comptes consolidés 31 décembre 2017

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa réalise une très belle année 2017, démontrant la force de son modèle économique diversifié.

Le résultat net -part du groupe- ressort à 428 M€ et traduit un niveau d'activité soutenu dans tous les métiers du groupe. Dans un environnement de taux bas, le PNBA à 2 090 M€ est en progression de 13 %, il intègre la plus-value liée à la restructuration du groupe Primonial et la plus-value réalisée sur l'apport des titres CIC à l'offre publique d'achat. Le cout du risque se situe à niveau bas et reflète la qualité du portefeuille de crédit du groupe.

Le groupe poursuit le déploiement de son projet stratégique Arkéa 2020.

La filiale Nouvelle Vague a officialisé le lancement de Max, un assistant personnel nouvelle génération, mêlant le meilleur de l'humain et du digital. Max est une application mobile inédite et 100% gratuite, qui propose à ses utilisateurs à la fois des services et des conseils de banque-assurance, une carte universelle innovante ainsi que des services au sens large, via un système de conciergerie.

Le groupe a également poursuivi ses investissements dans les fintechs et annoncé l'acquisition d'une part majoritaire du capital de Pumpkin, dont l'application mobile facilite les transferts d'argent entre proches. Avec cette opération, le Crédit Mutuel Arkéa mise plus que jamais sur la complémentarité offerte par ces nouveaux acteurs et confirme son engagement auprès des précurseurs de la banque de demain.

Enfin, Crédit Mutuel Arkéa a pris une participation majoritaire au capital d'Izimmo, groupe expert dans la valorisation et la commercialisation de produits immobiliers de placement et d'acquisition, qui permet de compléter l'offre immobilière du groupe.

Nouvelle Vague, Pumpkin et Izimmo entrent dans le périmètre de consolidation en 2017, en intégration globale.

Il en est de même pour la société Younited, plateforme en ligne de crédit aux particuliers, avec laquelle le groupe a tissé un partenariat depuis de nombreuses années, et qui est désormais consolidée par mise en équivalence.

Pour accompagner le développement et renforcer plus encore la structure de bilan, le groupe a émis 500 M€ de dette Senior Non Preferred et 1 000 M€ de dette subordonnée Tier 2.

Les ratios de solvabilité restent très au-dessus des exigences réglementaires et confirment la solidité intrinsèque du groupe.

NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes internationales, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a établi ses documents de synthèse au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date. Ils sont présentés selon les recommandations 2013-04 et 2016-09 de l'Autorité des normes comptables (ANC).

Au 31 décembre 2017, le Groupe applique les normes en vigueur au 1^{er} janvier 2017 adoptées par l'Union Européenne.

Normes IAS / IFRS	Sujet concerné	Date d'application : exercices ouverts à compter du	Conséquences de l'application
Modification d'IAS 7 : Initiative concernant les informations à fournir	une entité doit fournir des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les modifications intervenues dans les passifs inclus dans ses activités de financement, que ces modifications proviennent ou non des flux de trésorerie.	01/01/2017	Sans impact significatif
Modification d'IAS 12 : Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes	Les amendements publiés visent à clarifier les dispositions concernant la comptabilisation des actifs d'impôts différés relatifs aux instruments de dette évalués à la juste valeur, afin de répondre à la diversité de la pratique.	01/01/2017	Sans impact significatif
Améliorations annuelles des IFRS - Cycle 2014-2016 (amendement IFRS 12)	Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié une série d'amendements relatifs à des normes déjà existantes.	01/01/2017 non adopté par l'UE	Sans impact significatif

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne lorsque l'application en 2017 n'est qu'optionnelle.

LPA

IFRS 9 Instruments financiers

Date et méthodes de première application

Suite à l'adoption, par l'Union Européenne le 29 novembre 2016, de la norme IFRS 9 dont la version finale a été publiée par l'IASB (International Accounting Standards Board) en juillet 2014, le groupe Crédit Mutuel Arkéa (périmètre bancaire uniquement) applique celle-ci depuis le 1er janvier 2018, date d'application obligatoire. À cette date, l'application de la norme IFRS 9 se traduit par un retraitement du bilan d'ouverture et est appliquée avec effets rétrospectifs afin de présenter des états financiers comme si la norme IFRS 9 avait toujours été appliquée. La norme n'imposant pas le retraitement des états financiers des périodes antérieures, le groupe Crédit Mutuel Arkéa ne procèdera pas au retraitement des périodes comparatives présentées dans ses états financiers semestriels et annuels de l'exercice 2018.

Le périmètre de l'activité d'assurance continue d'appliquer la norme IAS 39 suite à l'adoption de l'exemption temporaire d'appliquer IFRS 9 jusqu'au 1er janvier 2021.

Pour cela, il convient de satisfaire deux conditions :

- de ne pas transférer d'instruments financiers entre le secteur de l'assurance et les autres secteurs du conglomérat (à l'exception des instruments financiers évalués à la juste valeur par le résultat par les deux secteurs concernés par le transfert) ;
- d'apporter des informations complémentaires spécifiques en notes annexes.

Ainsi, le traitement comptable des actifs et passifs financiers des entités d'assurance du Groupe (Suravenir et Suravenir Assurances) n'est pas modifié.

Sous réserve de l'adoption par l'Union Européenne de l'amendement d'IFRS 9 sur le classement comptable des instruments de dettes intégrant une clause de remboursement anticipé avec pénalités symétriques, le Groupe l'appliquera par anticipation afin d'assurer une continuité dans les principes comptables IFRS 9 mis en œuvre au 1er janvier 2018, et ce bien que les effets soient limités.

Pour rappel, le Groupe a également fait le choix de maintenir les principes de couverture de la norme IAS 39 au 1er janvier 2018.

Le projet IFRS 9

Au 1er janvier 2018, date de première application de la norme, le groupe Crédit Mutuel Arkéa est passé avec succès à une comptabilité en IFRS 9 (basculé de la comptabilité, mise en œuvre des plans de comptes IFRS 9 et schémas comptables idoines...).

Les principes comptables IFRS 9

Sont décrits ci-dessous les grands principes comptables retenus par le groupe Crédit Mutuel Arkéa relativement :

a) Au classement et à l'évaluation des actifs financiers (Phase 1 de la norme), déclinés en fonction des trois catégories comptables :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat
- Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres
- Actifs financiers au coût amorti

b) A la dépréciation des actifs financiers entrant dans le périmètre (Phase 2 de la norme).

Les évolutions impactant le classement et l'évaluation des passifs financiers sont jugées non significatives pour le groupe Crédit Mutuel Arkéa.

a) Classement et évaluation

La norme IFRS 9 introduit deux nouveaux critères pour déterminer la catégorie comptable des instruments de dette (titres de dette, prêts ou créances) :

- Le modèle de gestion qui synthétise l'objectif de détention des instruments financiers : « Collecte de flux de trésorerie », « Collecte de flux de trésorerie et revente » ou « Revente ». A la simple intention de gestion de la norme IAS 39, le modèle de gestion sous IFRS 9 est le reflet de la gestion effective et doit reposer sur des faits observables.
- La nature des flux de trésorerie qui seront dits « SPPI – Solely payments of principal and interests » s'ils correspondent à des flux de trésorerie d'un prêt basique et plus précisément si « les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû ».

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat se répartissent entre les titres de dette et les prêts aux établissements de crédits et à la clientèle qui respectent les critères des cas présentés ci-dessous :

- détenus à des fins de transaction (modèle de gestion « Revente ») ;
- relevant de l'application de l'option offerte par la norme IFRS 9 permettant de désigner un instrument financier en juste valeur par résultat si cela élimine ou réduit significativement une incohérence de traitement comptable (cette option existait sous IAS 39 sous différentes conditions) ;
- dont les flux de trésorerie ne correspondent pas à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « non SPPI »). En outre, la norme IFRS 9 ne prévoit plus la décomposition d'un actif financier hybride (i.e. un contrat hôte non dérivé avec un dérivé incorporé). Les dérivés incorporés ne seront plus comptabilisés séparément des contrats hôtes et l'ensemble du contrat hybride sera enregistré en juste valeur par résultat, comme un actif « non SPPI ».

Par défaut, les titres de capitaux propres sont également comptabilisés à la juste valeur par résultat.

De même que sous IAS 39, les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture.

Les principes de comptabilisation à l'initiation et en date d'arrêté seront les mêmes que sous IAS 39.

La majorité des actifs classés en juste valeur par résultat sous IAS 39 le restent sous IFRS 9.

Les principales reclassifications vers la juste valeur par résultat concernent des actifs disponibles à la vente sous IAS 39 dont :

- les titres de capitaux propres classés à la juste valeur par résultat par défaut et pour lesquels l'option de comptabilisation à la juste valeur par capitaux propres n'a pas été retenue par le Groupe ;
- les titres de dette non conformes aux critères SPPI, comme les SICAV et FCP par exemple.

Le Groupe n'a pas de portefeuille correspondant à la définition du modèle de gestion « Autres » incluant la détention à des fins de transaction.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres englobent les titres de dette et les prêts aux établissements de crédits et à la clientèle :

- détenus en vue de collecter les flux de trésorerie inhérents à l'instrument et de générer des gains et pertes dans le cadre d'acquisitions/cessions; et
- dont les flux de trésorerie correspondent à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « SPPI »).

Cette catégorie inclut également les titres de capitaux propres qui relèvent de l'application de l'option irrévocable ouverte par la norme IFRS 9 lors de la comptabilisation initiale. Le groupe Crédit Mutuel Arkéa a retenu cette option au 1er janvier 2018 pour certains titres de participation.

Les principes de comptabilisation sont similaires à ceux appliqués sous IAS 39 aux actifs comptabilisés en actifs disponibles à la vente (AFS), excepté pour les titres de capitaux propres pour lesquels :

- les gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont plus constatés en résultat en cas de cession : ils sont comptabilisés en capitaux propres non recyclables ;
- aucune dépréciation n'est enregistrée en résultat ;
- les dividendes continuent d'être comptabilisés en résultat.

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti contiennent les titres de dette (à revenu fixe ou variable) et les prêts aux établissements de crédits et à la clientèle :

- détenus en vue de collecter les flux de trésorerie inhérents à l'instrument ; et
- dont les flux de trésorerie correspondent à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « SPPI »).

Les prêts et créances sur établissements de crédit et prêts et créances sur la clientèle du groupe Crédit Mutuel Arkéa sont comptabilisés au coût amorti. Les clauses contractuelles des contrats correspondent à celles d'un prêt basique.

À noter que les principes de comptabilisation (hors dépréciation) d'un actif au coût amorti restent similaires à ceux en vigueur sous IAS 39.

Un processus de collecte des données sur les cessions a été mis en place afin de s'assurer de façon anticipée qu'aucune cession d'actifs des portefeuilles classés au coût amorti ne contrevienne à la définition du modèle de gestion « Collecte de flux de trésorerie » et ne remette en cause cette classification comptable.

b) Dépréciation

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle basé sur les pertes attendues (qui remplace le modèle de dépréciation IAS 39 basé sur les pertes avérées). Ces pertes attendues sont calculées pour l'ensemble des instruments de dette (i.e. titres de dette, prêts ou créances) comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres et pour l'ensemble des engagements de prêts qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par résultat. Les créances résultant de contrats de location et les créances commerciales sont également dans le scope d'IFRS 9 - Dépréciation.

Les instruments de capitaux propres ainsi que les instruments de dettes à la juste valeur par résultat ne font pas l'objet de provisions pour pertes attendues au titre du risque de crédit.

Les encours soumis à dépréciation sont répartis au sein de trois groupes, dits « buckets » ; le classement dans l'un ou l'autre de ces groupes est évolutif et fonction :

- de la dégradation significative (ou inversement de l'appréciation) du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale d'un actif (bucket 2) ;
- de l'existence ou non d'évènement de crédit (par exemple un défaut) (bucket 3).

WJ

Dès l'entrée de l'actif financier au bilan ou de l'engagement donné au hors-bilan, l'encours est classé en bucket 1 et une provision pour perte attendue est comptabilisée sur la base des pertes attendues à 1 an.

Si, à partir de la comptabilisation initiale de l'instrument financier, le risque de crédit augmente significativement, l'encours est classé en bucket 2 et provisionné sur la base d'une perte attendue calculée sur la maturité résiduelle de l'instrument.

Pour déterminer s'il y a eu hausse significative du risque de crédit, sont étudiés :

- des critères dits « absolus » : paiements contractuels en souffrance depuis plus de 30 jours, restructuration récente, par exemple.
- des critères dits « relatifs » : comparaison du taux de défaut de l'actif à date de première comptabilisation et à date de clôture (ou les cotations sur le marché si le taux de défaut n'est pas exploitable), déclassement de Investment Grade à Speculative Grade, par exemple.

Pour le Groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, l'évaluation de la variation du risque étant réalisée contrat par contrat.

En cas de situation de défaut identifiée (à noter que l'application d'IFRS 9 ne modifie pas la définition du défaut déjà retenue par le groupe sous IAS 39), les actifs concernés sont alors transférés en bucket 3. Ce dernier bucket est l'équivalent des encours « douteux » définis sous IAS 39.

En termes de modèles de calcul, les provisions pour pertes attendues (Expected Credit Losses ou "ECL") se basent sur les paramètres bâlois suivants :

- La probabilité de défaut du débiteur : la probabilité qu'un débiteur ne puisse faire face à ses obligations de remboursement
- La perte en cas de défaut du débiteur : le montant de la perte financière dû au titre d'un contrat qui ne pourrait être payé par le débiteur.

L'exposition du groupe Crédit Mutuel Arkéa (au bilan et en hors-bilan) : elle traduit l'exposition réelle de la banque au cours de la vie des contrats, c'est-à-dire aux différentes dates probables de défaut de la contrepartie.

Ces paramètres bâlois, adaptés pour répondre aux exigences d'IFRS 9, doivent également prendre en considération les informations passées, présentes et, nouveauté sous IFRS 9, futures (« forward looking »).

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

Suite à l'adoption par l'Union Européenne le 22 septembre 2016 de la norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (et des clarifications au 31 octobre 2017), la version intégrale d'IFRS 15 est désormais entérinée et le groupe Crédit Mutuel Arkéa appliquera celle-ci à partir du 1er janvier 2018, sans avoir recours au dispositif d'application anticipée.

La norme IFRS 15 annule et remplace les normes IAS 11 Contrats de construction et IAS 18 Produits des activités ordinaires, ainsi que les interprétations faisant références à ces deux normes (i.e. IFRIC 13 Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15 Contrats de construction de biens immobiliers, IFRIC 18 Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31 Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité).

IFRS 15 définit les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec des clients, à l'exception des contrats qui relèvent de normes spécifiques, notamment celles relatives aux locations (IAS 17), aux contrats d'assurance (IFRS 4) et aux instruments financiers (IFRS 9). De ce fait, les revenus entrant dans le champ de cette norme sont principalement issus des prestations de services

donnant lieu à commissions (services bancaires à la clientèle et aux professionnels, gestion d'actifs, monétique,...) ainsi que des activités connexes de la banque (services à destination d'établissements financiers).

La norme se présente comme un modèle en cinq étapes qui comprend : l'identification d'un contrat conclu avec un client, l'identification des obligations de performance incluses dans ce contrat, la détermination du prix de transaction du contrat, l'allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance et reconnaissance du revenu lorsqu'une obligation de performance est remplie. Ce modèle permet de déterminer quand comptabiliser le revenu, et pour quel montant. Le revenu sera comptabilisé quand une société transfère le contrôle des biens ou services à un client pour le montant qu'elle s'attend à recevoir. En fonction de certains critères, le revenu est comptabilisé soit de manière continue, soit à une date donnée dans le temps.

En date de première application, le groupe Crédit Mutuel Arkéa prévoit d'opter pour la méthode rétrospective modifiée (dite également méthode du rattrapage cumulatif) se traduisant par la comptabilisation de l'impact cumulatif de l'application d'IFRS 15 en date de première application et sans retraitement des périodes comparatives présentées.

Une revue des produits dits des activités ordinaires du groupe Crédit Mutuel Arkéa a été réalisée. Les analyses menées à date sur les impacts anticipés de l'application d'IFRS 15 pour le groupe Crédit Mutuel Arkéa concluent que ces derniers devraient porter essentiellement sur les activités connexes de la banque. Nonobstant ce qui précède, le Groupe n'anticipe pas pour autant d'impacts significatifs sur les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2018.

IFRS 16 Contrats de location

La norme IFRS 16 Locations, publiée en janvier 2016, remplacera la norme IAS 17 Contrats de location et les interprétations relatives à la comptabilisation de tels contrats.

La nouvelle définition des contrats de location implique d'une part, l'existence d'un actif identifié et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être plus limité, les dispositions retenues restant substantiellement inchangées par rapport à la norme IAS 17.

Pour le preneur, la norme imposera la comptabilisation de tous les contrats de location, à l'actif sous forme d'un droit d'utilisation sur l'actif loué, enregistré dans les immobilisations, et au passif la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location.

La norme IFRS 16 a été adoptée par l'Union Européenne le 31 octobre 2017 et entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels sur les comptes du Groupe ont débuté suite à la publication.

Principales normes non encore adoptées

IFRS 17 Contrats d'assurance

Le 18 mai 2017, la Fondation IFRS a publié la nouvelle norme IFRS 17 Contrats d'assurance. IFRS 17 remplace la norme IFRS 4 Contrats d'assurance publiée en 2004. IFRS 4 a autorisé les sociétés à continuer à utiliser les règles comptables nationales en matière de contrats d'assurance, ce qui a donné lieu à une multitude d'approches différentes et a rendu difficile pour les investisseurs toute comparaison des performances financières des différentes sociétés.

IFRS 17 apporte une réponse aux problèmes de comparaison créés par IFRS 4 en exigeant la comptabilisation de tous les contrats d'assurance de façon homogène.

Le Groupe calcule la CVA et la DVA sur des instruments financiers dérivés pour chaque contrepartie avec laquelle il est exposé.

Le calcul de la CVA résulte du produit entre l'exposition attendue positive du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, estimée selon la méthode dite des « swaptions », multipliée par la probabilité de défaut (PD) de la contrepartie et par le taux des pertes en cas de défaut (LGD). Le calcul de la DVA résulte du produit entre l'exposition attendue négative du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, estimée selon la méthode dite des « swaptions », multipliée par la probabilité de défaut (PD) du Groupe et par le taux des pertes en cas de défaut (LGD).

La méthodologie de calcul s'appuie sur les données de marché, notamment sur les courbes CDS pour l'estimation des PD.

Le FVA (« Funding Valuation Adjustment ») a pour objet de matérialiser le coût de financement des positions sur instruments dérivés qui ne font pas l'objet d'échange de collatéral. Le calcul du FVA résulte du produit entre l'exposition attendue du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, multipliée par une estimation du coût de financement sur les marchés.

Le montant comptabilisé au bilan au titre des ajustements de valeur au 31 décembre 2017 est de 13,4 M€.

Les actifs financiers représentatifs des contrats d'assurance libellés en unités de compte comprennent des obligations émises par des entités du Groupe qui ne sont pas éliminées en consolidation afin de maintenir l'adossement des provisions techniques d'assurance UC à la juste valeur à des actifs identifiés et eux-mêmes comptabilisés à la juste valeur. Les titres à revenu fixe non éliminés s'élèvent à 351 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 391 millions au 31 décembre 2016. Leur élimination aurait eu un impact résultat net d'impôt de +11,6 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors frais d'acquisition et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultat de la période dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les dividendes des titres à revenus variables et les plus ou moins-values réalisées sur des titres de cette catégorie sont également enregistrés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe de cette catégorie sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Aucune dépréciation n'est enregistrée sur les actifs à la juste valeur par résultat, le risque de contrepartie étant intégré dans la valeur de marché.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Instruments financiers dérivés de couverture – actif et passif

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée de l'opération de couverture dès la mise en place : stratégie de couverture, désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument couvert, nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au moins semestriellement, l'efficacité de la relation de couverture. Une relation de couverture est considérée comme efficace :

- si le rapport entre la variation de valeur des dérivés de couverture et la variation de valeur des instruments couverts pour le risque couvert est compris entre 80 % et 125 %,
- et si les variations de valeur des dérivés de couverture attendues sur la durée de vie résiduelle de ces dérivés compensent celles attendues sur les instruments couverts pour le risque couvert.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Couverture de juste valeur :

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'une opération financière. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe.

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la variation de juste valeur du dérivé est inscrite en résultat dans le poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », symétriquement à la réévaluation de l'opération couverte. Seule apparaît en résultat l'éventuelle inefficacité de la couverture.

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'opérations de macro-couverture ont pour objet de couvrir de façon globale tout ou partie du risque structurel de taux issu principalement des activités de la banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le Groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (dite IAS 39 « carve-out »).

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est identique à celui des dérivés de couverture de juste valeur. La variation de juste valeur des portefeuilles couverts est enregistrée sur une ligne spécifique du bilan, intitulée « écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », par la contrepartie du compte de résultat. L'efficacité des couvertures est contrôlée de manière prospective en s'assurant que les dérivés, lors de leur mise en place, réduisent le risque de taux du portefeuille couvert. De manière rétrospective, les couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont associés deviennent insuffisants.

Couverture de flux de trésorerie :

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque lié à la variation des flux de trésorerie futurs des instruments financiers. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable.

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur du dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres », tandis que la partie inefficace est constatée dans le compte de résultat dans le poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Tant que la couverture est efficace, les montants inscrits en capitaux propres sont transférés en résultat, en « produits et charges d'intérêts » au même rythme que les flux de l'instrument couvert affectent le résultat. En cas d'interruption de la relation de couverture ou si elle n'est plus hautement efficace, la comptabilité de couverture cesse. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont transférés dans le compte de résultat en « produits et charges d'intérêts » au moment où la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas.

La couverture d'investissements nets en devises n'est pas utilisée par le Groupe.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des actifs financiers disponibles à la vente (AFS) est définie par la norme IAS 39 comme une catégorie résiduelle contenant les titres à revenu fixe et à revenu variable qui ne relèvent ni des actifs financiers à la juste valeur par résultat, ni des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ni des prêts.

Les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur juste valeur, à savoir leur prix d'acquisition, frais d'acquisition - s'ils sont significatifs - et coupons courus inclus. En date d'arrêt, ces titres sont évalués à leur juste valeur, la contrepartie des variations de valeur étant enregistrée sur une rubrique spécifique des capitaux propres « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ».

Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation durable.

Les gains ou pertes liés à une diminution du pourcentage d'intérêts dans une entreprise associée ou une coentreprise qui reste mise en équivalence sont également comptabilisés dans la catégorie gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Dépréciation des titres

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des titres. Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le Groupe utilise un critère de nature quantitative pour identifier les baisses significatives ou durables : une dévalorisation du titre d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 24 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Toute baisse ultérieure de la valeur entraîne une augmentation de la dépréciation en contrepartie du résultat. En cas de hausse de la valeur, la provision ne peut être reprise par le compte de résultat.

Pour les titres de dettes, la dépréciation est enregistrée au sein de la rubrique « coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance comprennent essentiellement des titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition - s'ils sont significatifs - et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ils sont valorisés selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle

Les « prêts et créances » sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Tous les prêts et créances du groupe Crédit Mutuel Arkéa sur les établissements de crédit et sur la clientèle qui ne sont pas destinés à la vente dès leur octroi, sont comptabilisés dans la catégorie « prêts et créances ».

Ils sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération et les commissions analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt. En date d'arrêté, les prêts et créances sont évalués au coût amorti. Les intérêts, les coûts de transaction et les commissions inclus dans la valeur initiale des crédits sont étalés sur la durée de vie du crédit. Ils contribuent ainsi à la formation du résultat sur la durée de vie du prêt.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts sont étalées. La renégociation du prêt entraîne la décomptabilisation ou la modification de l'ancien prêt. Selon ce principe, les commissions restant à étaler sur les anciens prêts sont comptabilisées immédiatement en résultat.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) dans son projet de texte, publié fin octobre 2013, le Groupe a mis en place une identification des crédits restructurés (Forbearance) sur les créances du 31/12/2013. Les impacts comptables de la restructuration des prêts sont intégrés dans les comptes depuis 2014.

Dépréciation sur prêts et créances

Créances dépréciées sur base individuelle

Des dépréciations, comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur les créances de toutes natures, même assorties de garanties, dès lors qu'il existe un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;

- s'il existe des procédures contentieuses concernant la contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, de règlement judiciaire, de liquidation judiciaire, de faillite personnelle, de liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal international.

Le classement d'un encours en encours déprécié pour une contrepartie donnée entraîne par contagion un classement identique de la totalité des encours et des engagements relatifs à cette contrepartie et cela indépendamment de l'existence de garantie ou de caution. La contagion s'étend à l'ensemble des tiers d'un même foyer (excepté les mineurs) ainsi qu'à toutes les contreparties appartenant au même groupe risque.

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et la somme actualisée des flux futurs estimés. L'actualisation est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe, ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable. En pratique, les flux prévisionnels sont actualisés seulement si l'incidence de l'actualisation est significative au regard de leurs montants prudemment estimés. En conséquence, seules les provisions sur créances contentieuses ont fait l'objet d'une actualisation. Au compte de résultat, les mouvements de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « coût du risque », sauf en ce qui concerne les reprises relatives aux effets de la désactualisation, qui sont portées en « intérêts et produits assimilés ».

Créances dépréciées sur base collective

Les créances non dépréciées sur base individuelle sont regroupées selon leur niveau de risque de crédit pour former des ensembles homogènes. La méthodologie de calcul de la dépréciation collective repose en grande partie sur le référentiel de mesure des risques mis en place dans le cadre de la réforme Bâle II. Elle conduit à déprécier les classes de risques correspondant aux probabilités de défaut les plus élevées. Elle tient compte du recalibrage des algorithmes demandé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) dans le cadre de l'homologation Bâle II.

Par ailleurs, le groupe Crédit Mutuel Arkéa peut être amené à constater une provision collective complémentaire pour couvrir le risque de crédit d'un secteur économique ou d'une zone géographique donné(e) et qui ne serait pas couvert par une dépréciation individuelle.

Opérations de location financement avec la clientèle

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont pour effet de transférer au locataire la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les opérations de location financement sont enregistrées au bilan pour un montant correspondant à la valeur actualisée au taux d'intérêt implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire, augmentés de toute valeur résiduelle non garantie. Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « intérêts et produits assimilés ».

Immobilisations corporelles et incorporelles, d'exploitation et de placement

Conformément aux normes IAS 16, IAS 38 et IAS 40, une immobilisation d'exploitation ou de placement est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise ;
- et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Conformément à la norme IAS 40, les biens immobiliers du Groupe sont classés en « immeubles de placement » s'ils sont détenus avant tout pour en retirer des loyers ou valoriser le capital. Les biens immobiliers détenus principalement pour être occupés par le Groupe à des fins administratives ou commerciales sont classés en « immobilisations corporelles ».

Les immeubles de placement et les immobilisations corporelles sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte).

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

La juste valeur des immeubles de placement, communiquée en annexe, fait l'objet d'une valorisation à dire d'expert.

La méthode appliquée en matière de comptabilisation des logiciels créés en interne est la suivante :

- toutes les dépenses de logiciels ne répondant pas aux conditions d'activation (et notamment les dépenses d'étude préalable et d'analyse fonctionnelle) sont comptabilisées en charges conformément à IAS 38 ;
- toutes les dépenses de logiciels survenues après le début du processus de production (analyse détaillée, développement, recettes, documentation) sont immobilisées si elles répondent aux critères d'une immobilisation générée en interne établis par IAS 38.

Dans les cas où les logiciels sont exploités dans le cadre d'un contrat commercial, la durée d'amortissement peut dépasser 5 ans ; elle est définie en fonction de la durée du contrat.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Le Groupe applique l'approche par composant pour ses immeubles d'exploitation et de placement. Il a retenu les composants et durées d'amortissement suivants :

Composant	Durées d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Gros œuvre	Immeubles de direction et de placement : 50 ans
Clos et couverts	Agences : 25 ans
Lots techniques	25 ans
Agencements	20 ans
	3 à 10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

	Durées d'amortissement
Mobilier	10 ans
Matériel électronique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	2 à 5 ans
Portefeuille de contrats clientèle acquis	6 à 13 ans

Le mode d'amortissement pratiqué est linéaire. Pour les immobilisations corporelles et incorporelles, les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles ». Pour les immeubles de placement, elles figurent en « charges des autres activités ».

Les immobilisations à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissement mais de tests de dépréciation au moins annuels.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes sur autres actifs ». Celles réalisées sur des immeubles de placement sont classées en « produits ou charges des autres activités ».

En ce qui concerne les écarts d'acquisition, dans le cas où la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie concernée est inférieure à sa valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est calculée selon la méthode de valorisation la plus appropriée appliquée à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie (UGT).

Les travaux de valorisation sont essentiellement basés sur la méthode de la rentabilité future escomptée (discounted cash flow method – DCF). Celle-ci repose sur des hypothèses relatives aux projections de flux de revenus et de charges sur le fondement de plans à moyen terme, extrapolés à l'infini sur la base de taux de croissance escomptés.

Les flux utilisés sont déterminés sur la base des plans d'affaires de chaque UGT réalisés sur un horizon explicite compris entre 3 et 5 ans. Les taux d'actualisation utilisés correspondent au coût du capital calculé selon la méthode du Capital Asset Pricing Model. Cette méthode se base sur un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque qui dépend de l'activité sous-jacente de l'unité génératrice de trésorerie concernée. Les taux d'actualisation utilisés en 2017 sont compris entre 7,46% et 9,80% et les taux de croissance à l'infini entre 2% et 2,5%.

En complément, des tests de sensibilité sont réalisés afin de mesurer l'impact sur la valeur recouvrable de la variation de certaines hypothèses comme le taux d'actualisation ou le taux de croissance à l'infini. Ces mesures ont conduit aux résultats suivants :

- une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation entraînerait une diminution globale des valeurs recouvrables de 8,6% sans entraîner aucune dépréciation d'unité génératrice de trésorerie ;
- une baisse de 50 points de base du taux de croissance à l'infini entraînerait une diminution globale des valeurs recouvrables de 6,0% sans entraîner aucune dépréciation d'unité génératrice de trésorerie.

Actifs non courants destinés à être cédés

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

A l'initiation, les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont comptabilisées à la juste valeur. Celle-ci correspond en règle générale au montant net encaissé à l'origine, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature à taux de marché. Les plans épargne-logement et comptes épargne-logement font l'objet, si nécessaire, d'une provision.

Les intérêts courus ou échus des dettes envers les établissements de crédit et la clientèle alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support (bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés), à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Elles sont comptabilisées initialement à la juste valeur, c'est-à-dire à leur prix d'émission, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts courus ou échus des dettes représentées par un titre alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».

Provisions

Les obligations du Groupe pour lesquelles il est probable qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour les régler, dont le montant ou l'échéance sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable font l'objet de provisions. Ces provisions couvrent notamment les engagements sociaux, les risques liés à l'épargne-logement, les litiges et les engagements de signature.

Provisions pour engagements sociaux

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou des régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau de prestation fournie. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice, enregistrée dans la rubrique « frais de personnel ». Les régimes à prestations définies désignent des régimes pour lesquels le Groupe s'est engagé à assurer un montant ou un niveau de prestation. Cet engagement constitue un risque à moyen ou long terme. Les engagements en matière de retraite qui ne relèvent pas des régimes à cotisations définies sont intégralement provisionnés dans la rubrique du bilan « provisions ». Les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite surcomplémentaire, les comptes épargne-temps et les médailles du travail sont enregistrés à ce poste.

La provision pour engagements de retraite est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et tient compte d'hypothèses démographiques et financières. En particulier, les calculs réalisés en décembre 2017 intègrent un taux d'actualisation de 1,54 %, déterminé en référence à l'indice iBoxx Corporate AA 10+ eurozone basé sur des obligations privées. Les calculs intègrent également un taux de rotation des effectifs compris entre 0,91% et 6,73% et un taux de revalorisation des salaires compris entre 2,18 % et 3,26 % (1). Les engagements sont évalués sur la base des tables de mortalité TH00-02 et TF00-02 pour la phase de constitution de l'engagement et des tables de mortalité TGH05 et TGF05 pour la phase de restitution des rentes.

Les différences générées par des changements d'hypothèses et par des différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels.

Pour la catégorie des autres avantages à long terme, les écarts sont constatés immédiatement dans le compte de résultat de l'exercice.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels sont constatés en « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

Provision épargne-logement

La provision épargne-logement est destinée à couvrir les risques liés à :

- l'engagement d'octroyer des prêts à l'habitat aux souscripteurs des comptes et plans épargne-logement à un taux réglementé potentiellement inférieur aux conditions de marché du moment,
- l'obligation de rémunérer pour une durée indéterminée l'épargne collectée en plans épargne-logement à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat (taux pouvant s'avérer supérieur aux futures conditions de marché).

Cette provision est calculée par génération de plans épargne-logement (les PEL de même taux à l'ouverture constituant une génération) d'une part, et pour l'ensemble des comptes épargne-logement (qui constitue une seule et même génération) d'autre part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes. Les engagements sont établis à partir d'un modèle prenant en compte notamment :

- les observations historiques des comportements des souscripteurs,
- la courbe des taux et une modélisation stochastique de ses évolutions.

Les dotations et reprises de provision sont comptabilisées en résultat dans les rubriques intitulées « intérêts et produits assimilés » et « intérêts et charges assimilés ».

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées sont des dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, qui se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra, en cas de liquidation du débiteur, qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés. Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti. Les intérêts courus ou échus des dettes subordonnées alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « Intérêts et charges assimilées ».

Capitaux propres

Distinction Dettes - Capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier se définit comme une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres se définit comme un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Parts sociales

En application de ces définitions, les parts sociales émises par les Caisses de Crédit Mutuel sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des actifs et des passifs est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif, ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants de marché à la date d'évaluation. A l'initiation, la juste valeur est normalement le prix de transaction.

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur sont évalués et comptabilisés à la juste valeur, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Sont concernés :

- les actifs et passifs à la juste valeur par le résultat ;
- les actifs disponibles à la vente ;
- les instruments dérivés de couverture.

Les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ils sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti et font l'objet de valorisations communiquées en annexe. Figurent parmi ceux-ci :

- les prêts et créances sur établissements de crédit et à la clientèle ;
- les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle ;
- les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées.

Par ailleurs, les actifs et les passifs sont répartis en trois niveaux de hiérarchie correspondant au degré d'observabilité des données d'entrée utilisées dans les techniques d'évaluation pour déterminer leur juste valeur.

Niveau 1 : Actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de cours (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Un marché actif est un marché pour l'actif ou le passif en question sur lequel des transactions ont lieu selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue une information sur le prix.

Cette catégorie regroupe notamment les actions, obligations et parts d'OPCVM cotées sur un marché actif.

Niveau 2 : Actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de données autres que les cours ou prix cotés, qui sont observables soit directement, soit indirectement.

En l'absence de cotation, la valeur de marché des instruments financiers est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données de marché « observables ». Les modèles d'évaluation sont basés sur des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché telles que l'actualisation des flux futurs ou le modèle Black & Scholes.

Cette catégorie comprend notamment les instruments financiers suivants :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif ou non cotées ;
- les instruments dérivés négociés de gré à gré tels que les swaps et produits optionnels ;
- les produits structurés.

La juste valeur des prêts et créances, des dettes envers les établissements de crédit, des dettes représentées par un titre et des dettes subordonnées relève également de ce niveau.

Les prêts et créances ainsi que les dettes envers les établissements de crédit sont valorisés selon 2 méthodes :

- la juste valeur des éléments à taux fixe tels que les prêts à taux fixe et les dépôts est déterminée comme l'actualisation des flux futurs attendus ;

- la juste valeur des éléments à taux variable (crédits à taux révisable) d'une durée supérieure à 1 an est établie sur le modèle Black & Scholes.

La valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux fixe est donnée par l'actualisation des flux futurs et l'utilisation de courbes de taux dédiées spreadées.

La valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux variable est donnée par l'actualisation des flux futurs avec calcul d'un taux forward et l'utilisation de courbes de taux dédiées spreadées.

Le coût de signature du Groupe est pris en compte dans la courbe des taux retenue pour la valorisation des dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.

Pour les créances et dettes à court terme (durée inférieure à 1 an), on estime que leur juste valeur est équivalente à leur valeur nominale.

Niveau 3 : Actifs ou passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de données sur l'actif ou le passif non fondées sur des données observables.

Les méthodes de valorisation utilisant des données de marché non observables sont utilisées dans les cas suivants :

- les prêts et créances ainsi que les dettes envers la clientèle ;
- les titres de participation non cotés sur un marché actif ;
- les FCPR ;
- certains financements spécialisés ;
- les titres détenus par les sociétés de capital-développement.

Ainsi, à titre d'exemple, les titres de participation non cotés sur un marché actif font l'objet d'une évaluation interne :

- les méthodes employées sont principalement l'actif net réévalué ou l'actif net comptable, l'analyse étant effectuée entité par entité.

De même, les méthodes d'évaluation retenues par les sociétés de capital développement sont généralement :

- le prix de la transaction pour les acquisitions récentes ;
- la méthode des multiples historiques pour les sociétés à maturité ;
- l'actif net corrigé pour les sociétés de portefeuille (Holdings) et entités d'investissement (Fonds).

Compte tenu de la diversité des instruments valorisés et des raisons de leur inclusion dans cette catégorie, le calcul de la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres fournirait une information peu pertinente.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité : à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses.

Le day-one profit, c'est-à-dire l'écart entre le prix de transaction et la valorisation de l'instrument au moyen de techniques de valorisation, est considéré comme nul : le prix des transactions réalisées par le Groupe pour son compte propre correspond à leur juste valeur. Les opérations réalisées pour le compte de la clientèle donnent lieu à une prime comptabilisée en compte de résultat à la mise en place.

Principes comptables pour l'activité assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance souscrits et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe.

Les hypothèses utilisées pour évaluer les actifs au titre des contrats d'assurance et les passifs d'assurance n'ont pas évolué entre les deux exercices.

Actifs

Les actifs financiers, immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont présentés en « actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Passifs

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements à l'égard des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions d'assurance-vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis dans les contrats.

Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance-non vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs), aux provisions pour risques croissants (différence entre la valeur actuelle des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré) et aux sinistres à payer.

Les provisions techniques sont déterminées brutes de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif.

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec clause de participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins-values des actifs revenant aux assurés. Cette provision est présentée au passif ou à l'actif. A l'actif, elle figure dans un poste distinct.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. L'insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).



Compte de résultat

Les produits et charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés dans les postes « produits des autres activités » et « charges des autres activités ».

Les produits et charges relevant des activités pour compte propre des entités d'assurance sont comptabilisés dans les rubriques qui leur sont relatives.

110

PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Entité consolidante

L'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel Arkéa correspond à l'établissement de crédit Crédit Mutuel Arkéa tel que défini dans l'agrément collectif délivré par l'ACPR. Cet établissement de crédit comprend :

- Les Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central,
- Les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à ces Fédérations,
- Crédit Mutuel Arkéa.

Sont retenues dans le périmètre de consolidation les entités sur lesquelles le Groupe détient un contrôle exclusif ou conjoint ou exerce une influence notable et dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe, notamment au regard du total bilan et de la contribution au résultat net.

Les participations détenues par des sociétés de capital-investissement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation. Ces participations sont comptabilisées à la juste valeur par résultat.

Entités contrôlées

Le contrôle existe lorsque le Groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du Groupe intervient à la date à laquelle le Groupe prend le contrôle et cesse le jour où le Groupe perd le contrôle de cette entité.

Les entreprises sous contrôle exclusif sont intégrées globalement. L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au passif du bilan et au compte de résultat consolidé.

Participations dans les entreprises associées et des co-entreprises

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

L'influence notable est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. En cas de détention de plus de 20% des droits de vote, l'absence d'influence notable pourra être démontrée à travers la non représentation au sein des organes de direction ou par l'absence de participation au processus d'élaboration des politiques.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les résultats, les actifs et les passifs des participations dans des entreprises associées ou des co-entreprises sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe selon la méthode de la mise en équivalence.

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une co-entreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du Groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la co-entreprise.

Une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle l'entité devient une entreprise associée ou une co-entreprise. Lors de l'acquisition d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise, la différence entre le coût de l'investissement et la part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est comptabilisée en goodwill. Dans le cas où la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est supérieure au coût de l'investissement, la différence est comptabilisée en résultat.

Participation dans les activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci.

Principales variations de périmètre

Au cours du premier semestre 2017, Primonial a réalisé une restructuration capitalistique suite à l'entrée d'un nouvel investisseur au sein de son capital. Le pourcentage d'intérêt de Crédit Mutuel Arkéa est passé de 45% à 37% sans changement de méthode de consolidation.

En juin 2017, le périmètre de consolidation a évolué avec l'entrée de l'entité Nouvelle Vague (Max) qui est consolidée en intégration globale. Il s'agit d'une plate-forme Internet à partir de laquelle est proposée une série de services bancaires ou d'assurances, en fonction des besoins et des attentes des clients.

La société NexTalk, issue de la scission de Monext, est également consolidée en intégration globale depuis septembre 2017. Cette structure est en charge de l'activité de centre de contact.

Le Groupe a fait l'acquisition de Pumpkin au cours du second semestre. Cette fintech permet de réaliser des paiements entre particuliers à l'aide de son application gratuite et sécurisée.

Le Groupe a acquis la société Izimmo le 30 novembre 2017. L'activité principale d'Izimmo est la commercialisation d'immobilier de placement auprès de réseaux bancaires, de clientèle privée, de Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants (CGPI) et de promoteurs.

La société Younited Credit a été intégrée dans le périmètre en 2017. Younited Credit est une plate-forme à la fois de crédit à la consommation et d'épargne.

La société CMCP (Crédit Mutuel Cartes de Paiement) a été liquidée le 29 décembre 2017.

Les sociétés appartenant au périmètre de consolidation du groupe Crédit Mutuel Arkéa sont présentées en note 45. La note 46 concerne les regroupements d'entreprise réalisés au cours de l'exercice.

REGLES DE CONSOLIDATION

Date de clôture

Toutes les entités consolidées ont arrêté leurs comptes au 31 décembre.

Elimination des opérations réciproques

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises consolidées de manière globale.

Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition

Le Groupe applique IFRS 3 révisée pour comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est le total des justes valeurs, à la date du regroupement, des actifs remis, des passifs encourus et des instruments de capitaux propres émis.

IFRS 3 révisée permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à la juste valeur (méthode dite du goodwill complet) ; dans le second cas, elles sont basées sur leurs quotes-parts dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel).

Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif du bilan dans la rubrique « écarts d'acquisition », s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et dès l'existence d'indices de pertes de valeur.

Chaque écart d'acquisition est affecté à une unité génératrice de trésorerie, ou un groupe d'unité génératrice de trésorerie, devant tirer avantage de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ils sont attachés. Les unités génératrices de trésorerie sont définies en fonction du mode d'organisation et de gestion du Groupe et tiennent compte du caractère indépendant de ces ensembles.

Dans le cas d'une augmentation de pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition est comptabilisé en capitaux propres.

En cas de diminution du pourcentage d'intérêt sans perte de contrôle, l'impact de la variation du pourcentage d'intérêts sera également constaté en capitaux propres.

Crédit-bail, location avec option d'achat et location financement

Les opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat et de location financement sont retraitées de façon à prendre en compte la comptabilité dite financière.

Conversion des comptes en devises étrangères

Le bilan des entités étrangères dont les comptes sont exprimés en devises est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. Les différences de change constatées sur le capital, les réserves et le report à nouveau sont inscrites dans les autres éléments du résultat global, dans le compte « réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « réserves de conversion ».

Taxes

L'interprétation IFRIC 21 « taxes prélevées par une autorité publique » précise les conditions de comptabilisation d'une dette relative à des taxes. Une entité doit comptabiliser cette dette uniquement lorsque le fait générateur tel que prévu par la législation se produit. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Enfin, si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié à cette taxe ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint.

Impositions différées

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé. Ils sont calculés selon la méthode du report variable, au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice et applicable lors de la réalisation de la différence temporaire.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération probable de ces actifs sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique des autres éléments du résultat global. Des impôts différés sont également comptabilisés au titre des pertes fiscales antérieures dès lors qu'il existe des preuves convaincantes quant à la probabilité de recouvrement de ces impôts.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

La contribution économique territoriale (CET) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sont traitées comme des charges opérationnelles, elles n'entraînent pas la comptabilisation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

Note 1. Caisse, banques centrales

Prêts et créances sur les établissements de crédit

	31.12.2017	31.12.2016
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	4 046 381	3 496 003
Caisse	136 384	121 193
Créances rattachées	0	-16
TOTAL	4 182 765	3 617 180
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel	692 330	729 769
Autres comptes ordinaires	369 567	306 106
Prêts	5 322 220	5 159 165
Titres non cotés sur un marché actif	0	3 000
Pensions	835 346	702 823
Créances dépréciées sur base individuelle	0	0
Créances rattachées	39 963	43 026
Dépréciations	0	0
TOTAL	7 259 426	6 943 889
Dont Comptes et Prêts à vue sur les établissements de crédit	478 726	472 268

Note 2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2017	31.12.2016
Actifs classés en juste valeur sur option	22 617 686	17 875 207
Actifs détenus à des fins de transaction	364 055	494 500
TOTAL	22 981 741	18 369 707

Note 2a. Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

	31.12.2017	31.12.2016
Titres	22 608 304	17 862 074
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	5 806 290	5 203 006
. Cotés	5 359 066	4 906 383
. Non cotés	447 224	296 623
- Actions et autres titres à revenu variable	16 802 014	12 659 068
. Cotés	9 545 804	6 947 497
. Non cotés	7 256 210	5 711 571
Autres actifs financiers (1)	9 382	13 133
dont pensions	0	0
TOTAL	22 617 686	17 875 207

(1) Les autres actifs financiers à la juste valeur sur option sont constitués de prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit

Le risque maximal de non recouvrement des prêts classés à la juste valeur par résultat sur option s'élève à 9 279 milliers d'euros. Ce montant n'est pas couvert par des dérivés de crédit.

Note 2b. Actifs financiers détenus à des fins de transaction

	31.12.2017	31.12.2016
Titres	0	3 056
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	3 056
. Cotés	0	3 045
. Non cotés	0	11
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
. Cotés	0	0
. Non cotés	0	0
Instruments dérivés de transaction	364 055	491 444
Autres actifs financiers	0	0
dont pensions	0	0
TOTAL	364 055	494 500

Les instruments dérivés de transaction sont détenus dans le cadre de la couverture économique des opérations avec la clientèle.

Note 3. Instruments dérivés de couverture

	31.12.2017		31.12.2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie (CFH)	2 311	6 535	1 636	8 640
Couverture de juste valeur (FVH)	683 612	392 137	831 519	503 850
TOTAL	685 923	398 672	833 155	512 490

Le montant de variation des flux de trésorerie recyclé en résultat est de -9 milliers d'euros.

Note 4. Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2017	31.12.2016
Effets publics	14 999 774	14 888 465
Obligations et autres titres à revenu fixe	20 467 716	20 904 609
- Cotés	18 286 851	18 692 782
- Non cotés	2 180 865	2 211 827
Actions et autres titres à revenu variable	1 368 661	1 941 892
- Cotés	727 906	1 260 848
- Non cotés	640 755	681 044
Titres immobilisés	847 638	786 620
- Titres de participation	587 501	413 121
- Autres titres détenus à long terme	259 834	275 957
- Parts dans les entreprises liées	303	97 542
- Ecart de conversion	0	0
- Titres prêtés	0	0
Créances rattachées	347 468	451 121
TOTAL	38 031 257	38 972 707
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	453 678	447 957
Dont titres donnés en pension	0	0
Dont actifs dépréciés	0	0
Dont obligations douteuses	19 172	32 554
Dont dépréciations	-41 678	-53 573
Dont titres de participation cotés	175 287	0

Note 5. Prêts et créances sur la clientèle

	31.12.2017	31.12.2016
Créances saines	48 012 854	44 186 442
. Créances commerciales	137 515	134 554
. Autres concours à la clientèle	47 760 756	43 938 031
- Crédits à l'habitat	26 093 868	23 666 666
- Autres concours et créances diverses dont pensions	21 666 888	20 271 365
. Créances rattachées	114 583	113 857
. Titres non cotés sur un marché actif	0	0
Créances d'assurance et réassurance	146 561	141 279
Créances dépréciées sur base individuelle	1 410 593	1 530 703
Créances brutes	49 570 008	45 858 424
Dépréciations individuelles	-802 271	-839 943
Dépréciations collectives	-146 491	-145 211
Sous total I	48 621 246	44 873 270
Location financement (investissement net)	1 910 759	1 824 920
. Mobilier	1 100 094	993 621
. Immobilier	739 728	759 432
. Créances dépréciées sur base individuelle	70 937	71 867
Dépréciations	-48 610	-42 646
Sous total II	1 862 149	1 782 274
TOTAL	50 483 395	46 655 544
dont prêts participatifs	12 165	12 165
dont prêts subordonnés	0	0

Note 6a. Information sur les arriérés de paiement

	Arriérés de paiement			Garanties relatives aux actifs dépréciés et aux arriérés de paiement
	jusqu'à 30 jours	de 30 jours à 60 jours	de 60 jours à 90 jours	
Instruments de capitaux propres				0
Instruments de dette	0	0	0	0
Administrations centrales				
Etablissements de crédit				
Autres entreprises financières				
Entreprises non financières				
Clientèle de détail				
Prêts et avances	160 039	43 211	20 546	157 569
Administrations centrales				
Etablissements de crédit				
Autres entreprises financières				
Entreprises non financières	33 672	8 121	3 436	28 189
Clientèle de détail	126 367	35 090	17 110	129 381
Autres actifs financiers	0	0	0	0
TOTAL	160 039	43 211	20 546	157 569
Garanties non affectées				0

Sont repris dans ce tableau les encours qui sont considérés comme performants mais sur lesquels un ou plusieurs impayés a (ont) été constaté(s).

Le montant déclaré correspond au montant total de l'engagement sur lequel un impayé est constaté et non pas seulement au montant de l'impayé.

L'âge de l'impayé est déterminé en fonction de l'ancienneté du premier impayé constaté sur l'encours considéré.

Handwritten signature

Note 6b. Encours restructurés par typologies

Encours restructurés par typologies au 31/12/2017	Renégociation du contrat	Refinancement total ou partiel de la créance	TOTAL
Encours sains	41 703	19 815	61 518
Encours douteux - montants bruts	246 737	130 942	377 679
Encours douteux restructurés - dépréciations	- 116 619	- 74 905	- 191 524
Encours douteux nets	130 118	56 037	186 155

Note 7. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	31.12.2017	31.12.2016
Titres	100 609	115 814
- Effets publics	54 010	59 114
- Obligations et autres titres à revenu fixe	46 599	56 700
. Cotés	46 599	55 204
. Non cotés	0	1 496
Créances rattachées	685	1 022
TOTAL BRUT	101 294	116 836
Dépréciations	0	0
TOTAL NET	101 294	116 836

Note 8. Cadrage des provisions

	31.12.2016	Dotation	Reprise	Autre	31.12.2017
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	-1 027 800	-296 631	323 436	3 623	-997 372
Titres disponibles à la vente	-53 573	-4 172	16 340	-273	-41 678
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0
TOTAL	-1 081 373	-300 803	339 776	3 350	-1 039 050

Note 9. Impôts courants

	31.12.2017	31.12.2016
Actif (par résultat)	209 205	180 631
Passif (par résultat)	119 045	96 360

Note 10. Impôts différés

	31.12.2017	31.12.2016
Actif (par résultat)	44 885	66 111
Actif (par capitaux propres)	9 963	8 889
Passif (par résultat)	33 350	51 123
Passif (par capitaux propres)	118 675	116 174

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31.12.2017	31.12.2016
Déficits fiscaux reportables	7 804	13 948
Différences temporaires sur :		
Plus ou moins-values différées titres disponibles à la vente	-139 622	-136 521
Gains ou pertes latents sur couvertures de flux de trésorerie	1 395	2 330
Gains ou pertes latents sur écarts actuariels	29 513	26 908
Provisions pour risques et charges non déductibles	44 374	64 490
Réserves latentes de location financement	-21 369	-37 827
Autres décalages temporaires	-19 272	-25 625
Total net d'impôts différés	-97 177	-92 297

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale

Note 11. Comptes de régularisation et actifs divers

	31.12.2017	31.12.2016
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	475 727	439 092
Comptes d'ajustement sur devises	5 522	53 529
Produits à recevoir	114 995	96 793
Comptes de régularisation divers	231 334	187 641
Sous-total	827 578	777 055
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	96 676	90 957
Débiteurs divers	503 191	518 593
Dépôts de garantie versés	631 818	811 554
Stocks et assimilés	1 962	1 626
Autres emplois divers	2 412	3 550
Sous-total	1 236 059	1 426 280
Autres actifs d'assurance		
Provisions techniques – Part des réassureurs	77 318	70 478
Autres	30 029	28 647
Sous-total	107 347	99 125
TOTAL	2 170 984	2 302 460

Note 12. Participations dans les entreprises mises en équivalence

Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

	31.12.2017			31.12.2016		
	Valeur de MEE	Quote-part de résultat	Dividendes reçus	Valeur de MEE	Quote-part de résultat	Dividendes reçus
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	138 100	24 387		127 951	1 679	524
Crédit Mutuel Cartes de Paiement	0	0	0	-857	-13	0
Primonial Holding	0	0	0	50 930	6 363	0
Younited Credit	11 293	-3 834	0			
NEW PORT	40 954	3 365	0	32 798	2 033	0
TOTAL BRUT	190 347	23 919	0	210 821	10 062	524

LD

Données financières des principales entreprises mises en équivalence (en norme IFRS)

	Total Bilan	PNB	RBE	Résultat Net	OCI	Capitaux propres
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	4 870 032	125 476	120 407	113 107	52 097	656 039
Primonial Holding	922 483	155 880	23 598	7 937	N/A	219 418
Younited Credit	141 054	16 281	-15 409	-14 975	N/A	44 113
NEW PORT	177 727	10 916	10 872	10 872	61 261	134 394

Note 13. Immeubles de placement

	31.12.2016	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2017
Coût historique	757 076	24 623	-36 885	0	744 814
Amortissements et dépréciations	-221 899	-24 547	17 027	0	-229 419
MONTANT NET	535 177	76	-19 858	0	515 395

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût est de 834 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 848 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Note 14. Immobilisations corporelles

	31.12.2016	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2017
Coût historique					
Terrains d'exploitation	22 271	1	-188	0	22 084
Constructions d'exploitation	545 877	27 686	-5 056	7 072	575 579
Autres immobilisations corporelles	220 294	27 773	-12 512	-6 511	229 044
Total	788 442	55 460	-17 756	561	826 707
Amortissements et dépréciations					
Terrains d'exploitation	0	0	0	0	0
Constructions d'exploitation	-368 117	-21 983	4 040	-4 716	-390 776
Autres immobilisations corporelles	-177 781	-14 832	5 472	4 295	-182 846
Total	-545 898	-36 815	9 512	-421	-573 622
MONTANT NET	242 544	18 645	-8 244	140	253 085

Note 15. Immobilisations incorporelles

	31.12.2016	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2017
Coût historique					
Immobilisations générées en interne	375 949	42 937	-1	5 362	424 247
Immobilisations acquises	689 795	82 288	-45 413	-838	725 832
Logiciels	338 845	23 925	-3 981	256	359 045
Autres	350 950	58 363	-41 432	-1 094	366 787
Total	1 065 744	125 225	-45 414	4 524	1 150 079
Amortissements et dépréciations					
Immobilisations générées en interne	-257 761	-48 800	0	-1 423	-307 984
Immobilisations acquises	-389 361	-29 258	4 117	-13	-414 515
Logiciels	-304 456	-17 089	3 958	-13	-317 600
Autres	-84 905	-12 169	159	0	-96 915
Total	-647 122	-78 058	4 117	-1 436	-722 499
MONTANT NET	418 622	47 167	-41 297	3 088	427 580

Les immobilisations générées en interne correspondent principalement à des logiciels. Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent notamment les actifs acquis lors de regroupement d'entreprises résultant de droit contractuel (marques à durée de vie indéfinie, relations clientèle).

Note 16. Ecart d'acquisition

	31.12.2016	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2017
Ecart d'acquisition brut	542 246	30 438	0	0	572 684
Dépréciations	0	0	0	0	0
Ecart d'acquisition net	542 246	30 438	0	0	572 684

Répartition par Pôles

Pôle	Entités	31.12.2017	31.12.2016
Clientèle retail	Arkéa Direct Bank	259 757	259 757
Entreprises et Institutionnels	Leasecom	32 723	32 723
	Leasecom Car		
B2B et Services Spécialisés	CFCAL Banque	38 216	38 216
B2B et Services Spécialisés	Monext	100 250	100 250
B2B et Services Spécialisés	Procapital	63 000	63 000
B2B et Services Spécialisés - Fintech	Leetchi SA	25 682	25 682
	Mangopay		
	Pumpkin	10 974	0
Produits	Izimmo	19 464	0
Produits	Schelcher Prince Gestion	11 649	11 649
Produits	Suravenir Assurances	10 969	10 969
Ecart d'acquisition net		572 684	542 246

VEN

Note 17. Banques centrales - Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2017	31.12.2016
Banques centrales	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	9 814 554	7 087 004
Comptes réseau Crédit Mutuel	84 318	37 095
Autres comptes ordinaires	176 825	127 061
Emprunts	2 117 190	1 759 466
Autres dettes	45 079	45 056
Pensions	7 393 345	5 112 360
Dettes rattachées	-2 203	5 966
TOTAL	9 814 554	7 087 004
Dont Comptes et Emprunts à vue sur les établissements de crédit	787 312	275 162

Note 18. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2017	31.12.2016
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	485 951	600 985
Instruments dérivés	485 951	600 985
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	124 487	13 638
Dettes envers les établissements de crédit	14	41
Dettes envers la clientèle	5 096	13 597
Dettes représentées par un titre	119 377	0
Dettes subordonnées	0	0
TOTAL	610 438	614 623

La valeur de remboursement des passifs évalués à la juste valeur par résultat s'élève à 615 221 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre 614 585 milliers d'euros au 31 décembre 2016. La variation de juste valeur imputable à l'évolution du risque émetteur du groupe Crédit Mutuel Arkéa au regard des conditions d'émission du groupe est négligeable au 31 décembre 2017.

Note 18a. Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31.12.2017			31.12.2016		
	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart
Dettes envers les établissements de crédit	14	16	-2	41	10	31
Dettes envers la clientèle	5 096	5 098	-2	13 597	13 590	7
Dettes représentées par un titre	119 377	124 156	-4 779	0	0	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
TOTAL	124 487	129 270	-4 783	13 638	13 600	38

14

Note 18b. Actifs et passifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire

31.12.2017							
	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés	Montant brut des passifs/actifs financiers comptabilisés et compensés au bilan	Montant net des actifs/passifs financiers présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus/donnés en garantie	Trésorerie reçue/versée (cash collateral)	
Actifs							
Dérivés	1 049 978	0	1 049 978	-443 620	0	-285 946	320 412
Prises en pension de titres, emprunts de titres ou accords similaires	948 435	0	948 435	0	-835 338	0	113 097
Autres instruments financiers	0		0	0	0	0	0
Total des actifs	1 998 413	0	1 998 413	-443 620	-835 338	-285 946	433 509
Passifs							
Dérivés	884 623	0	884 623	-443 620	0	-416 094	24 909
Mises en pension de titres, prêts de titres ou accords similaires	7 382 272	0	7 382 272	0	-7 348 609	-27 477	6 186
Autres instruments financiers	0		0	0	0	0	0
Total des passifs	8 266 895	0	8 266 895	-443 620	-7 348 609	-443 571	31 095

31.12.2016							
	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés	Montant brut des passifs/actifs financiers comptabilisés et compensés au bilan	Montant net des actifs/passifs financiers présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus/donnés en garantie	Trésorerie reçue/versée (cash collateral)	
Actifs							
Dérivés	1 324 599	0	1 324 599	-387 847	0	-550 600	386 152
Prises en pension de titres, emprunts de titres ou accords similaires	702 823	0	702 823	0	-692 075	0	10 748
Autres instruments financiers	0		0	0	0	0	0
Total des actifs	2 027 422	0	2 027 422	-387 847	-692 075	-550 600	396 900
Passifs							
Dérivés	1 113 475	0	1 113 475	-387 847	0	-636 235	89 393
Mises en pension de titres, prêts de titres ou accords similaires	5 108 406	0	5 108 406	0	-5 048 333	-52 135	7 938
Autres instruments financiers	0		0	0	0	0	0
Total des passifs	6 221 881	0	6 221 881	-387 847	-5 048 333	-688 370	97 331

Handwritten signature or mark.

Note 19. Dettes envers la clientèle

	31.12.2017	31.12.2016
Comptes d'épargne à régime spécial	24 917 866	23 972 466
A vue	19 576 834	18 862 734
A terme	5 341 032	5 109 732
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	208 743	210 485
Sous-total	25 126 609	24 182 951
Comptes ordinaires	18 332 715	15 540 647
Comptes et emprunts à terme	5 862 614	7 318 101
Pensions	0	0
Dettes d'assurance et de réassurance	58 379	49 297
Dettes rattachées	55 855	82 130
Sous-total	24 309 563	22 990 175
TOTAL	49 436 172	47 173 126

Note 20. Dettes représentées par un titre

	31.12.2017	31.12.2016
Bons de caisse	13 643	20 364
Titres du marché interbancaire et TCN	2 642 665	3 217 291
Emprunts obligataires	7 952 549	9 353 691
Dettes rattachées	179 002	278 429
TOTAL	10 787 859	12 869 775

Note 21. Comptes de régularisation et passifs divers

	31.12.2017	31.12.2016
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	518 315	435 985
Comptes d'ajustement sur devises	8 077	49 520
Charges à payer	182 969	155 690
Produits constatés d'avance	288 516	264 623
Comptes de régularisation divers	87 260	35 332
Sous-total	1 085 137	941 150
Autres passifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	302 277	214 029
Versements restant à effectuer sur titres	5 597	7 782
Créditeurs divers	4 053 712	3 497 678
Sous-total	4 361 586	3 719 489
Autres passifs d'assurance		
Dépôts et cautionnements reçus	25 225	24 179
Autres	0	0
Sous-total	25 225	24 179
TOTAL	5 471 948	4 684 818

Note 22. Provisions techniques des contrats d'assurance

	31.12.2017	31.12.2016
Vie hors unités de compte	31 728 589	30 988 092
dont Participation aux bénéfices	2 735 486	2 539 634
Non vie	475 852	454 998
Unités de compte	10 455 218	8 197 175
Autres	148 029	141 522
TOTAL	42 807 688	39 781 787
Participation aux bénéfices différée active	0	0
Part des réassureurs	-77 318	-70 478
Provisions techniques nettes	42 730 370	39 711 309

Note 23. Provisions

	31.12.2016	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Autres	31.12.2017
Provisions pour engagements de retraite	258 701	26 218	-12 066	-97	84	272 840
Provisions pour épargne-logement	44 383	0	0	-21 859	0	22 524
Provisions pour exécution des engagements de signature	25 878	10 160	-630	-7 065	0	28 343
Provisions pour impôts	16 896	3 641	-2 724	-3 138	0	14 675
Provisions pour litiges	7 391	6 514	-615	-3 142	638	10 786
Provisions pour risques	10 759	802	-1 270	-3 751	108	6 648
Autres	33 248	13 292	-3 907	-3 482	-110	39 041
TOTAL	397 256	60 627	-21 212	-42 534	720	394 857

Note 23a. Engagements de retraite et avantages similaires

Engagements de retraite à prestations définies et autres avantages à Long Terme

	31.12.2016	Dotations	Reprises	Autre	31.12.2017
Indemnités de fin de carrière	51 420	4 255	-2 743	84	53 016
Compléments de retraite	107 788	12 721	-7 614	0	112 895
Primes liées aux médailles du travail	38 059	2 223	-1 806	0	38 476
Comptes épargne-temps	61 434	7 019	0	0	68 453
TOTAL	258 701	26 218	-12 163	84	272 840

Note 23b. Provisions pour risques sur engagements au titre des comptes et plans épargne-logement

Comptes et plans épargne-logement sur la phase épargne : encours et provisions

	31.12.2017		31.12.2016	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans épargne-logement	5 010 056	21 940	4 735 996	43 377
Ancienneté de moins de 4 ans	1 126 140	11	2 829 556	11 579
Ancienneté de 4 à 10 ans	1 978 265	3 784	987 786	8 087
Ancienneté de plus de 10 ans	1 905 651	18 145	918 654	23 711
Comptes épargne-logement	678 021	44	656 508	84
TOTAL	5 688 077	21 984	5 392 504	43 461

Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans épargne-logement : encours et provisions

	31.12.2017		31.12.2016	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans épargne-logement	5 718	21	8 716	37
Comptes épargne-logement	52 094	518	81 364	884
TOTAL	57 812	539	90 080	921

Note 24. Dettes subordonnées

	31.12.2017	31.12.2016
Dettes subordonnées	1 758 502	774 020
Emprunts participatifs	2 693	2 693
Dettes subordonnées à durée indéterminée	97 205	97 211
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	34 373	16 377
TOTAL	1 892 773	890 301

Principales dettes subordonnées au 31.12.2017

Emetteur	Date d'émission	Nominal	Devise	Taux	Échéance
Crédit Mutuel Arkéa	05.07.2004	97 314	Euro	CMS 10 ans + 0,10	indéterminée
Crédit Mutuel Arkéa	18.09.2008	300 000	Euro	6,75%	18.09.2018
Crédit Mutuel Arkéa	01.06.2016	500 000	Euro	3,25%	01.06.2026
Crédit Mutuel Arkéa	09/02/2017	500 000	Euro	3,50%	09/02/2029
Crédit Mutuel Arkéa	25/10/2017	500 000	Euro	1,88%	25/10/2029
TOTAL		1 897 314			

Note 25. Capital et réserves liées- Réserves consolidées

	31.12.2017	31.12.2016
Capital	2 202 426	2 197 670
Réserves liées au capital	5 438	5 438
Réserves consolidées	3 531 437	3 239 290
Réserve légale	421 583	401 658
Réserves statutaires et contractuelles	1 783 760	1 705 169
Réserves réglementées	0	0
Réserves de conversion	0	0
Autres réserves	1 265 690	1 070 629
Report à nouveau	60 404	61 834
TOTAL	5 739 301	5 442 398

Le capital social du Groupe est composé des parts sociales détenues par les sociétaires de l'établissement de crédit.

Note 26. Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	31.12.2017	31.12.2016
Actifs disponibles à la vente	340 487	347 308
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	-2 651	-4 432
Biens immobiliers	0	0
Autres	-56 193	-51 253
TOTAL	281 644	291 625

Note 27. Analyse des échéances des passifs financiers

	Durée restant à courir					Total
	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Durée non déterminée	
Passifs à la juste valeur par résultat	22 595	60 571	96 365	430 908	0	610 438
Instruments dérivés de couverture					398 672	398 672
Dettes envers les établissements de crédit	4 371 650	2 900 098	975 668	1 566 988	0	9 814 404
Dettes envers la clientèle	39 565 042	1 285 185	5 157 782	3 428 165	0	49 436 174
Dettes représentées par un titre	1 476 167	2 251 973	3 963 798	3 095 922	0	10 787 859
Dettes subordonnées	654	300 532	0	1 494 382	97 205	1 892 773

Les différents éléments repris dans ce tableau sont ventilés en fonction de leur maturité contractuelle et non actualisés.

Note 28a. Hiérarchie de la juste valeur

31/12/2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers disponibles à la vente	30 848 712	4 546 915	2 635 630	38 031 257
- Effets publics et valeurs assimilées (1)	14 501 470	622 835	0	15 124 305
- Obligations et autres titres à revenu fixe (2) (3) (4)	15 509 908	3 923 457	1 251 632	20 684 997
- Actions et autres titres à revenu variable	662 038	286	711 953	1 374 277
- Participations et autres titres détenus à long terme (5)	175 296	337	671 702	847 335
- Parts entreprises liées	0	0	343	343
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	11 023 927	5 427 599	6 530 215	22 981 741
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - JVO	299 998	5 054 162	452 130	5 806 290
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	0	0	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - JVO (6)	10 723 929	0	6 078 085	16 802 014
- Prêts et créances sur établissements de crédit - JVO	0	14	0	14
- Prêts et créances sur la clientèle - JVO	0	9 368	0	9 368
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	364 055	0	364 055
Instruments dérivés de couverture	0	685 923	0	685 923
TOTAL	41 872 639	10 660 437	9 165 845	61 698 921
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	610 438	0	610 438
- Dettes envers les établissements de crédit - JVO	0	14	0	14
- Dettes envers la clientèle - JVO	0	5 096	0	5 096
- Dettes représentées par un titre - JVO	0	119 377	0	119 377
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	485 951	0	485 951
Instruments dérivés de couverture	0	398 672	0	398 672
TOTAL	0	1 009 110	0	1 009 110

(1) Des transferts de niveau 1 à niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 26M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 2.

(2) Des transferts de niveau 1 à niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 188M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 2.

(3) Des transferts de niveau 1 à niveau 3 ont été réalisés pour 7M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 3.

(4) Des transferts de niveau 2 à niveau 1 ont été réalisés pour 115M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 1.

(5) Des transferts de niveau 3 à 1 ont été réalisés pour 139M€. Ils concernent essentiellement des actions dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 1.

(6) Des transferts de niveau 3 à 1 ont été réalisés pour 50M€. Ils concernent essentiellement des actions dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 1.

Handwritten signature

31/12/2016	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers disponibles à la vente	32 531 000	3 983 968	2 457 739	38 972 707
- Effets publics et valeurs assimilées (1)	14 944 079	117 831	0	15 061 910
- Obligations et autres titres à revenu fixe (2) (3)	16 373 813	3 865 559	936 380	21 175 752
- Actions et autres titres à revenu variable	1 213 108	241	735 076	1 948 425
- Participations et autres titres détenus à long terme	0	337	688 741	689 078
- Parts entreprises liées	0	0	97 542	97 542
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8 407 475	4 877 514	5 084 718	18 369 707
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	0	3 056	0	3 056
- Obligations et autres titres à revenu fixe - JVO (4)	556 303	4 369 881	276 822	5 203 006
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	0	0	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - JVO (5)	7 851 172	0	4 807 896	12 659 068
- Prêts et créances sur établissements de crédit - JVO	0	41	0	41
- Prêts et créances sur la clientèle - JVO	0	13 092	0	13 092
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	491 444	0	491 444
Instruments dérivés de couverture	0	833 155	0	833 155
TOTAL	40 938 475	9 694 637	7 542 457	58 175 569
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	614 623	0	614 623
- Dettes envers les établissements de crédit - JVO	0	41	0	41
- Dettes envers la clientèle - JVO	0	13 597	0	13 597
- Dettes représentées par un titre - JVO	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	600 985	0	600 985
Instruments dérivés de couverture	0	512 490	0	512 490
TOTAL	0	1 127 113	0	1 127 113

(1) Des transferts de niveau 2 à niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 5M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 1.

(2) Des transferts de niveau 2 à niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 79M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 1.

(3) Des transferts de niveau 1 à niveau 2 ont été réalisés pour 167M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 2.

(4) Des transferts de niveau 1 à niveau 2 ont été réalisés pour 25M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 2.

(5) Des transferts de niveau 1 à 3 ont été réalisés pour 543M€. Ils concernent essentiellement des actions dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 3.

LM

Note 28b. Hiérarchie de la juste valeur – détail du niveau 3

	31.12.2016	Achats	Emissions	Ventes	Rembour- sements	Transferts
Actifs financiers disponibles à la vente	2 457 739	1 623 639	14 914	-1 209 781	-158 172	-144 279
- Obligations et autres titres à revenu fixe	936 380	1 116 981	0	-671 508	-134 058	7 456
- Actions et autres titres à revenu variable	735 076	376 269	0	-431 931	-13 903	18 200
- Participations et autres titres détenus à long terme	688 741	130 349	14 914	-4 220	-10 211	-169 936
- Parts entreprises liées	97 542	40	0	-102 122	0	1
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 084 718	1 717 650	0	-595 992	-17 710	-37 327
- Obligations et autres titres à revenu fixe - JVO	276 822	181 350	0	-3 570	-8 960	0
- Actions et autres titres à revenu variable - JVO	4 807 896	1 536 300	0	-592 422	-8 750	-37 327
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	0	0	0	0	0
TOTAL	7 542 457	3 341 289	14 914	-1 805 773	-175 882	-181 606

	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouve- ments	31.12.2017	Transferts N1,N2 => N3	Transferts N3 => N1,N2
Actifs financiers disponibles à la vente	120 344	20 466	-89 240	2 635 630	25 656	-169 936
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-41	4 423	-8 001	1 251 632	7 456	0
- Actions et autres titres à revenu variable	69 662	-9 948	-31 472	711 953	18 199	0
- Participations et autres titres détenus à long terme	113	56 040	-34 088	671 702	0	-169 936
- Parts entreprises liées	50 610	-30 049	-15 679	343	1	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	474 321	0	-95 446	6 530 214	639	-37 966
- Obligations et autres titres à revenu fixe - JVO	7 544	0	-1 056	452 130	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - JVO	466 777	0	-94 390	6 078 084	639	-37 966
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	0	0	0	0	0
TOTAL	594 665	20 466	-184 686	9 165 844	26 295	-207 902

LPD

Note 29. Hiérarchies de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

31.12.2017						
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs	58 907 528	57 844 115	1 063 413	6 708	7 026 313	51 874 507
Prêts et créances sur établissements de crédit	6 930 141	7 259 426	-329 285		6 930 141	0
Prêts et créances à la clientèle	51 874 507	50 483 395	1 391 112		0	51 874 507
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	102 880	101 294	1 586	6 708	96 172	0
Passifs	73 028 686	71 931 358	1 097 328	0	23 581 479	49 447 207
Dettes envers les établissements de crédit	9 941 493	9 814 554	126 939		9 941 493	0
Dettes envers la clientèle	49 447 207	49 436 172	11 035		0	49 447 207
Dettes représentées par un titre	11 618 381	10 787 859	830 522	0	11 618 381	0
Dettes subordonnées	2 021 605	1 892 773	128 832		2 021 605	0

31.12.2016						
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs	55 138 182	53 716 269	1 421 913	17 260	6 745 626	48 375 296
Prêts et créances sur établissements de crédit	6 644 930	6 943 889	-298 959		6 644 930	0
Prêts et créances à la clientèle	48 375 296	46 655 544	1 719 752		0	48 375 296
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	117 956	116 836	1 120	17 260	100 696	0
Passifs	70 457 756	68 020 206	2 437 550	0	23 267 965	47 189 791
Dettes envers les établissements de crédit	7 059 429*	7 087 004	-27 575*		7 059 429*	0
Dettes envers la clientèle	47 189 791	47 173 126	16 665		0	47 189 791
Dettes représentées par un titre	13 897 666	12 869 775	1 027 891		13 897 666	0
Dettes subordonnées	905 320	890 301	15 019		905 320	0

* Après correction

Note 30. Intérêts et produits/charges assimilés

	31.12.2017		31.12.2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit & banques centrales	101 034	-117 317	87 717	-83 569
Clientèle	1 387 427	-552 778	1 419 435	-596 089
Instruments dérivés de couverture	244 555	-202 593	260 080	-257 023
Actifs financiers disponibles à la vente	72 309	0	99 034	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 206	0	2 268	0
Dettes représentées par un titre	0	-297 370	0	-376 806
Dettes subordonnées	0	-862	0	-767
TOTAL	1 806 531	-1 170 920	1 868 534	-1 314 254

Au cours de l'année 2017, la baisse des taux d'intérêt a eu pour effet de rémunérer certains actifs financiers à taux d'intérêt négatif. Le comité d'interprétation des normes IFRS précise que les intérêts résultant d'un taux d'intérêt négatif sur un actif financier ne répondent pas à la définition des revenus d'intérêt conformément à la norme IAS 18 Produits des activités. Cette charge d'intérêt relative à un actif financier n'est donc pas présentée sur la ligne des revenus d'intérêt mais dans un poste de dépenses appropriées. Les intérêts négatifs sont non significatifs pour le Groupe.

Note 31. Commissions

	31.12.2017		31.12.2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	7 858	-7 309	6 428	-4 124
Clientèle	106 320	-363	106 611	-387
Instruments dérivés	6 868	-385	7 372	-560
Change	5 473	-208	4 016	-501
Engagements de financement et de garantie	406	-2 956	592	-1 965
Titres et prestations de services	521 621	-228 606	476 285	-208 203
TOTAL	648 546	-239 827	601 304	-215 740

Note 32. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2017	31.12.2016
Instruments de transaction	-2 170	2 968
Instruments à la juste valeur sur option	-15	25 147
Inefficacité des couvertures	-1 273	-203
Sur couverture de flux de trésorerie	9	15
Sur couverture de juste valeur	-1 282	-218
. variation de juste valeur des éléments couverts	128 865	8 464
. variation de juste valeur des éléments de couverture	-130 147	-8 682
Résultat de change	6 076	-1 499
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	2 618	26 413

Note 33. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2017				31.12.2016			
	Divi- dendes	PV/MV réalisées	Dépré- ciation	Total	Divi- dendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe	0	6 595	0	6 595	0	38 420	0	38 420
Actions et autres titres à revenu variable	7 564	73 642	-1 898	79 308	6 924	23 054	-392	29 586
Titres immobilisés	6 939	93 073	7 932	107 944	3 470	71 762	-528	74 704
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	14 503	173 310	6 034	193 847	10 394	133 236	-920	142 710

Note 34. Produits/charges des autres activités

	31.12.2017		31.12.2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Activités d'assurance	6 986 932	-6 294 649	6 301 443	-5 687 170
Immeubles de placement	9 734	-30 470	3 378	-27 426
Autres produits	234 004	-56 740	230 614	-77 818
TOTAL	7 230 670	-6 381 859	6 535 435	-5 792 414

Note 34a. Marge brute des activités d'assurance

	31.12.2017	31.12.2016
Primes acquises	4 955 786	4 612 995
Charges des prestations	-178 049	-165 756
Variation des provisions	-9 081	-20 940
Autres charges et produits techniques et non techniques	-5 317 453	-4 706 770
Produits nets des placements	1 241 080	894 744
TOTAL	692 283	614 273

LD

Note 35. Charges générales d'exploitation

	31.12.2017	31.12.2016
Charges de personnel	-832 292	-736 336
Autres charges	-480 789	-435 261
TOTAL	-1 313 081	-1 171 597

Note 35a. Charges de personnel

	31.12.2017	31.12.2016
Salaires et traitements	-449 120	-409 781
Charges sociales	-222 417	-207 506
Intéressement et participation des salariés	-95 877	-58 714
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-64 855	-60 457
Autres	-23	122
TOTAL	-832 292	-736 336

Le Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) a été comptabilisé en déduction des charges de personnel pour un montant de 13 524 K€.

Note 35b. Effectifs moyens

	31.12.2017	31.12.2016
Employés	3 781	3 780
Cadres	5 192	5 035
TOTAL	8 973	8 815

Note 35c. Avantages postérieurs à l'emploi***Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies***

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraite Agirc et Arrco, ainsi que les régimes de retraite surcomplémentaire mis en place par certaines entités pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser.

Les charges sur ces régimes sont en 2017 de 80 348 milliers d'euros (contre 75 350 milliers d'euros en 2016).

Régimes à prestations définies et autres avantages à long terme

Ces régimes à prestations définies exposent le Groupe à des risques, tels que les risques de taux d'intérêt et le risque de marché.

Ces avantages sont assis sur le salaire final pour les Indemnités de Fin de Carrière (IFC) et sur le salaire moyen des 10 dernières années pour la retraite supplémentaire. Lors de la liquidation des rentes pour la retraite surcomplémentaire, le risque est transféré à Suravenir sous la forme d'un contrat d'assurance.

Variation dette actuarielle

	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme (1)	TOTAL 31.12.2017	TOTAL 31.12.2016
	Surcomplé - mentaire	Indemnités fin de carrière			
Dette actuarielle brute en début période	111 702	51 437	99 493	262 632	253 090
Coût des services rendus sur la période	5 945	3 301	2 582	11 828	11 752
Intérêts nets	1 999	934	1 835	4 768	5 542
Modification/ réduction/ liquidation de plan				0	0
Acquisition, cession (modif. périmètre conso)		- 109		-109	134
Prestations versées	- 7 614	- 2 743	- 4 647	-15 004	-11 965
Gains / pertes actuariels	3 572	195	7 665	11 432	4 080
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses démographiques	2 656	- 471	6 635	8 820	14 857
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses financières	357	- 15	- 353	-11	291
dont gains / pertes actuariels liés aux écarts d'expérience	559	681	1 383	2 623	-11 068
Dette actuarielle brute en fin période	115 604	53 015	106 928	275 547	262 633

(1) Les autres avantages à long terme concernent les médailles du travail et les comptes épargne-temps

Détail de la charge comptabilisée au résultat

	Postérieurs à l'emploi			TOTAL 31.12.2017	TOTAL 31.12.2016
	Surcomplé - mentaire	Indemnités fin de carrière	Autres avantages à long terme		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	- 5 945	- 3 301	- 2 582	-11 828	-11 752
Intérêts nets	- 212	- 172	- 1 439	-1 823	-2 211
Effet de toute réduction ou liquidation de régime				0	0
Gains / pertes actuariels			- 7 809	-7 809	5 726
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses démographiques comptabilisés au compte de résultat			- 6 635	-6 635	-3 880
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses financières comptabilisés au compte de résultat			353	353	936
dont gains / pertes actuariels liés aux écarts d'expérience			- 1 527	-1 527	8 671
Charge au compte de résultat	-6 157	-3 473	-11 830	-21 460	-8 236

251

Variation de juste valeur des actifs du régime et des droits à remboursement

	Postérieurs à l'emploi			TOTAL 31.12.2017	TOTAL 31.12.2016
	Surcomplé - mentaire	Indemnités fin de carrière	Autres avantages à long terme		
Juste valeur des actifs en début de période	100 883	42 759	21 567	165 209	156 489
Intérêts nets	1 786	762	397	2 945	3 331
Cotisations de l'employeur	11 285	1 875		13 160	18 584
Acquisition, cession (modif. périmètre conso)				0	0
Prestations versées	- 7 614	- 2 654		-10 268	-8 804
Gains / pertes actuariels	796	- 714	- 144	-62	-4 391
dont gains / pertes actuariels sur les actifs du régime liés à des changements d'hypothèses démographiques				0	0
dont gains / pertes actuariels sur les actifs du régime liés à des changements d'hypothèses financières				0	0
dont gains / pertes actuariels liés aux écarts d'expérience	796	- 714	- 144	-62	-4 391
Juste valeur des actifs en fin de période	107 136	42 028	21 820	170 984	165 209

Position nette

	Surcomplé - mentaire	Indemnités fin de carrière	Autres avantages à long terme	TOTAL 31.12.2017	TOTAL 31.12.2016
Dettes actuarielles fin de période	115 604	53 015	106 928	275 547	262 633
Juste valeur des actifs/droits à remboursement	-107 136	-42 028	-21 820	-170 984	-165 209
POSITION NETTE	8 468	10 987	85 108	104 563	97 424

Éléments reconnus immédiatement en capitaux propres et comptabilisés dans le résultat global

	31.12.2017	31.12.2016
Écarts actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	-7 537	-14 152
Ajustements de plafonnement des actifs		
Total des éléments reconnus immédiatement dans l'année	-7 537	-14 152
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en fin d'année	-85 700	-78 163

Informations sur les actifs de financement des régimes

Les montants inclus dans la juste valeur des actifs du régime concernant les instruments financiers émis par le Groupe et les biens occupés par le Groupe ne sont pas significatifs.
Les actifs de couverture sont détenus par Suravenir.

Au 31 décembre 2017, la durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies était de 12,6 ans (12,9 ans en 2016).

Les cotisations employeurs devant être versées pour 2018 au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont estimées à 9 218 milliers d'euros.

Composition des actifs des régimes à prestations définies

Détails de la juste valeur des actifs du régime	31.12.2017			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	102 379	6 620	338	
Actifs non cotés sur un marché actif	30 840	790	8 198	
Total	133 219	7 410	8 536	0

Détails de la juste valeur des actifs du régime	31.12.2016			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	104 103	6 148	254	0
Actifs non cotés sur un marché actif	24 518	889	7 731	0
Total	128 621	7 037	7 985	0

Analyse des sensibilités des engagements aux variations des principales hypothèses actuarielles

(En pourcentage de l'élément mesuré)	31.12.2017			
	Surcomplé - mentaire	Indemnités fin de carrière	Médailles du travail	Compte épargne-
Variation de +0,5% du taux d'actualisation				
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	-6%	-6%	-5%	-5%
Variation de +0,5% du salaire net				
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	6%	6%	5%	5%

Les sensibilités publiées sont des moyennes pondérées des variations observées par la valeur actuelle des engagements.

LA

Note 35d. Paiements fondés en actions

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise.

Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- Aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- Aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Pour les transactions réglées en capitaux propres, une charge est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres. Cette charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Le Groupe est concerné principalement par les transactions dont le dénouement se fait en trésorerie. Pour ces transactions, la juste valeur du passif, évaluée initialement à la date d'attribution, doit être réévaluée à chaque date de clôture et jusqu'à la date de règlement du passif. Les variations de juste valeur sont à comptabiliser en charges ou en produits au compte de résultat, et ce tant que la dette n'est pas réglée.

	Plan 1	Plan 2	Plan 3	Plan 4	Plan 5	Plan 6	Plan 7	Plan 8
Nature des plans	Cash settled	Cash settled	Cash settled	Equity settled	Cash settled	Cash settled	Cash settled	Cash settled
Date d'attribution	15/10/2015	18/09/2015	01/04/2014	09/03/2017	30/06/2015	29/11/2017	12/07/2017	30/11/2017
Période d'exercice	T1 2018 / T1 2020	S1 2019	du T4 2016 jusqu'au T3 2017	09/03/2018	T4 2020	T1 2021	T3 2020	T1 2020 / T1 2023
Méthode de valorisation	Situation nette + Multiple des encours	Multiple du chiffre d'affaires	EBITDA + Multiple des encours	Prix de cession	Discounted cash flow	% du Résultat Net - part du groupe	Conquête clientèle	Multiple d'ETIBDA
Impact résultat 2017	-1 776	-2 577	3 300	-1 622	1 009	-1 527	-358	0
Dettes au bilan	10 095	7 077	0		18 441	5 066	358	1 400

Note 35e. Autres charges d'exploitation

	31.12.2017	31.12.2016
Impôts et taxes	-73 936	-69 413
Services extérieurs	-406 276	-357 594
Autres charges diverses	-577	-8 254
TOTAL	-480 789	-435 261

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2017 s'élève à 4 266 milliers d'euros. Les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes individuels et consolidés et des missions accessoires s'élèvent à 4 228 milliers d'euros et ceux facturés au titre des autres prestations s'élèvent à 38 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31.12.2017		
	Mazars	Réseau Deloitte	Total
Crédit Mutuel Arkéa	578	1 240	1 818
Filiales consolidées	1 117	912	2 029
TOTAL	1 695	2 152	3 847

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de Crédit Mutuel Arkéa, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 419 milliers d'euros au titre de l'exercice 2017.

419

Note 36. Dotations/reprises aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

	31.12.2017	31.12.2016
Amortissements	-114 861	-110 454
Immobilisations corporelles	-36 803	-33 323
Immobilisations incorporelles	-78 058	-77 131
Dépréciations	570	-241
Immobilisations corporelles	570	-241
Immobilisations incorporelles	0	0
TOTAL	-114 291	-110 695

Note 37. Coût du risque

	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	31.12.2017
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Clientèle	-254 708	285 260	-78 788	-13 090	4 936	-56 390
Location financement	-12 227	11 422	-2 505	-6 400	62	-9 648
Concours clientèle	-231 519	263 372	-76 283	-6 690	4 874	-46 246
Engagements - autres	-10 962	10 466	0	0	0	-496
Actifs disponibles à la vente	-34	1 152	-2	0	0	1 116
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0
Autres	-3 222	5 922	-204	0	47	2 543
TOTAL	-257 964	292 334	-78 994	-13 090	4 983	-52 731

Note 38. Gains ou pertes sur autres actifs

	31.12.2017	31.12.2016
Immobilisations corporelles et incorporelles	476	-452
Moins-values de cession	-1 229	-1 959
Plus-values de cession	1 705	1 507
Frais encourus dans le cadre d'un regroupement d'entreprise	-2 905	-2 894
TOTAL	-2 429	-3 346

WJ

Note 39. Impôt sur les bénéfices

Décomposition de la charge d'impôt

	31.12.2017	31.12.2016
Charge d'impôt exigible	-210 258	-156 094
Charge ou produit d'impôt différé net	7 507	19 228
CHARGE NETTE D'IMPOT SUR LE BENEFICE	-202 751	-136 866
Résultat avant impôts et résultat des sociétés mises en équivalence	607 074	463 140
TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT	33,40%	29,55%

Analyse du taux effectif de l'impôt :

	31.12.2017	31.12.2016
Taux normal d'impôt	34,43%	34,43%
Différences permanentes	0,26%	-0,38%
Imposition à taux réduit et exonérations	-7,93%	-7,70%
Changement de taux	7,06%	0,00%
Impact des situations déficitaires	0,39%	-0,29%
Crédits d'impôts	-0,96%	-0,80%
Exceptionnel	0,01%	3,78%
Autres	0,15%	0,51%
TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT	33,40%	29,55%

La loi de finance pour 2018 prévoit une baisse progressive du taux d'impôt pour les sociétés qui sera ramené de 33,1/3% à 25% sur un délai courant de 2017 à 2022 en fonction du chiffre d'affaires des entités. Les impôts doivent être évalués sur la base des taux adoptés à la clôture.

En cas de variation de taux, les impôts différés doivent être ajustés, selon le principe de symétrie, en contrepartie du résultat à moins qu'ils ne se rapportent à des éléments comptabilisés en dehors du résultat (parmi les autres éléments du résultat global (OCI) ou directement en capitaux propres).

L'impact de ce changement de taux a été intégré dans le calcul des impôts différés du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

VPC

NOTES SUR LES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros

Note 40a. Information sur les recyclages en résultat des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôts)

	Mouvements de la période 2017	Mouvements de la période 2016
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	-4 960	-9 333
- Reclassement vers le résultat		
- Autres mouvements	-4 960	-9 333
Quote-part non recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE	19	54
Eléments non recyclables en résultat	-4 941	-9 279
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	2 624	-7 513
- Reclassement vers le résultat	-53 784	-48 610
- Autres mouvements	56 408	41 098
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	1 781	7 082
- Reclassement vers le résultat	-6	534
- Autres mouvements	1 787	6 548
Quote-part recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE	-9 447	7 349
Eléments recyclables en résultat	-5 042	6 918
TOTAL	-9 983	-2 361

Note 40b. Impôt relatif à chaque composante des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	31.12.2017			31.12.2016		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	- 7 565	2 605	- 4 960	- 14 233	4 900	- 9 333
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	27	- 8	19	82	- 28	54
Eléments non recyclables en résultat	- 7 538	2 597	- 4 941	- 14 151	4 872	- 9 279
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	5 723	- 3 099	2 624	8 994	- 16 507	- 7 513
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	2 716	- 935	1 781	10 800	- 3 718	7 082
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 9 003	- 444	- 9 447	8 492	- 1 143	7 349
Eléments recyclables en résultat	- 564	- 4 478	- 5 042	28 286	- 21 368	6 918
Total des variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	- 8 102	- 1 881	- 9 983	14 135	- 16 496	- 2 361

LD

Note 41. Engagements donnés et reçus

	31.12.2017	31.12.2016
Engagements donnés	12 860 852	11 818 550
Engagements de financement	8 894 431	8 416 184
En faveur des établissements de crédit et assimilés	27 400	50 050
En faveur de la clientèle	8 867 031	8 366 134
Engagements de garantie	3 653 063	3 157 655
D'ordre d'établissements de crédit et assimilés	324	1 769
D'ordre de la clientèle	3 652 739	3 155 886
Engagements sur titres	313 358	244 711
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	313 358	244 711
Engagements reçus	40 495 078	38 001 379
Engagements de financement	9 332 245	9 753 228
Reçus des établissements de crédit et assimilés	9 332 245	9 753 228
Reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	29 775 173	26 819 690
Reçus des établissements de crédit et assimilés	180 669	167 985
Reçus de la clientèle	29 594 504	26 651 705
Engagements sur titres	1 387 660	1 428 461
Titres vendus avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements reçus	1 387 660	1 428 461

Les engagements de financement donnés comprennent l'avance de trésorerie faite à la Caisse de Refinancement de l'Habitat afin d'assurer son fonctionnement pour un montant de 26 900 milliers d'euros.

	31.12.2017	31.12.2016
Créances données en garantie	12 508 247	13 689 711
Banque de France	10 077 991	10 865 692
Banque Européenne d'Investissement	671 985	475 301
Caisse de Refinancement de l'Habitat	725 065	1 392 113
Caisse des dépôts et consignations	1 028 845	952 243
Autres	4 362	4 362
Titres prêtés	0	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	631 818	811 554
Titres et valeurs données en pension	7 393 345	5 112 360

Pour son activité de refinancement, le Groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge.

Au 31 décembre 2017, la juste valeur des actifs donnés en pension s'élève à 4 084 millions d'euros.

Note 42. Informations sectorielles

	Banque		Assurance et gestion d'actifs		Groupe	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Produits internes (1)	239 947	227 202	-239 947	-227 202	0	0
Produits externes (2)	1 330 385	1 169 645	759 221	682 343	2 089 606	1 851 988
Produit net bancaire	1 570 332	1 396 847	519 274	455 141	2 089 606	1 851 988
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-1 267 897	-1 133 759	-159 475	-148 533	-1 427 372	-1 282 292
Résultat brut d'exploitation	302 435	263 088	359 799	306 608	662 234	569 696
Coût du risque	-50 865	-102 721	-1 866	-489	-52 731	-103 210
Résultat d'exploitation	251 570	160 367	357 933	306 119	609 503	466 486
Quote-part des sociétés mises en équivalence	23 919	3 699	0	6 363	23 919	10 062
Autres	-2 351	-3 327	-78	-19	-2 429	-3 346
Résultat courant avant impôt	273 138	160 739	357 855	312 463	630 993	473 202
Impôts sur les bénéfices	-57 038	-29 848	-145 713	-107 018	-202 751	-136 866
Résultat net	216 100	130 891	212 142	205 445	428 242	336 336
dont Intérêts minoritaires	81	73	39	77	120	149
Résultat net part du Groupe	216 018	130 818	212 103	205 369	428 121	336 187

	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Actifs et Passifs sectoriels	76 630 283	73 216 547	51 754 496	47 176 379	128 384 779	120 392 926

(1) Produits sectoriels provenant de transactions avec d'autres secteurs.

(2) Produits sectoriels provenant de ventes à des clients externes.

L'analyse sectorielle s'appuie sur une segmentation en deux secteurs d'activité :

- la Banque correspond principalement aux réseaux de caisses du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central, aux filiales spécialisées dans le marché des entreprises et le financement de l'immobilier,
- l'Assurance et la gestion d'actifs regroupent les filiales spécialisées dans la gestion d'OPCVM et les sociétés d'assurance.

L'analyse sectorielle par zone géographique n'est pas pertinente pour le Groupe dans la mesure où la quasi-totalité de son activité est réalisée sur le territoire national.

Note 43. Information sur les parties liées

Les parties liées au groupe Crédit Mutuel Arkéa sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence. Les transactions réalisées entre le groupe Crédit Mutuel Arkéa et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du Groupe est présentée dans la note 45. Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans le tableau ci-après les données relatives à

ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, consolidées par mise en équivalence.

	31.12.2017	31.12.2016
	Entités consolidées par mise en équivalence (1)	Entités consolidées par mise en équivalence (1)
Actifs		
Prêts et créances sur établissements de crédit	585 178	633 481
Prêts et créances à la clientèle	9 049	3 986
Actifs à la juste valeur par résultat	-	-
Actifs disponibles à la vente	-	52 480
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs divers	17 223	35 564
Passifs		
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Passifs à la juste valeur par résultat	-	-
Dettes envers la clientèle	30 664	35 228
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Passifs divers	253	-

(1) Principalement Primonial et CCCM

	31.12.2017	31.12.2016
	Entités consolidées par mise en équivalence (1)	Entités consolidées par mise en équivalence (1)
Intérêts et produits assimilés	5 768	1 472
Intérêts et charges assimilées	- 2 182	-
Commissions (Produits)	-	1 056
Commissions (Charges)	- 678	-19 815
Solde net op. / Portefeuille à la juste valeur par résultat	49	-
Solde net / Actifs financiers disponibles à la vente	-	524
Produits des autres activités	-	4 832
Charges des autres activités	- 44 399	-
Produit Net Bancaire	- 41 442	-11 931

(1) Principalement Primonial et CCCM

	31.12.2017	31.12.2016
	Entités consolidées par mise en équivalence	Entités consolidées par mise en équivalence
Engagements de financement	-	-
Engagements de financement donnés		
Engagements de financement reçus		
Engagements de garantie	-	-
Engagements de garantie donnés		
Engagements de garantie reçus		
Engagements sur titres	-	-
Autres titres à recevoir		
Autres titres à livrer		

Relations avec les principaux dirigeants du Groupe

Le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa est actuellement composé de 21 membres élus pour 3 ans :

- 16 administrateurs représentant les sociétaires, élus par l'Assemblée générale ordinaire ;
- 2 administrateurs indépendants ;
- 2 administrateurs représentant les salariés, désignés par le Comité Central d'Entreprise ;
- 1 censeur.

Un représentant du Comité Central d'Entreprise assiste également, avec voix consultative, aux réunions du Conseil d'administration.

La rémunération globale allouée au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa s'élève à 1 877 milliers d'euros en 2017 (contre 1 820 milliers d'euros au 31 décembre 2016).

La rémunération brute totale versée aux principaux dirigeants du Groupe au 31 décembre 2017 s'élève à 4 139 milliers d'euros (contre 4 843 milliers d'euros au 31 décembre 2016).

Le contrat de travail des Dirigeants, à l'exception du Président et du Directeur général du groupe Crédit Mutuel Arkéa, n'est pas suspendu au cours de l'exercice de leur mandat.

Pour le Président et le Directeur général du groupe Crédit Mutuel Arkéa, les contrats de travail sont suspendus depuis leur nomination *ès qualités* et pendant la durée de leurs mandats respectifs, pour être repris automatiquement à leur terme. La période de suspension du contrat de travail se trouve prise en compte pour le calcul de leurs droits, au titre de la loi, de la convention collective et du contrat de travail.

En cas de rupture de leur contrat de travail, le Président et le Directeur général du groupe Crédit Mutuel Arkéa sont susceptibles de percevoir des indemnités de rupture, complémentaires aux dispositions légales ou conventionnelles d'un montant égal à deux ans de rémunération conformément aux recommandations AFEP-MEDEF.

Au moment de leur départ à la retraite, et s'ils ont au moins cinq ans d'ancienneté, les Dirigeants reçoivent une indemnité de fin de carrière égale à sept douzièmes de la rémunération annuelle. Ils disposent, par ailleurs, d'un congé de fin de carrière calculé à hauteur de vingt-trois jours par année effectuée dans ces fonctions.

Par ailleurs, des engagements de retraite et assimilés existent au bénéfice des Dirigeants sous la forme de régimes de retraite supplémentaires à prestations définies (dits « article 39 »).

La rente servie par le régime à prestations définies s'établit, pour les Dirigeants, à 0,35% de la rémunération de référence par année d'ancienneté. Elle est plafonnée à 10% de la rémunération de référence. La rémunération de référence correspond à la rémunération, appréciée sur une base annuelle, précédant la date de la liquidation, par le bénéficiaire, de sa pension de vieillesse au titre du régime de retraite de base, en englobant les éléments de salaire fixes et variables, y compris, les avantages en nature (véhicule et logement de fonction), au sens de l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale.

Le montant total des sommes provisionnées par le Groupe au 31 décembre 2017 en application de la norme IAS 19 au titre des avantages postérieurs à l'emploi, autres avantages à long terme et indemnités de fin de contrat de travail s'élève à 345 milliers d'euros (contre 366 milliers d'euros au 31 décembre 2016).

Note 44. Participation dans des entités structurées non consolidées

31.12.2017	Véhicules de titrisation	Gestion d'actifs (OPCVM/OPCI)	Autres entités structurées
Total bilan	178 462	4 075 937	0
Valeur comptable des actifs financiers (1)	47 952	1 069 536	0
Valeur comptable des passifs financiers (1)			0
Exposition maximale au risque de perte	47 952	1 069 536	0

(1) Valeur comptable des actifs et passifs que le groupe Crédit Mutuel Arkéa comptabilise vis-à-vis des entités structurées

Les participations dans des entités non consolidées concernent des participations détenues dans le cadre de contrats d'assurance vie en unité de compte sur lesquelles Crédit Mutuel Arkéa n'exerce pas de contrôle. Il s'agit principalement de lignes d'OPCVM.

31.12.2016	Véhicules de titrisation	Gestion d'actifs (OPCVM/OPCI)	Autres entités structurées
Total bilan	118 486	2 165 598	0
Valeur comptable des actifs financiers (1)	33 177	648 629	0
Valeur comptable des passifs financiers (1)	0	0	0
Exposition maximale au risque de perte	33 177	648 629	0

(1) Valeur comptable des actifs et passifs que le groupe Crédit Mutuel Arkéa comptabilise vis-à-vis des entités structurées

Note 45. Périmètre de consolidation

Nom	Pays	Secteur / Activité	% contrôle		% Intérêts	
			31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Crédit Mutuel Arkéa + Fédérations et Caisses du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central	France	Banque / Banque mutualiste				
Entité consolidante						
Sociétés consolidées par intégration globale						
ARKEA BANKING SERVICES	France	Banque / Prestations de services bancaires	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	France	Banque / Banque d'entreprises	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA BOURSE RETAIL	France	Banque / Holding	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL (GESTION)	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL INVESTISSEMENT	France	Banque / Capital investissement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL PARTENAIRE	France	Banque / Capital investissement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CREDIT BAIL	France	Banque / Crédit bail et location financement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA DIRECT BANK (ex Fortuneo SA)	France	Banque / Inter médiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA FONCIERE	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA HOME LOANS SFH	France	Banque / Structure de refinancement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA PUBLIC SECTOR SCF	France	Banque / Structure de refinancement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA SCD	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
CAISSE DE BRETAGNE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE	France	Banque / Banque mutualiste	93,2	93,1	93,2	93,1
COMPAGNIE EUROPEENNE D'OPERATIONS IMMOBILIERES	France	Banque / Portage d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANQUE	France	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE SCF (1)	France	Banque / Structure de refinancement	/	100,0	/	100,0
FCT COLLECTIVITES	France	Banque/Fonds commun de titrisation	57,8	57,8	57,8	57,8
FEDERAL EQUIPEMENTS	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL FINANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / Banque privée et gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL FINANCE GESTION	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL SERVICE	France	Banque / Prestations de services	97,8	97,0	97,8	97,0
FINANCO	France	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
GICM	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	97,8	97,0
IZIMMO (2)	France	Banque / Immobilier	100,0	/	100,0	/
IZIMMO HOLDING (2)	France	Banque / Immobilier	100,0	/	100,0	/
KEYTRADE BANK (succursale)	Belgique	Banque / Inter médiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
KEYTRADE BANK Luxembourg SA	Luxembourg	Banque / Inter médiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
LEASECOM	France	Banque / Crédit bail et location financement	100,0	100,0	100,0	100,0
LEASECOM CAR	France	Banque / Crédit bail et location financement	100,0	100,0	100,0	100,0
LEETCHI SA	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
MANGOPAY SA (ex Leetchi Corp)	Luxembourg	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
MONEXT	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
NEXTALK (3)	France	Banque / Prestations de services	100,0	/	100,0	/
NOUVELLE VAGUE (2)	France	Banque / Prestations de services	100,0	/	100,0	/
NOVELIA	France	Assurances et gestion d'actifs / Courtage en assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
PROCAPITAL	France / Belgique	Banque / Inter médiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
PUMPKIN (2)	France	Banque / Prestations de services	100,0	/	100,0	/
SCHELCHER PRINCE GESTION	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE INTERFEDERALE	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
SMSPG	France	Assurances et gestion d'actifs / Holding	100,0	100,0	100,0	100,0
STRATEO (succursale)	Suisse	Banque / Inter médiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
SURAVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / Assurance vie	100,0	100,0	100,0	100,0
SURAVENIR ASSURANCES	France	Assurances et gestion d'actifs / Assurance non vie	100,0	100,0	100,0	100,0

LD

Nom	Pays	Secteur / Activité	% contrôle		% Intérêts	
			31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Sociétés consolidées par mise en équivalence						
OIKO GESTION (EX AIBO GESTION)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	23,7	100,0	23,9	44,6
ALTARocca AM AS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	25,4	87,1	25,6	31,2
AVIAFUND FUND FACILITY MANAGEMENT GMBH (2)	Allemagne	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	30,1	/	30,4	/
AVIAFUND FUND SOLUTION SERVICES GMBH (2)	Allemagne	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	30,1	/	30,4	/
AVIARENT CAPITAL MANAGEMENT SARL (2)	Luxembourg	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	30,1	/	30,4	/
AVIARENT INVEST AG (2)	Allemagne	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	30,1	/	30,4	/
CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL	France	Banque / Banque mutualiste	21,5	21,5	21,5	21,5
CREDIT MUTUEL CARTES DE PAIEMENTS (4)	France	Banque / Banque mutualiste	/	25,0	/	26,7
CODABEL MANAGEMENT	Belgique	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	12,4	35,0	12,5	15,6
DERIVATIVES SOLUTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	28,3	80,0	28,6	35,7
EC ADVISORS GMBH	Allemagne	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,4	51,0	35,7	22,7
HALLES A FOURAGES SCCV (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	21,2	/	21,4	/
LINK BY PRIMONIAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,4	100,0	35,7	44,6
MARSEILLE FURNITURE SARL (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	20,4	/	20,6	/
MATA CAPITAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	14,1	40,0	14,3	17,8
NEW PORT	France	Banque / Holding	31,0	31,0	31,0	31,0
NEW PRIMONIAL HOLDING (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	36,3	/	36,6	/
PARISII GESTION PRIVÉE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	100,0	/	44,6
PFP (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	36,3	/	36,6	/
PRIMONIAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,4	100,0	35,7	44,6
PRIMONIAL COURTAGE (EX-PRIMONIAL FINANCEMENT)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	100,0	/	44,6
PRIMONIAL HOLDING	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,4	44,6	35,7	44,6
PRIMONIAL LUXEMBOURG	Luxembourg	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,4	100,0	35,7	44,6
PRIMONIAL MANAGEMENT (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	34,5	/	34,8	/
PRIMONIAL MANAGEMENT 2 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	36,3	/	36,6	/
PRIMONIAL PARTENAIRES (EX-PATRIMMOFI)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,4	100,0	35,7	44,6
PRIMONIAL REIM	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	21,4	66,7	21,6	27,0
PRIMONIAL TI	Canada	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,4	100,0	35,7	44,6
ROCHE BRUNE AM SAS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	67,8	/	30,2
ROCHE BRUNE INVESTISSEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	67,8	/	30,2
SEFAL PROPERTY	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	34,9	100,0	35,3	44,6
SPORTINVEST	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,4	100,0	35,7	44,6
STAMINA ASSET MANAGEMENT (EX-PRIMONIAL AM)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,4	100,0	35,7	44,6
UPSTONE SAS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,4	100,0	35,7	44,6
VOLTAIRE CAPITAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,4	100,0	35,7	44,6
YOUNITED CREDIT (2)	France / Italie / Espagne	Banque / Prestations de services	25,6	/	25,6	/

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Sociétés consolidées par la méthode simplifiée						
ADAGE CBP FLEX (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	36,6	/	36,6	/
ALTAROCCA RENDEMENT 2023	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	20,0	25,6	20,0	25,6
ARKEA CAPITAL 1	France	Banque / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
AUTOFOCUS AIRBAG OCTOBRE 2015	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,8	93,9	93,8	93,9
AUTOFOCUS CROISSANCE JUIN 2015	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,8	93,9	93,8	93,9
AUTOFOCUS CROISSANCE MARS 2015	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	78,0	78,2	78,0	78,2
AUTOFOCUS CROISSANCE MARS 2016 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	79,3	/	79,3	/
AUTOFOCUS JANVIER 2016 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	92,5	/	92,5	/
AUTOFOCUS RENDEMENT DECEMBRE 2014	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,7	93,7	93,7	93,7
AUTOFOCUS RENDEMENT JUIN 2014	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	87,3	/	87,3
AUTOFOCUS RENDEMENT MARS 2015	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,3	93,5	93,3	93,5
AUTOFOCUS RENDEMENT NOVEMBRE 2016 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	92,4	/	92,4	/
AUTOFOCUS RENDEMENT OCTOBRE 2014	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	91,5	91,7	91,5	91,7
AUTOFOCUS RENDEMENT SEPTEMBRE 2015	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	93,9	/	93,9
AUTOFOCUS SEPTEMBRE 2016 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	96,4	/	96,4	/
BPE RENDEMENT 2018	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	36,3	40,2	36,3	40,2
DIAPAZEN CLIMAT SEPTEMBRE 2016 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,8	/	97,8	/
FCPI SWEN EUROPA 4	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	46,5	/	46,5
FCPR FUNERAIRE A	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	35,4	/	35,4
FCT SP EUROCREANCES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	43,4	44,0	43,4	44,0
FCT SURAVENIR PRIVAT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL ACTIONS ETHIQUES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	65,7	63,7	65,7	63,7
FEDERAL ACTIONS RENDEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	96,8	96,6	96,8	96,6
FEDERAL APAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	74,2	68,2	74,2	68,2
FED CAPITAL INV	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL CONVICTION GRANDE ASIE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,8	97,4	99,8	97,4
FEDERAL CONVICTION ISR EURO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	61,0	61,7	61,0	61,7
FEDERAL CROISSANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	90,3	87,4	90,3	87,4
FEDERAL ESSOR INTERNATIONAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	49,4	51,6	49,4	51,6
FEDERAL INDICIEL JAPON	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	64,8	65,1	64,8	65,1
FEDERAL INDICIEL US	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	63,8	62,8	63,8	62,8
FEDERAL MULTI ACTIONS EUROPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	73,7	71,9	73,7	71,9
FEDERAL MULTI L/S (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	50,9	/	50,9	/
FEDERAL MULTI OR ET MATIERES 1ERES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	88,4	88,7	88,4	88,7
FEDERAL MULTI PATRIMOINE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	90,7	89,3	90,7	89,3
FEDERAL MULTI PME	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	79,2	85,0	79,2	85,0
FEDERAL OBLIGATIONS INTERNATIONALES ISR	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	36,3	40,0	36,3	40,0
FEDERAL OPPORTUNITE EQUILIBRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,7	99,7	99,7	99,7
FEDERAL OPPORTUNITE MODERE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,4	98,3	98,4	98,3
FEDERAL OPPORTUNITE TONIQUE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,8	98,9	98,8	98,9
FEDERAL OPTIMAL PLUS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	47,9	44,4	47,9	44,4
FEDERAL SUPPORT COURT TERME (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	42,2	/	42,2	/
FEDERAL SUPPORT TRESORERIE ISR	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	31,3	29,3	31,3	29,3
FORMUL ACTION 2017 FP	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	82,4	/	82,4
FORMUL ACTION 2017	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	94,0	/	94,0
FORMUL ACTION SECURITE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,3	93,3	93,3	93,3
FPS SURAVENIR ACTIONS PROTECT (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
FSP / COMPARTIMENT 5 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	42,4	/	42,4	/
KALEIDOSCOPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,3	98,5	98,3	98,5
LFP MULTIMMO PHILOSO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	46,8	/	46,8
OPCI CLUB FRANCE RET	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	46,3	46,3	46,3	46,3
OPCI PREIM DEFENSE 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,5	35,5	35,5	35,5
OPCI PREIM EUROS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI PREIM EUROS 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI PREIMIUM	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	83,7	100,0	83,7	100,0
OPCI TIKEHAU RET PRO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	39,3	39,3	39,3	39,3

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
PRIMO ELITE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
PRO FEDERAL LIQUIDITES C	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	61,3	43,4	61,3	43,4
SCI PERENNITE PIERRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	81,8	/	81,8
S.C.I PROGRES PIERRE (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
S.C.I SURAV PIERRE (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
SCI CLOVERHOME (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	50,0	/	50,0	/
SCI LE VINCI HOLDING (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
SCI PR2 PREIM RET 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	38,0	38,0	38,0	38,0
SCI SOFIDY CONV IMMO (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	56,9	/	56,9	/
SCI USUFRUIMMO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SCPI PATRIMMO CROISSANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	36,3	54,0	36,3	54,0
SCPI PIERRE EXPANSIO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	57,0	57,0	57,0	57,0
SCPI PRIMOFAMILY (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	40,4	/	40,4	/
SCPI PRIMONIA CAP IM	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	43,2	42,1	43,2	42,1
SP CONVERT. GLOBAL EUROPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	33,4	23,9	33,4	23,9
SP CONVERTIBLES ISR EUROPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	29,8	25,6	29,8	25,6
SP HAUT RENDEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	33,6	41,4	33,6	41,4
SP NS FAMILLE (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	42,1	/	42,1	/
STEREO 3	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,0	96,9	97,0	96,9
SURAVENIR INITIATIVE ACTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SURAVENIR REFERENCE ACTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SYNERGIE FINANCE INVESTISSEMENT	France	Banque / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
UBS ARCHMORE IDF	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	53,2	/	53,2
WE POSITIVE INVEST	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
WEST WEB VALLEY	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,4	38,6	35,4	38,6

(1) Fusion et confusion de patrimoine

(2) Sociétés consolidées pour la première fois en 2017

(3) Scission

(4) Liquidation

La comptabilisation par la méthode simplifiée (dite short cut method) repose sur le recours à l'option de juste valeur pour tous les actifs détenus dans le cadre de l'OPCVM à consolider.

La méthode simplifiée consiste à :

- comptabiliser à la juste valeur les parts du fonds à l'actif sur une base de 100%
- constater en regard un passif (dette financière) à hauteur de la part non détenue par le Groupe (intérêts minoritaires).

La liste des sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation est disponible sur le site internet du Crédit Mutuel Arkéa.

151

Note 46. Regroupement d'entreprises

Pumpkin

Crédit Mutuel Arkéa a pris le contrôle exclusif de Pumpkin le 12 juillet 2017. La société Pumpkin est consolidée par intégration globale dans les comptes de Crédit Mutuel Arkéa.

Cette fintech permet de réaliser des paiements entre particuliers à l'aide de son application gratuite et sécurisée.

Les éléments significatifs de ces regroupements sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

En K€	Pumpkin
Date d'acquisition	12/07/2017
Prix d'acquisition	11 539
Situation nette sociale IFRS (pour 100%)	565
Ecarts d'évaluation (pour 100%)	0
Impôts différés associés (pour 100%)	0
Autres retraitements divers (pour 100%)	0
Situation nette + Ecarts d'évaluation (100%)	565
Méthode de consolidation	Intégration globale
Ecart d'acquisition comptabilisé au bilan (goodwill complet)	10 974
Contribution au résultat 2017 du Groupe	-921

La comptabilisation initiale du regroupement est provisoire.

En cas d'informations complémentaires relatives à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition, le groupe dispose d'un délai de douze mois pour :

- identifier les actifs acquis et passifs assumés de la société acquise non constatés lors de la comptabilisation initiale du regroupement ;
- modifier rétrospectivement les valeurs initialement attribuées.

Izimmo

Le Groupe a acquis la société Izimmo le 30 novembre 2017. L'activité principale d'Izimmo est la commercialisation d'immobilier de placement auprès de réseaux bancaires, de clientèle privée, de Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants (CGPI) et de promoteurs.

Crédit Mutuel Arkéa a pris le contrôle exclusif de la société. La société Izimmo est consolidée par intégration globale dans les comptes du Groupe.

Les éléments significatifs de ces regroupements sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Izimmo
Date d'acquisition	30/11/2017
Prix d'acquisition	12 360
Situation nette sociale IFRS (pour 100%)	-1 839
Ecarts d'évaluation (pour 100%)	1 570
Impôts différés associés (pour 100%)	-437
Autres retraitements divers (pour 100%)	-6 398
Situation nette + Ecarts d'évaluation (100%)	-7 104
Méthode de consolidation	Intégration globale
Ecart d'acquisition comptabilisé au bilan (goodwill complet)	19 464
Contribution au résultat 2017 du Groupe	0

La comptabilisation initiale du regroupement est provisoire.

En cas d'informations complémentaires relatives à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition, le groupe dispose d'un délai de douze mois pour :

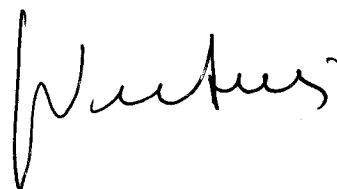
- identifier les actifs acquis et passifs assumés de la société acquise non constatés lors de la comptabilisation initiale du regroupement ;
- modifier rétrospectivement les valeurs initialement attribuées.

Note 47. Evénements postérieurs à la clôture

Le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa a adopté le 17 janvier 2018 une résolution visant à proposer, aux Caisses locales des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Massif Central et du Sud-Ouest, un vote d'orientation sur la stratégie d'indépendance du Groupe.

La délibération proposée au cours des mois de mars ou avril 2018 au Conseil d'administration de chaque Caisse locale affiliée au groupe Arkéa est :

« Le conseil d'administration de la caisse approuve, en ce qui la concerne, le projet consistant à engager toute action afin que le Crédit Mutuel Arkéa devienne un groupe bancaire coopératif et mutualiste indépendant, entièrement distinct du reste du Crédit Mutuel. La sortie de la Confédération nationale du Crédit Mutuel aurait notamment comme conséquences une complète liberté territoriale de développement, la réaffirmation d'un mécanisme de solidarité au périmètre du groupe Arkéa et l'adoption d'une dénomination et de marques commerciales ne reprenant pas les termes «Crédit Mutuel». La nouvelle dénomination ainsi que les marques commerciales réaffirmeraient clairement notre statut coopératif et mutualiste et l'ancrage territorial ».



Dépôt N° B/1821

Le 31 MAI 2018

R.C.S. BREST

CREDIT MUTUEL ARKEA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31/12/2017

DELOITTE & ASSOCIES

MAZARS

LD

DELOITTE & ASSOCIES

DELOITTE

SIEGE SOCIAL : 185, AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92524 NEUILLY-SUR-SEINE

TEL : +33 +33 (0) 1 40 88 28 00 - FAX : +33

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE CAPITAL DE 1 723 040 EUROS EUROS - RCS RCS Nanterre B 752 028 041

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

CREDIT MUTUEL ARKEA

Société anonyme Coopérative de crédit à capital variable
Siège social : 1 rue Louis Lichou 29480 LE RELECQ KERHUON
R.C.S : BREST 775 577 018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31/12/2017

DELOITTE & ASSOCIES

MAZARS

LD

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CREDIT MUTUEL ARKEA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés

correspondent i) pour le cabinet Mazars à des attestations et des revues informatiques et ii) pour le cabinet Deloitte & Associés à des attestations.

Justification des appréciations – Points clés de l’audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes consolidés de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- **Risque de crédit – Dépréciation individuelle des encours corporate –**
Notes 5 et « Principes comptables et méthode d’évaluation »

Risque identifié :

Les prêts et créances sur la clientèle entreprise sont porteurs d’un risque de crédit qui expose le Groupe à une perte potentielle si son client ou sa contrepartie s’avère incapable de faire face à ses engagements financiers. Le caractère avéré d’un risque de crédit est apprécié au niveau individuel de chaque actif financier. Les dépréciations sur les créances individualisées s’élèvent à 802 millions d’euros au 31 décembre 2017 [yc retail].

CMA constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède à des estimations comptables pour évaluer le niveau de dépréciation sur les créances individuelles. La direction des risques du groupe a recours à son jugement dans la détermination des hypothèses et des paramètres utilisés pour calculer ces dépréciations. Les principales hypothèses prises en compte par la direction dans l’évaluation des dépréciations sont la probabilité de défaut pour les encours sains et la perte en cas de défaut pour les encours sains et douteux.

Compte tenu des activités exercées par CMA et de l’importance des estimations comptables des dépréciations pour la compréhension des comptes dans leur ensemble, nous considérons que l’évaluation des dépréciations sur les crédits et sur les engagements à la clientèle entreprise constitue un point clé de l’audit.

Approche d’audit :

Nous avons pris connaissance du processus d’évaluation de ces dépréciations. Nous avons testé les contrôles clés mis en place par la direction que nous avons estimés les plus pertinents pour déterminer les hypothèses et les paramètres ayant servi de base à cette évaluation.

Nos travaux ont consisté à :

- Examiner le dispositif de détection des contreparties entreprises présentant une situation financière fragilisée ou en défaut ;
 - Apprécier les hypothèses retenues et les paramètres utilisés sur une sélection de dossiers individuels des secteurs « entreprises » ;
 - Vérifier que les estimations retenues s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la partie « Dépréciations des prêts et créances » de l'annexe aux comptes consolidés.
- **Ecart d'acquisition** – Note 16 et « Principes et méthodes de consolidation » des annexes consolidées

Risque identifié :

Lors de ces différentes opérations de variations de périmètres ou de croissances externes, le groupe Crédit Mutuel Arkéa est généralement amené à comptabiliser des écarts d'acquisition. Ces écarts d'acquisition sont ensuite alloués aux différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) constituant le groupe. Au 31 décembre 2017, les écarts d'acquisition s'élèvent à 573 millions d'euros.

Ces écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum annuellement. Ces tests sont fondés sur la comparaison entre la valeur comptable et la valeur recouvrable. Les méthodes de détermination de la valeur recouvrable sont essentiellement basées sur la méthode de la rentabilité future escomptée laquelle repose sur une estimation des flux futurs actualisés sur base des plans d'affaires réalisés sur un horizon explicite.

Les hypothèses sous-jacentes à la détermination de la valeur recouvrable constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement du management.

Approche d'audit :

Nous avons analysé le processus mis en place par le groupe pour identifier des éventuelles pertes de valeur sur les écarts d'acquisition ainsi que le processus d'élaboration des tests de dépréciation découlant de la constatation d'indices de perte de valeur ou du processus annuel de revue.

Nous avons fait intervenir nos experts en valorisation afin de :

- Procéder à une analyse technique de la construction des modèles de valorisations s'appuyant sur la méthode de la rentabilité future escomptée, et ;
- Revoir les hypothèses utilisées pour déterminer les paramètres financiers intervenant dans le taux d'actualisation ;
- Réaliser une contre valorisation sur la base de données externes.

Nous revoyons également la pertinence des données et hypothèses économiques retenues pour la construction des plans d'affaire établis par les directions des entités concernées.

- **Systèmes d'information**

Risque identifié :

La fiabilité et la sécurité jouent un rôle clé dans la préparation de l'information financière. L'appréciation des contrôles généraux informatiques et des contrôles applicatifs spécifiques aux différentes chaînes de traitement de l'information qui concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière, représente un point clé de l'audit. En particulier, l'existence d'un dispositif de contrôle des droits d'accès aux systèmes d'information et des niveaux d'autorisation en fonction des profils de collaborateurs constitue un contrôle clé pour limiter le risque de fraudes ou d'erreurs imputables à des modifications inappropriées du paramétrage des applicatifs ou des données qui leur sont sous-jacentes.

Approche d'audit :

Les travaux que nous avons mis en œuvre avec le support de nos spécialistes informatiques ont plus particulièrement porté sur les éléments suivants :

- Compréhension des systèmes, processus et contrôles qui sous-tendent l'information comptable et financière ;
- Evaluation des contrôles généraux informatiques (gestion des accès aux applications et aux données, gestion des changements et des développements relatifs aux applications, gestion de l'exploitation informatique) sur les systèmes significatifs (notamment applications comptables, de rapprochement automatique, de gestion des crédits et de gestion des activités de marchés) ;
- Evaluation des contrôles applicatifs automatiques ;
- Analyse détaillée des interfaces et des flux en amont/aval des principaux processus métiers ;
- Revue des écritures manuelles.

Vérification du rapport sur la gestion du groupe.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CREDIT MUTUEL ARKEA le 10 juin 1976 pour le cabinet MAZARS (compte tenu des fusions de cabinets intervenus depuis cette date) et le 23 avril 2007 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES.

Au 31/12/2017, le cabinet MAZARS était dans la 42ème année de sa mission sans interruption et le cabinet DELOITTE & ASSOCIES dans la 11ème année, dont respectivement 25 années et 11 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé. Précédemment, la société Sterenn, membre du réseau Deloitte, était commissaire aux comptes de l'entité de 1997 à 2006.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à

un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité des comptes

Nous remettons un rapport au Comité des comptes qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des comptes, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.



**CREDIT MUTUEL
ARKEA**

Comptes Consolidés

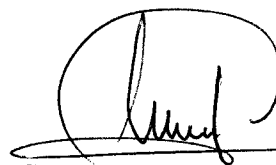
Exercice clos le

31/12/2017

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 09/04/2018

Les Commissaires aux comptes

**DELOITTE &
ASSOCIES**

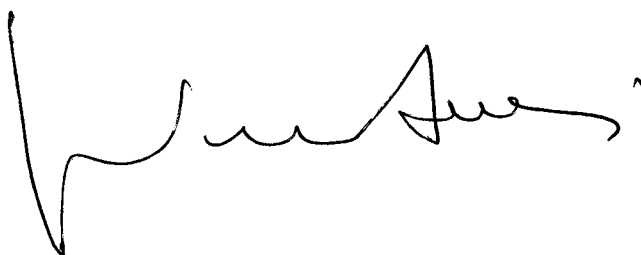


JEAN-VINCENT COUSTEL

MAZARS



VIRGINIE CHAUVIN



Comptes consolidés
31 décembre 2017
Bilan (en milliers d'euros)

Actif	Notes	31.12.2017 IFRS	31.12.2016 IFRS
Caisse, banques centrales	1	4 182 765	3 617 180
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2	22 981 741	18 369 707
Instruments dérivés de couverture	3	685 923	833 155
Actifs financiers disponibles à la vente	4	38 031 257	38 972 707
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1	7 259 426	6 943 889
Prêts et créances sur la clientèle	5	50 483 395	46 655 544
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		264 850	362 525
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7	101 294	116 836
Actifs d'impôts courants	9	209 205	180 631
Actifs d'impôts différés	10	54 848	75 000
Comptes de régularisation et actifs divers	11	2 170 984	2 302 460
Actifs non courants destinés à être cédés		0	13 882
Participation aux bénéfices différée		0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	12	190 347	210 821
Immeubles de placement	13	515 395	535 177
Immobilisations corporelles	14	253 085	242 544
Immobilisations incorporelles	15	427 580	418 622
Ecarts d'acquisition	16	572 684	542 246
TOTAL DE L'ACTIF		128 384 779	120 392 926

Passif	Notes	31.12.2017 IFRS	31.12.2016 IFRS
Banques centrales	17	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	18	610 438	614 623
Instruments dérivés de couverture	3	398 672	512 490
Dettes envers les établissements de crédit	17	9 814 554	7 087 004
Dettes envers la clientèle	19	49 436 172	47 173 126
Dettes représentées par un titre	20	10 787 859	12 869 775
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		46 800	45 132
Passifs d'impôts courants	9	119 045	96 360
Passifs d'impôts différés	10	152 025	167 297
Comptes de régularisation et passifs divers	21	5 471 948	4 684 818
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	22	42 807 688	39 781 787
Provisions	23	394 857	397 256
Dettes subordonnées	24	1 892 773	890 301
Capitaux propres totaux		6 451 948	6 072 957
Capitaux propres part du Groupe		6 449 066	6 070 210
Capital et réserves liées	25	2 207 864	2 203 108
Réserves consolidées	25	3 531 437	3 239 290
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	26	281 644	291 625
Résultat de l'exercice		428 121	336 187
Intérêts minoritaires		2 882	2 747
TOTAL DU PASSIF		128 384 779	120 392 926



Comptes consolidés 31 décembre 2017

Compte de résultat (en milliers d'euros)

	Notes	31.12.2017 IFRS	31.12.2016 IFRS
Intérêts et produits assimilés	30	1 806 531	1 868 534
Intérêts et charges assimilées	30	-1 170 920	-1 314 254
Commissions (produits)	31	648 546	601 304
Commissions (charges)	31	-239 827	-215 740
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	32	2 618	26 413
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	33	193 847	142 710
Produits des autres activités	34	7 230 670	6 535 435
Charges des autres activités	34	-6 381 859	-5 792 414
PRODUIT NET BANCAIRE		2 089 606	1 851 988
Charges générales d'exploitation	35	-1 313 081	-1 171 597
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	36	-114 291	-110 695
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		662 234	569 696
Coût du risque	37	-52 731	-103 210
RESULTAT D'EXPLOITATION		609 503	466 486
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	12	23 919	10 062
Gains ou pertes sur autres actifs	38	-2 429	-3 346
Variation de valeur des écarts d'acquisition		0	0
RESULTAT AVANT IMPOTS		630 993	473 202
Impôt sur les bénéfices	39	-202 751	-136 866
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
RESULTAT NET		428 242	336 336
dont Intérêts minoritaires		120	149
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		428 121	336 187

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en milliers d'euros)

	Notes	31.12.2017 IFRS	31.12.2016 IFRS
Résultat net		428 242	336 336
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies (nets d'impôts)		-4 960	-9 333
Quote-part non recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE (nets d'impôts)		19	54
Eléments non recyclables en résultat		-4 941	-9 279
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente (nets d'impôts)		2 624	-7 513
Réévaluation des instruments dérivés de couverture (nets d'impôts)		1 781	7 082
Quote-part recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE (nets d'impôts)		-9 447	7 349
Eléments recyclables en résultat		-5 042	6 918
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	40	-9 983	-2 361
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		418 259	333 975
dont part du Groupe		418 141	333 825
dont part des intérêts minoritaires		118	150

210

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)

	Capital	Réserves consolidées et liées au capital	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part du Groupe	Part des minoritaires	Capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 1er janvier 2016	2 197 182	2 986 239	293 987	296 315	5 773 723	2 543	5 776 266
Augmentation / réduction de capital	488				488		488
Elimination des titres auto détenus					0		0
Emission d'actions de préférence					0		0
Composantes capitaux propres des instruments hybrides					0		0
Composantes capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions					0		0
Affectation du résultat 2015		296 315		-296 315	0		0
Distribution 2016 au titre du résultat 2015		-39 174			-39 174	-5	-39 179
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle		74			74	-10	64
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	2 197 670	3 243 452	293 987	0	5 735 109	2 528	5 737 637
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			-2 362		-2 362	1	-2 361
Résultat 2016				336 187	336 187	149	336 336
Sous-total	2 197 670	3 243 452	291 625	336 187	6 068 934	2 678	6 071 612
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires		1 349			1 349		1 349
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE		-91			-91		-91
Changement de méthodes comptables					0		0
Autres variations		18			18	69	87
Capitaux propres au 31 décembre 2016	2 197 670	3 244 728	291 625	336 187	6 070 210	2 747	6 072 957
Augmentation / réduction de capital	4 756				4 756		4 756
Elimination des titres auto détenus					0		0
Emission d'actions de préférence					0		0
Composantes capitaux propres des instruments hybrides					0		0
Composantes capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions					0		0
Affectation du résultat 2016		336 187		-336 187	0		0
Distribution 2017 au titre du résultat 2016		-37 456			-37 456	-4	-37 460
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle		-6 766			-6 766	-34	-6 800
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	2 202 426	3 536 693	291 625	0	6 030 744	2 709	6 033 453
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			-9 981		-9 981	-2	-9 983
Résultat 2017				428 121	428 121	120	428 241
Sous-total	2 202 426	3 536 693	281 644	428 121	6 448 884	2 827	6 451 711
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires					0		0
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE		885			885		885
Changement de méthodes comptables					0		0
Autres variations		-703			-703	55	-648
Capitaux propres au 31 décembre 2017	2 202 426	3 536 875	281 644	428 121	6 449 066	2 882	6 451 948

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE

En milliers d'euros

	31.12.2017	31.12.2016
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		
Résultat net	428 242	336 336
Impôt	202 751	136 866
Résultat avant impôt	630 993	473 202
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	112 910	108 200
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	- 572	241
Dotations nettes aux provisions	- 17 639	2 602 019
Quote-part de perte/(bénéfice) dans les sociétés mises en équivalence	- 22 900	- 10 062
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	- 97 362	- 73 271
(Produits)/charges des activités de financement	-	-
Autres mouvements	3 142 728	542 861
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et des autres ajustements	3 117 165	3 169 988
Opérations interbancaires	1 905 386	1 297 961
Opérations avec la clientèle	- 1 541 732	455 879
Opérations sur autres actifs/passifs financiers	- 4 030 466	- 3 775 799
Opérations sur autres actifs/passifs non financiers	934 139	1 339 386
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	-	524
Impôts versés	- 206 200	- 181 518
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 2 938 873	- 863 567
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	809 286	2 779 623

Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement

Actifs financiers et participations	60 451	- 328 154
Immeubles de placement	- 2 719	22 503
Immobilisations corporelles et incorporelles	- 130 081	- 319 729
Autres	-	-
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	- 72 349	- 625 380

Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement

Flux de trésorerie provenant/à destination des actionnaires	- 35 019	- 39 562
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 642 041	- 414 500
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	- 677 060	- 454 062

Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	59 877	1 700 181
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	809 286	2 779 623
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 72 349	- 625 380
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 677 060	- 454 062

Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	3 814 302	2 114 121
Caisse, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 17)	3 617 196	2 112 531
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1 et 17)	197 106	1 590
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	3 874 179	3 814 302
Caisse, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 17)	4 182 765	3 617 196
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1 et 17)	- 308 586	197 106
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	59 877	1 700 181

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

La notion de trésorerie nette comprend le solde net des comptes de caisse, banques centrales ainsi que le solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux titres de créances négociables.

Les variations de trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les changements liés aux capitaux propres et les dettes subordonnées.

Annexe

Comptes consolidés 31 décembre 2017

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa réalise une très belle année 2017, démontrant la force de son modèle économique diversifié.

Le résultat net -part du groupe- ressort à 428 M€ et traduit un niveau d'activité soutenu dans tous les métiers du groupe. Dans un environnement de taux bas, le PNBA à 2 090 M€ est en progression de 13 %, il intègre la plus-value liée à la restructuration du groupe Primonial et la plus-value réalisée sur l'apport des titres CIC à l'offre publique d'achat. Le cout du risque se situe à niveau bas et reflète la qualité du portefeuille de crédit du groupe.

Le groupe poursuit le déploiement de son projet stratégique Arkéa 2020.

La filiale Nouvelle Vague a officialisé le lancement de Max, un assistant personnel nouvelle génération, mêlant le meilleur de l'humain et du digital. Max est une application mobile inédite et 100% gratuite, qui propose à ses utilisateurs à la fois des services et des conseils de banque-assurance, une carte universelle innovante ainsi que des services au sens large, via un système de conciergerie.

Le groupe a également poursuivi ses investissements dans les fintechs et annoncé l'acquisition d'une part majoritaire du capital de Pumpkin, dont l'application mobile facilite les transferts d'argent entre proches. Avec cette opération, le Crédit Mutuel Arkéa mise plus que jamais sur la complémentarité offerte par ces nouveaux acteurs et confirme son engagement auprès des précurseurs de la banque de demain.

Enfin, Crédit Mutuel Arkéa a pris une participation majoritaire au capital d'Izimmo, groupe expert dans la valorisation et la commercialisation de produits immobiliers de placement et d'acquisition, qui permet de compléter l'offre immobilière du groupe.

Nouvelle Vague, Pumpkin et Izimmo entrent dans le périmètre de consolidation en 2017, en intégration globale.

Il en est de même pour la société Yountied, plateforme en ligne de crédit aux particuliers, avec laquelle le groupe a tissé un partenariat depuis de nombreuses années, et qui est désormais consolidée par mise en équivalence.

Pour accompagner le développement et renforcer plus encore la structure de bilan, le groupe a émis 500 M€ de dette Senior Non Preferred et 1 000 M€ de dette subordonnée Tier 2.

Les ratios de solvabilité restent très au-dessus des exigences réglementaires et confirment la solidité intrinsèque du groupe.

NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes internationales, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a établi ses documents de synthèse au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date. Ils sont présentés selon les recommandations 2013-04 et 2016-09 de l'Autorité des normes comptables (ANC).

Au 31 décembre 2017, le Groupe applique les normes en vigueur au 1^{er} janvier 2017 adoptées par l'Union Européenne.

Normes IAS / IFRS	Sujet concerné	Date d'application : exercices ouverts à compter du	Conséquences de l'application
Modification d'IAS 7 : Initiative concernant les informations à fournir	une entité doit fournir des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les modifications intervenues dans les passifs inclus dans ses activités de financement, que ces modifications proviennent ou non des flux de trésorerie.	01/01/2017	Sans impact significatif
Modification d'IAS 12 : Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes	Les amendements publiés visent à clarifier les dispositions concernant la comptabilisation des actifs d'impôts différés relatifs aux instruments de dette évalués à la juste valeur, afin de répondre à la diversité de la pratique.	01/01/2017	Sans impact significatif
Améliorations annuelles des IFRS - Cycle 2014-2016 (amendement IFRS 12)	Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié une série d'amendements relatifs à des normes déjà existantes.	01/01/2017 non adopté par l' UE	Sans impact significatif

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne lorsque l'application en 2017 n'est qu'optionnelle.

IFRS 9 Instruments financiers

Date et méthodes de première application

Suite à l'adoption, par l'Union Européenne le 29 novembre 2016, de la norme IFRS 9 dont la version finale a été publiée par l'IASB (International Accounting Standards Board) en juillet 2014, le groupe Crédit Mutuel Arkéa (périmètre bancaire uniquement) applique celle-ci depuis le 1er janvier 2018, date d'application obligatoire. À cette date, l'application de la norme IFRS 9 se traduit par un retraitement du bilan d'ouverture et est appliquée avec effets rétrospectifs afin de présenter des états financiers comme si la norme IFRS 9 avait toujours été appliquée. La norme n'imposant pas le retraitement des états financiers des périodes antérieures, le groupe Crédit Mutuel Arkéa ne procèdera pas au retraitement des périodes comparatives présentées dans ses états financiers semestriels et annuels de l'exercice 2018.

Le périmètre de l'activité d'assurance continue d'appliquer la norme IAS 39 suite à l'adoption de l'exemption temporaire d'appliquer IFRS 9 jusqu'au 1er janvier 2021.

Pour cela, il convient de satisfaire deux conditions :

- de ne pas transférer d'instruments financiers entre le secteur de l'assurance et les autres secteurs du conglomérat (à l'exception des instruments financiers évalués à la juste valeur par le résultat par les deux secteurs concernés par le transfert) ;
- d'apporter des informations complémentaires spécifiques en notes annexes.

Ainsi, le traitement comptable des actifs et passifs financiers des entités d'assurance du Groupe (Suravenir et Suravenir Assurances) n'est pas modifié.

Sous réserve de l'adoption par l'Union Européenne de l'amendement d'IFRS 9 sur le classement comptable des instruments de dettes intégrant une clause de remboursement anticipé avec pénalités symétriques, le Groupe l'appliquera par anticipation afin d'assurer une continuité dans les principes comptables IFRS 9 mis en œuvre au 1er janvier 2018, et ce bien que les effets soient limités.

Pour rappel, le Groupe a également fait le choix de maintenir les principes de couverture de la norme IAS 39 au 1er janvier 2018.

Le projet IFRS 9

Au 1er janvier 2018, date de première application de la norme, le groupe Crédit Mutuel Arkéa est passé avec succès à une comptabilité en IFRS 9 (basculé de la comptabilité, mise en œuvre des plans de comptes IFRS 9 et schémas comptables idoines...).

Les principes comptables IFRS 9

Sont décrits ci-dessous les grands principes comptables retenus par le groupe Crédit Mutuel Arkéa relativement :

a) Au classement et à l'évaluation des actifs financiers (Phase 1 de la norme), déclinés en fonction des trois catégories comptables :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat
- Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres
- Actifs financiers au coût amorti

b) A la dépréciation des actifs financiers entrant dans le périmètre (Phase 2 de la norme).

Les évolutions impactant le classement et l'évaluation des passifs financiers sont jugées non significatives pour le groupe Crédit Mutuel Arkéa.

a) Classement et évaluation

La norme IFRS 9 introduit deux nouveaux critères pour déterminer la catégorie comptable des instruments de dette (titres de dette, prêts ou créances) :

- Le modèle de gestion qui synthétise l'objectif de détention des instruments financiers : «Collecte de flux de trésorerie », « Collecte de flux de trésorerie et revente » ou « Revente ». A la simple intention de gestion de la norme IAS 39, le modèle de gestion sous IFRS 9 est le reflet de la gestion effective et doit reposer sur des faits observables.
- La nature des flux de trésorerie qui seront dits « SPPI – Solely payments of principal and interests » s'ils correspondent à des flux de trésorerie d'un prêt basique et plus précisément si « les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû ».

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat se répartissent entre les titres de dette et les prêts aux établissements de crédits et à la clientèle qui respectent les critères des cas présentés ci-dessous :

- détenus à des fins de transaction (modèle de gestion « Revente ») ;
- relevant de l'application de l'option offerte par la norme IFRS 9 permettant de désigner un instrument financier en juste valeur par résultat si cela élimine ou réduit significativement une incohérence de traitement comptable (cette option existait sous IAS 39 sous différentes conditions) ;
- dont les flux de trésorerie ne correspondent pas à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « non SPPI »). En outre, la norme IFRS 9 ne prévoit plus la décomposition d'un actif financier hybride (i.e. un contrat hôte non dérivé avec un dérivé incorporé). Les dérivés incorporés ne seront plus comptabilisés séparément des contrats hôtes et l'ensemble du contrat hybride sera enregistré en juste valeur par résultat, comme un actif « non SPPI ».

Par défaut, les titres de capitaux propres sont également comptabilisés à la juste valeur par résultat.

De même que sous IAS 39, les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture.

Les principes de comptabilisation à l'initiation et en date d'arrêté seront les mêmes que sous IAS 39.

La majorité des actifs classés en juste valeur par résultat sous IAS 39 le restent sous IFRS 9.

Les principales reclassifications vers la juste valeur par résultat concernent des actifs disponibles à la vente sous IAS 39 dont :

- les titres de capitaux propres classés à la juste valeur par résultat par défaut et pour lesquels l'option de comptabilisation à la juste valeur par capitaux propres n'a pas été retenue par le Groupe ;
- les titres de dette non conformes aux critères SPPI, comme les SICAV et FCP par exemple.

Le Groupe n'a pas de portefeuille correspondant à la définition du modèle de gestion « Autres » incluant la détention à des fins de transaction.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres englobent les titres de dette et les prêts aux établissements de crédits et à la clientèle :

- détenus en vue de collecter les flux de trésorerie inhérents à l'instrument et de générer des gains et pertes dans le cadre d'acquisitions/cessions; et
- dont les flux de trésorerie correspondent à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « SPPI »).

Cette catégorie inclut également les titres de capitaux propres qui relèvent de l'application de l'option irrévocable ouverte par la norme IFRS 9 lors de la comptabilisation initiale. Le groupe Crédit Mutuel Arkéa a retenu cette option au 1er janvier 2018 pour certains titres de participation.

Les principes de comptabilisation sont similaires à ceux appliqués sous IAS 39 aux actifs comptabilisés en actifs disponibles à la vente (AFS), excepté pour les titres de capitaux propres pour lesquels :

- les gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont plus constatés en résultat en cas de cession : ils sont comptabilisés en capitaux propres non recyclables ;
- aucune dépréciation n'est enregistrée en résultat ;
- les dividendes continuent d'être comptabilisés en résultat.

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti contiennent les titres de dette (à revenu fixe ou variable) et les prêts aux établissements de crédits et à la clientèle :

- détenus en vue de collecter les flux de trésorerie inhérents à l'instrument ; et
- dont les flux de trésorerie correspondent à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « SPPI »).

Les prêts et créances sur établissements de crédit et prêts et créances sur la clientèle du groupe Crédit Mutuel Arkéa sont comptabilisés au coût amorti. Les clauses contractuelles des contrats correspondent à celles d'un prêt basique.

À noter que les principes de comptabilisation (hors dépréciation) d'un actif au coût amorti restent similaires à ceux en vigueur sous IAS 39.

Un processus de collecte des données sur les cessions a été mis en place afin de s'assurer de façon anticipée qu'aucune cession d'actifs des portefeuilles classés au coût amorti ne contrevienne à la définition du modèle de gestion « Collecte de flux de trésorerie » et ne remette en cause cette classification comptable.

b) Dépréciation

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle basé sur les pertes attendues (qui remplace le modèle de dépréciation IAS 39 basé sur les pertes avérées). Ces pertes attendues sont calculées pour l'ensemble des instruments de dette (i.e. titres de dette, prêts ou créances) comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres et pour l'ensemble des engagements de prêts qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par résultat. Les créances résultant de contrats de location et les créances commerciales sont également dans le scope d'IFRS 9 - Dépréciation.

Les instruments de capitaux propres ainsi que les instruments de dettes à la juste valeur par résultat ne font pas l'objet de provisions pour pertes attendues au titre du risque de crédit.

Les encours soumis à dépréciation sont répartis au sein de trois groupes, dits « buckets » ; le classement dans l'un ou l'autre de ces groupes est évolutif et fonction :

- de la dégradation significative (ou inversement de l'appréciation) du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale d'un actif (bucket 2) ;
- de l'existence ou non d'évènement de crédit (par exemple un défaut) (bucket 3).

Dès l'entrée de l'actif financier au bilan ou de l'engagement donné au hors-bilan, l'encours est classé en bucket 1 et une provision pour perte attendue est comptabilisée sur la base des pertes attendues à 1 an.

Si, à partir de la comptabilisation initiale de l'instrument financier, le risque de crédit augmente significativement, l'encours est classé en bucket 2 et provisionné sur la base d'une perte attendue calculée sur la maturité résiduelle de l'instrument.

Pour déterminer s'il y a eu hausse significative du risque de crédit, sont étudiés :

- des critères dits « absolus » : paiements contractuels en souffrance depuis plus de 30 jours, restructuration récente, par exemple.
- des critères dits « relatifs » : comparaison du taux de défaut de l'actif à date de première comptabilisation et à date de clôture (ou les cotations sur le marché si le taux de défaut n'est pas exploitable), déclassement de Investment Grade à Speculative Grade, par exemple.

Pour le Groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, l'évaluation de la variation du risque étant réalisée contrat par contrat.

En cas de situation de défaut identifiée (à noter que l'application d'IFRS 9 ne modifie pas la définition du défaut déjà retenue par le groupe sous IAS 39), les actifs concernés sont alors transférés en bucket 3. Ce dernier bucket est l'équivalent des encours « douteux » définis sous IAS 39.

En termes de modèles de calcul, les provisions pour pertes attendues (Expected Credit Losses ou "ECL") se basent sur les paramètres bâlois suivants :

- La probabilité de défaut du débiteur : la probabilité qu'un débiteur ne puisse faire face à ses obligations de remboursement
- La perte en cas de défaut du débiteur : le montant de la perte financière dû au titre d'un contrat qui ne pourrait être payé par le débiteur.

L'exposition du groupe Crédit Mutuel Arkéa (au bilan et en hors-bilan) : elle traduit l'exposition réelle de la banque au cours de la vie des contrats, c'est-à-dire aux différentes dates probables de défaut de la contrepartie.

Ces paramètres bâlois, adaptés pour répondre aux exigences d'IFRS 9, doivent également prendre en considération les informations passées, présentes et, nouveauté sous IFRS 9, futures (« forward looking »).

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

Suite à l'adoption par l'Union Européenne le 22 septembre 2016 de la norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (et des clarifications au 31 octobre 2017), la version intégrale d'IFRS 15 est désormais entérinée et le groupe Crédit Mutuel Arkéa appliquera celle-ci à partir du 1er janvier 2018, sans avoir recours au dispositif d'application anticipée.

La norme IFRS 15 annule et remplace les normes IAS 11 Contrats de construction et IAS 18 Produits des activités ordinaires, ainsi que les interprétations faisant références à ces deux normes (i.e. IFRIC 13 Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15 Contrats de construction de biens immobiliers, IFRIC 18 Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31 Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité).

IFRS 15 définit les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec des clients, à l'exception des contrats qui relèvent de normes spécifiques, notamment celles relatives aux locations (IAS 17), aux contrats d'assurance (IFRS 4) et aux instruments financiers (IFRS 9). De ce fait, les revenus entrant dans le champ de cette norme sont principalement issus des prestations de services

donnant lieu à commissions (services bancaires à la clientèle et aux professionnels, gestion d'actifs, monétique,...) ainsi que des activités connexes de la banque (services à destination d'établissements financiers).

La norme se présente comme un modèle en cinq étapes qui comprend : l'identification d'un contrat conclu avec un client, l'identification des obligations de performance incluses dans ce contrat, la détermination du prix de transaction du contrat, l'allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance et reconnaissance du revenu lorsqu'une obligation de performance est remplie. Ce modèle permet de déterminer quand comptabiliser le revenu, et pour quel montant. Le revenu sera comptabilisé quand une société transfère le contrôle des biens ou services à un client pour le montant qu'elle s'attend à recevoir. En fonction de certains critères, le revenu est comptabilisé soit de manière continue, soit à une date donnée dans le temps.

En date de première application, le groupe Crédit Mutuel Arkéa prévoit d'opter pour la méthode rétrospective modifiée (dite également méthode du rattrapage cumulatif) se traduisant par la comptabilisation de l'impact cumulatif de l'application d'IFRS 15 en date de première application et sans retraitement des périodes comparatives présentées.

Une revue des produits dits des activités ordinaires du groupe Crédit Mutuel Arkéa a été réalisée. Les analyses menées à date sur les impacts anticipés de l'application d'IFRS 15 pour le groupe Crédit Mutuel Arkéa concluent que ces derniers devraient porter essentiellement sur les activités connexes de la banque. Nonobstant ce qui précède, le Groupe n'anticipe pas pour autant d'impacts significatifs sur les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2018.

IFRS 16 Contrats de location

La norme IFRS 16 Locations, publiée en janvier 2016, remplacera la norme IAS 17 Contrats de location et les interprétations relatives à la comptabilisation de tels contrats.

La nouvelle définition des contrats de location implique d'une part, l'existence d'un actif identifié et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être plus limité, les dispositions retenues restant substantiellement inchangées par rapport à la norme IAS 17.

Pour le preneur, la norme imposera la comptabilisation de tous les contrats de location, à l'actif sous forme d'un droit d'utilisation sur l'actif loué, enregistré dans les immobilisations, et au passif la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location.

La norme IFRS 16 a été adoptée par l'Union Européenne le 31 octobre 2017 et entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels sur les comptes du Groupe ont débuté suite à la publication.

Principales normes non encore adoptées

IFRS 17 Contrats d'assurance

Le 18 mai 2017, la Fondation IFRS a publié la nouvelle norme IFRS 17 Contrats d'assurance. IFRS 17 remplace la norme IFRS 4 Contrats d'assurance publiée en 2004. IFRS 4 a autorisé les sociétés à continuer à utiliser les règles comptables nationales en matière de contrats d'assurance, ce qui a donné lieu à une multitude d'approches différentes et a rendu difficile pour les investisseurs toute comparaison des performances financières des différentes sociétés.

IFRS 17 apporte une réponse aux problèmes de comparaison créés par IFRS 4 en exigeant la comptabilisation de tous les contrats d'assurance de façon homogène.

Sous réserve de son adoption par l'Union Européenne, la norme IFRS 17 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Le Groupe a lancé un groupe de travail pour analyser la norme et ses principaux impacts.

Les normes adoptées par l'Union Européenne sont consultables sur le site internet de la Commission européenne :

https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/amending-and-supplementary-acts/acts-adopted-basis-regulatory-procedure-scrutiny-rps_fr



PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Utilisation de jugements et d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers du Groupe exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations comportant des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif évalués à la juste valeur,
- dépréciation durable d'actifs financiers classés dans la catégorie « disponible à la vente »,
- dépréciations des prêts et créances,
- tests de dépréciation des actifs incorporels,
- impôts différés actifs,
- provisions.

Les modalités de recours éventuel à des jugements ou estimations sont précisées dans les principes comptables et méthodes d'évaluation décrits ci-dessous.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat se répartissent entre ceux détenus à des fins de transaction et ceux qui relèvent de cette catégorie en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. Celle-ci permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner un instrument financier en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés,
- groupe d'actifs ou de passifs évalués et gérés en juste valeur,
- élimination ou réduction significative d'une incohérence de traitement comptable.

A ce titre, le groupe Crédit Mutuel Arkéa utilise cette option pour comptabiliser à la juste valeur par résultat les instruments financiers suivants :

- les placements affectés en représentation des contrats en unités de compte des activités d'assurance-vie afin d'éliminer l'incohérence de traitement comptable avec les passifs d'assurance y afférents,
- les parts des OPCVM dont la société de gestion fait partie du Groupe,
- certains produits structurés ou restructurés (CDO, obligations convertibles),
- les émissions de passifs originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et l'éventuelle couverture sont gérés dans un même ensemble.

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture.

Les instruments dérivés font l'objet de conventions cadre de compensation permettant en cas de défaut de la contrepartie de compenser les positions gagnantes et perdantes. Le Groupe négocie des accords-cadres de compensation de type ISDA à chaque transaction de dérivés.

Cependant, ces dérivés ne font pas l'objet d'une compensation comptable au bilan.

A travers ces contrats de collatéralisation, le Groupe reçoit ou verse en garantie uniquement du cash.

La norme IFRS 13 prévoit la prise en compte du risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (Debt Value Adjustment – DVA). Par ailleurs, l'évolution des techniques de valorisation, qui intègre notamment les précisions apportées par cette norme, a amené le Groupe à ajuster les modalités d'évaluation du risque de contrepartie dans la juste valeur des actifs financiers dérivés (Credit Value Adjustment – CVA).

LPD

Le Groupe calcule la CVA et la DVA sur des instruments financiers dérivés pour chaque contrepartie avec laquelle il est exposé.

Le calcul de la CVA résulte du produit entre l'exposition attendue positive du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, estimée selon la méthode dite des « swaptions », multipliée par la probabilité de défaut (PD) de la contrepartie et par le taux des pertes en cas de défaut (LGD). Le calcul de la DVA résulte du produit entre l'exposition attendue négative du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, estimée selon la méthode dite des « swaptions », multipliée par la probabilité de défaut (PD) du Groupe et par le taux des pertes en cas de défaut (LGD).

La méthodologie de calcul s'appuie sur les données de marché, notamment sur les courbes CDS pour l'estimation des PD.

Le FVA (« Funding Valuation Adjustment ») a pour objet de matérialiser le coût de financement des positions sur instruments dérivés qui ne font pas l'objet d'échange de collatéral. Le calcul du FVA résulte du produit entre l'exposition attendue du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, multipliée par une estimation du coût de financement sur les marchés.

Le montant comptabilisé au bilan au titre des ajustements de valeur au 31 décembre 2017 est de 13,4 M€.

Les actifs financiers représentatifs des contrats d'assurance libellés en unités de compte comprennent des obligations émises par des entités du Groupe qui ne sont pas éliminées en consolidation afin de maintenir l'adossement des provisions techniques d'assurance UC à la juste valeur à des actifs identifiés et eux-mêmes comptabilisés à la juste valeur. Les titres à revenu fixe non éliminés s'élèvent à 351 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 391 millions au 31 décembre 2016. Leur élimination aurait eu un impact résultat net d'impôt de +11,6 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors frais d'acquisition et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultat de la période dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les dividendes des titres à revenus variables et les plus ou moins-values réalisées sur des titres de cette catégorie sont également enregistrés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe de cette catégorie sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Aucune dépréciation n'est enregistrée sur les actifs à la juste valeur par résultat, le risque de contrepartie étant intégré dans la valeur de marché.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Instruments financiers dérivés de couverture – actif et passif

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée de l'opération de couverture dès la mise en place : stratégie de couverture, désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument couvert, nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au moins semestriellement, l'efficacité de la relation de couverture. Une relation de couverture est considérée comme efficace :

- si le rapport entre la variation de valeur des dérivés de couverture et la variation de valeur des instruments couverts pour le risque couvert est compris entre 80 % et 125 %,
- et si les variations de valeur des dérivés de couverture attendues sur la durée de vie résiduelle de ces dérivés compensent celles attendues sur les instruments couverts pour le risque couvert.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Couverture de juste valeur :

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'une opération financière. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe.

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la variation de juste valeur du dérivé est inscrite en résultat dans le poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », symétriquement à la réévaluation de l'opération couverte. Seule apparaît en résultat l'éventuelle inefficacité de la couverture.

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'opérations de macro-couverture ont pour objet de couvrir de façon globale tout ou partie du risque structurel de taux issu principalement des activités de la banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le Groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (dite IAS 39 « carve-out »).

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est identique à celui des dérivés de couverture de juste valeur. La variation de juste valeur des portefeuilles couverts est enregistrée sur une ligne spécifique du bilan, intitulée « écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », par la contrepartie du compte de résultat. L'efficacité des couvertures est contrôlée de manière prospective en s'assurant que les dérivés, lors de leur mise en place, réduisent le risque de taux du portefeuille couvert. De manière rétrospective, les couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont associés deviennent insuffisants.

Couverture de flux de trésorerie :

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque lié à la variation des flux de trésorerie futurs des instruments financiers. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable.

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur du dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres », tandis que la partie inefficace est constatée dans le compte de résultat dans le poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Tant que la couverture est efficace, les montants inscrits en capitaux propres sont transférés en résultat, en « produits et charges d'intérêts » au même rythme que les flux de l'instrument couvert affectent le résultat. En cas d'interruption de la relation de couverture ou si elle n'est plus hautement efficace, la comptabilité de couverture cesse. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont transférés dans le compte de résultat en « produits et charges d'intérêts » au moment où la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas.

La couverture d'investissements nets en devises n'est pas utilisée par le Groupe.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des actifs financiers disponibles à la vente (AFS) est définie par la norme IAS 39 comme une catégorie résiduelle contenant les titres à revenu fixe et à revenu variable qui ne relèvent ni des actifs financiers à la juste valeur par résultat, ni des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ni des prêts.

Les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur juste valeur, à savoir leur prix d'acquisition, frais d'acquisition - s'ils sont significatifs - et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ces titres sont évalués à leur juste valeur, la contrepartie des variations de valeur étant enregistrée sur une rubrique spécifique des capitaux propres « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ».

Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation durable.

Les gains ou pertes liés à une diminution du pourcentage d'intérêts dans une entreprise associée ou une coentreprise qui reste mise en équivalence sont également comptabilisés dans la catégorie gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Dépréciation des titres

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des titres. Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le Groupe utilise un critère de nature quantitative pour identifier les baisses significatives ou durables : une dévalorisation du titre d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 24 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Toute baisse ultérieure de la valeur entraîne une augmentation de la dépréciation en contrepartie du résultat. En cas de hausse de la valeur, la provision ne peut être reprise par le compte de résultat.

Pour les titres de dettes, la dépréciation est enregistrée au sein de la rubrique « coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance comprennent essentiellement des titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition - s'ils sont significatifs - et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ils sont valorisés selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle

Les « prêts et créances » sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Tous les prêts et créances du groupe Crédit Mutuel Arkéa sur les établissements de crédit et sur la clientèle qui ne sont pas destinés à la vente dès leur octroi, sont comptabilisés dans la catégorie « prêts et créances ».

Ils sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération et les commissions analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt. En date d'arrêté, les prêts et créances sont évalués au coût amorti. Les intérêts, les coûts de transaction et les commissions inclus dans la valeur initiale des crédits sont étalés sur la durée de vie du crédit. Ils contribuent ainsi à la formation du résultat sur la durée de vie du prêt.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts sont étalées. La renégociation du prêt entraîne la décomptabilisation ou la modification de l'ancien prêt. Selon ce principe, les commissions restant à étaler sur les anciens prêts sont comptabilisées immédiatement en résultat.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) dans son projet de texte, publié fin octobre 2013, le Groupe a mis en place une identification des crédits restructurés (Forbearance) sur les créances du 31/12/2013. Les impacts comptables de la restructuration des prêts sont intégrés dans les comptes depuis 2014.

Dépréciation sur prêts et créances

Créances dépréciées sur base individuelle

Des dépréciations, comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur les créances de toutes natures, même assorties de garanties, dès lors qu'il existe un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;

- s'il existe des procédures contentieuses concernant la contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, de règlement judiciaire, de liquidation judiciaire, de faillite personnelle, de liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal international.

Le classement d'un encours en encours déprécié pour une contrepartie donnée entraîne par contagion un classement identique de la totalité des encours et des engagements relatifs à cette contrepartie et cela indépendamment de l'existence de garantie ou de caution. La contagion s'étend à l'ensemble des tiers d'un même foyer (excepté les mineurs) ainsi qu'à toutes les contreparties appartenant au même groupe risque.

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et la somme actualisée des flux futurs estimés. L'actualisation est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe, ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable. En pratique, les flux prévisionnels sont actualisés seulement si l'incidence de l'actualisation est significative au regard de leurs montants prudemment estimés. En conséquence, seules les provisions sur créances contentieuses ont fait l'objet d'une actualisation. Au compte de résultat, les mouvements de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « coût du risque », sauf en ce qui concerne les reprises relatives aux effets de la désactualisation, qui sont portées en « intérêts et produits assimilés ».

Créances dépréciées sur base collective

Les créances non dépréciées sur base individuelle sont regroupées selon leur niveau de risque de crédit pour former des ensembles homogènes. La méthodologie de calcul de la dépréciation collective repose en grande partie sur le référentiel de mesure des risques mis en place dans le cadre de la réforme Bâle II. Elle conduit à déprécier les classes de risques correspondant aux probabilités de défaut les plus élevées. Elle tient compte du recalibrage des algorithmes demandé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) dans le cadre de l'homologation Bâle II.

Par ailleurs, le groupe Crédit Mutuel Arkéa peut être amené à constater une provision collective complémentaire pour couvrir le risque de crédit d'un secteur économique ou d'une zone géographique donné(e) et qui ne serait pas couvert par une dépréciation individuelle.

Opérations de location financement avec la clientèle

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont pour effet de transférer au locataire la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les opérations de location financement sont enregistrées au bilan pour un montant correspondant à la valeur actualisée au taux d'intérêt implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire, augmentés de toute valeur résiduelle non garantie. Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « intérêts et produits assimilés ».

Immobilisations corporelles et incorporelles, d'exploitation et de placement

Conformément aux normes IAS 16, IAS 38 et IAS 40, une immobilisation d'exploitation ou de placement est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise ;
- et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Conformément à la norme IAS 40, les biens immobiliers du Groupe sont classés en « immeubles de placement » s'ils sont détenus avant tout pour en retirer des loyers ou valoriser le capital. Les biens immobiliers détenus principalement pour être occupés par le Groupe à des fins administratives ou commerciales sont classés en « immobilisations corporelles ».

Les immeubles de placement et les immobilisations corporelles sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte).

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

La juste valeur des immeubles de placement, communiquée en annexe, fait l'objet d'une valorisation à dire d'expert.

La méthode appliquée en matière de comptabilisation des logiciels créés en interne est la suivante :

- toutes les dépenses de logiciels ne répondant pas aux conditions d'activation (et notamment les dépenses d'étude préalable et d'analyse fonctionnelle) sont comptabilisées en charges conformément à IAS 38 ;
- toutes les dépenses de logiciels survenues après le début du processus de production (analyse détaillée, développement, recettes, documentation) sont immobilisées si elles répondent aux critères d'une immobilisation générée en interne établis par IAS 38.

Dans les cas où les logiciels sont exploités dans le cadre d'un contrat commercial, la durée d'amortissement peut dépasser 5 ans ; elle est définie en fonction de la durée du contrat.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Le Groupe applique l'approche par composant pour ses immeubles d'exploitation et de placement. Il a retenu les composants et durées d'amortissement suivants :

Composant	Durées d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Gros œuvre	Immeubles de direction et de placement : 50 ans
	Agences : 25 ans
Clos et couverts	25 ans
Lots techniques	20 ans
Agencements	3 à 10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

	Durées d'amortissement
Mobilier	10 ans
Matériel électronique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	2 à 5 ans
Portefeuille de contrats clientèle acquis	6 à 13 ans

Le mode d'amortissement pratiqué est linéaire. Pour les immobilisations corporelles et incorporelles, les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles ». Pour les immeubles de placement, elles figurent en « charges des autres activités ».

Les immobilisations à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissement mais de tests de dépréciation au moins annuels.



Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes sur autres actifs ». Celles réalisées sur des immeubles de placement sont classées en « produits ou charges des autres activités ».

En ce qui concerne les écarts d'acquisition, dans le cas où la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie concernée est inférieure à sa valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est calculée selon la méthode de valorisation la plus appropriée appliquée à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie (UGT).

Les travaux de valorisation sont essentiellement basés sur la méthode de la rentabilité future escomptée (discounted cash flow method – DCF). Celle-ci repose sur des hypothèses relatives aux projections de flux de revenus et de charges sur le fondement de plans à moyen terme, extrapolés à l'infini sur la base de taux de croissance escomptés.

Les flux utilisés sont déterminés sur la base des plans d'affaires de chaque UGT réalisés sur un horizon explicite compris entre 3 et 5 ans. Les taux d'actualisation utilisés correspondent au coût du capital calculé selon la méthode du Capital Asset Pricing Model. Cette méthode se base sur un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque qui dépend de l'activité sous-jacente de l'unité génératrice de trésorerie concernée. Les taux d'actualisation utilisés en 2017 sont compris entre 7,46% et 9,80% et les taux de croissance à l'infini entre 2% et 2,5%.

En complément, des tests de sensibilité sont réalisés afin de mesurer l'impact sur la valeur recouvrable de la variation de certaines hypothèses comme le taux d'actualisation ou le taux de croissance à l'infini. Ces mesures ont conduit aux résultats suivants :

- une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation entraînerait une diminution globale des valeurs recouvrables de 8,6% sans entraîner aucune dépréciation d'unité génératrice de trésorerie ;
- une baisse de 50 points de base du taux de croissance à l'infini entraînerait une diminution globale des valeurs recouvrables de 6,0% sans entraîner aucune dépréciation d'unité génératrice de trésorerie.

Actifs non courants destinés à être cédés

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

A l'initiation, les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont comptabilisées à la juste valeur. Celle-ci correspond en règle générale au montant net encaissé à l'origine, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature à taux de marché. Les plans épargne-logement et comptes épargne-logement font l'objet, si nécessaire, d'une provision.

Les intérêts courus ou échus des dettes envers les établissements de crédit et la clientèle alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support (bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés), à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Elles sont comptabilisées initialement à la juste valeur, c'est-à-dire à leur prix d'émission, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts courus ou échus des dettes représentées par un titre alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».

Provisions

Les obligations du Groupe pour lesquelles il est probable qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour les régler, dont le montant ou l'échéance sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable font l'objet de provisions. Ces provisions couvrent notamment les engagements sociaux, les risques liés à l'épargne-logement, les litiges et les engagements de signature.

Provisions pour engagements sociaux

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou des régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau de prestation fournie. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice, enregistrée dans la rubrique « frais de personnel ». Les régimes à prestations définies désignent des régimes pour lesquels le Groupe s'est engagé à assurer un montant ou un niveau de prestation. Cet engagement constitue un risque à moyen ou long terme. Les engagements en matière de retraite qui ne relèvent pas des régimes à cotisations définies sont intégralement provisionnés dans la rubrique du bilan « provisions ». Les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite surcomplémentaire, les comptes épargne-temps et les médailles du travail sont enregistrés à ce poste.

La provision pour engagements de retraite est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et tient compte d'hypothèses démographiques et financières. En particulier, les calculs réalisés en décembre 2017 intègrent un taux d'actualisation de 1,54 %, déterminé en référence à l'indice iBoxx Corporate AA 10+ eurozone basé sur des obligations privées. Les calculs intègrent également un taux de rotation des effectifs compris entre 0,91% et 6,73% et un taux de revalorisation des salaires compris entre 2,18 % et 3,26 % (1). Les engagements sont évalués sur la base des tables de mortalité TH00-02 et TF00-02 pour la phase de constitution de l'engagement et des tables de mortalité TGH05 et TGF05 pour la phase de restitution des rentes.

Les différences générées par des changements d'hypothèses et par des différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels.

Pour la catégorie des autres avantages à long terme, les écarts sont constatés immédiatement dans le compte de résultat de l'exercice.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels sont constatés en « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

Provision épargne-logement

La provision épargne-logement est destinée à couvrir les risques liés à :

- l'engagement d'octroyer des prêts à l'habitat aux souscripteurs des comptes et plans épargne-logement à un taux réglementé potentiellement inférieur aux conditions de marché du moment,
- l'obligation de rémunérer pour une durée indéterminée l'épargne collectée en plans épargne-logement à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat (taux pouvant s'avérer supérieur aux futures conditions de marché).

Cette provision est calculée par génération de plans épargne-logement (les PEL de même taux à l'ouverture constituant une génération) d'une part, et pour l'ensemble des comptes épargne-logement (qui constitue une seule et même génération) d'autre part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes. Les engagements sont établis à partir d'un modèle prenant en compte notamment :

- les observations historiques des comportements des souscripteurs,
- la courbe des taux et une modélisation stochastique de ses évolutions.

Les dotations et reprises de provision sont comptabilisées en résultat dans les rubriques intitulées « intérêts et produits assimilés » et « intérêts et charges assimilées ».

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées sont des dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, qui se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra, en cas de liquidation du débiteur, qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés. Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti. Les intérêts courus ou échus des dettes subordonnées alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « Intérêts et charges assimilées ».

Capitaux propres

Distinction Dettes - Capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier se définit comme une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres se définit comme un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Parts sociales

En application de ces définitions, les parts sociales émises par les Caisses de Crédit Mutuel sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des actifs et des passifs est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif, ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants de marché à la date d'évaluation. A l'initiation, la juste valeur est normalement le prix de transaction.

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur sont évalués et comptabilisés à la juste valeur, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Sont concernés :

- les actifs et passifs à la juste valeur par le résultat ;
- les actifs disponibles à la vente ;
- les instruments dérivés de couverture.

Les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ils sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti et font l'objet de valorisations communiquées en annexe.

Figurent parmi ceux-ci :

- les prêts et créances sur établissements de crédit et à la clientèle ;
- les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle ;
- les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées.

Par ailleurs, les actifs et les passifs sont répartis en trois niveaux de hiérarchie correspondant au degré d'observabilité des données d'entrée utilisées dans les techniques d'évaluation pour déterminer leur juste valeur.

Niveau 1 : Actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de cours (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Un marché actif est un marché pour l'actif ou le passif en question sur lequel des transactions ont lieu selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue une information sur le prix.

Cette catégorie regroupe notamment les actions, obligations et parts d'OPCVM cotées sur un marché actif.

Niveau 2 : Actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de données autres que les cours ou prix cotés, qui sont observables soit directement, soit indirectement.

En l'absence de cotation, la valeur de marché des instruments financiers est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données de marché « observables ». Les modèles d'évaluation sont basés sur des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché telles que l'actualisation des flux futurs ou le modèle Black & Scholes.

Cette catégorie comprend notamment les instruments financiers suivants :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif ou non cotées ;
- les instruments dérivés négociés de gré à gré tels que les swaps et produits optionnels ;
- les produits structurés.

La juste valeur des prêts et créances, des dettes envers les établissements de crédit, des dettes représentées par un titre et des dettes subordonnées relève également de ce niveau.

Les prêts et créances ainsi que les dettes envers les établissements de crédit sont valorisés selon 2 méthodes :

- la juste valeur des éléments à taux fixe tels que les prêts à taux fixe et les dépôts est déterminée comme l'actualisation des flux futurs attendus ;

- la juste valeur des éléments à taux variable (crédits à taux révisable) d'une durée supérieure à 1 an est établie sur le modèle Black & Scholes.

La valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux fixe est donnée par l'actualisation des flux futurs et l'utilisation de courbes de taux dédiées spreadées.

La valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux variable est donnée par l'actualisation des flux futurs avec calcul d'un taux forward et l'utilisation de courbes de taux dédiées spreadées.

Le coût de signature du Groupe est pris en compte dans la courbe des taux retenue pour la valorisation des dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.

Pour les créances et dettes à court terme (durée inférieure à 1 an), on estime que leur juste valeur est équivalente à leur valeur nominale.

Niveau 3 : Actifs ou passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de données sur l'actif ou le passif non fondées sur des données observables.

Les méthodes de valorisation utilisant des données de marché non observables sont utilisées dans les cas suivants :

- les prêts et créances ainsi que les dettes envers la clientèle ;
- les titres de participation non cotés sur un marché actif ;
- les FCPR ;
- certains financements spécialisés ;
- les titres détenus par les sociétés de capital-développement.

Ainsi, à titre d'exemple, les titres de participation non cotés sur un marché actif font l'objet d'une évaluation interne :

- les méthodes employées sont principalement l'actif net réévalué ou l'actif net comptable, l'analyse étant effectuée entité par entité.

De même, les méthodes d'évaluation retenues par les sociétés de capital développement sont généralement :

- le prix de la transaction pour les acquisitions récentes ;
- la méthode des multiples historiques pour les sociétés à maturité ;
- l'actif net corrigé pour les sociétés de portefeuille (Holdings) et entités d'investissement (Fonds).

Compte tenu de la diversité des instruments valorisés et des raisons de leur inclusion dans cette catégorie, le calcul de la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres fournirait une information peu pertinente.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité : à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses.

Le day-one profit, c'est-à-dire l'écart entre le prix de transaction et la valorisation de l'instrument au moyen de techniques de valorisation, est considéré comme nul : le prix des transactions réalisées par le Groupe pour son compte propre correspond à leur juste valeur. Les opérations réalisées pour le compte de la clientèle donnent lieu à une prime comptabilisée en compte de résultat à la mise en place.

Principes comptables pour l'activité assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance souscrits et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe.

Les hypothèses utilisées pour évaluer les actifs au titre des contrats d'assurance et les passifs d'assurance n'ont pas évolué entre les deux exercices.

Actifs

Les actifs financiers, immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont présentés en « actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Passifs

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements à l'égard des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions d'assurance-vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis dans les contrats.

Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance-non vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs), aux provisions pour risques croissants (différence entre la valeur actuelle des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré) et aux sinistres à payer.

Les provisions techniques sont déterminées brutes de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif.

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec clause de participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins-values des actifs revenant aux assurés. Cette provision est présentée au passif ou à l'actif. A l'actif, elle figure dans un poste distinct.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. L'insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

Compte de résultat

Les produits et charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés dans les postes « produits des autres activités » et « charges des autres activités ».

Les produits et charges relevant des activités pour compte propre des entités d'assurance sont comptabilisés dans les rubriques qui leur sont relatives.

280

PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Entité consolidante

L'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel Arkéa correspond à l'établissement de crédit Crédit Mutuel Arkéa tel que défini dans l'agrément collectif délivré par l'ACPR. Cet établissement de crédit comprend :

- Les Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central,
- Les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à ces Fédérations,
- Crédit Mutuel Arkéa.

Sont retenues dans le périmètre de consolidation les entités sur lesquelles le Groupe détient un contrôle exclusif ou conjoint ou exerce une influence notable et dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe, notamment au regard du total bilan et de la contribution au résultat net.

Les participations détenues par des sociétés de capital-investissement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation. Ces participations sont comptabilisées à la juste valeur par résultat.

Entités contrôlées

Le contrôle existe lorsque le Groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du Groupe intervient à la date à laquelle le Groupe prend le contrôle et cesse le jour où le Groupe perd le contrôle de cette entité.

Les entreprises sous contrôle exclusif sont intégrées globalement. L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au passif du bilan et au compte de résultat consolidé.

Participations dans les entreprises associées et des co-entreprises

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

L'influence notable est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. En cas de détention de plus de 20% des droits de vote, l'absence d'influence notable pourra être démontrée à travers la non représentation au sein des organes de direction ou par l'absence de participation au processus d'élaboration des politiques.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les résultats, les actifs et les passifs des participations dans des entreprises associées ou des co-entreprises sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe selon la méthode de la mise en équivalence.

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une co-entreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du Groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la co-entreprise.

Une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle l'entité devient une entreprise associée ou une co-entreprise. Lors de l'acquisition d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise, la différence entre le coût de l'investissement et la part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est comptabilisée en goodwill. Dans le cas où la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est supérieure au coût de l'investissement, la différence est comptabilisée en résultat.

Participation dans les activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci.

Principales variations de périmètre

Au cours du premier semestre 2017, Primonial a réalisé une restructuration capitalistique suite à l'entrée d'un nouvel investisseur au sein de son capital. Le pourcentage d'intérêt de Crédit Mutuel Arkéa est passé de 45% à 37% sans changement de méthode de consolidation.

En juin 2017, le périmètre de consolidation a évolué avec l'entrée de l'entité Nouvelle Vague (Max) qui est consolidée en intégration globale. Il s'agit d'une plate-forme Internet à partir de laquelle est proposée une série de services bancaires ou d'assurances, en fonction des besoins et des attentes des clients.

La société NexTalk, issue de la scission de Monext, est également consolidée en intégration globale depuis septembre 2017. Cette structure est en charge de l'activité de centre de contact.

Le Groupe a fait l'acquisition de Pumpkin au cours du second semestre. Cette fintech permet de réaliser des paiements entre particuliers à l'aide de son application gratuite et sécurisée.

Le Groupe a acquis la société Izimmo le 30 novembre 2017. L'activité principale d'Izimmo est la commercialisation d'immobilier de placement auprès de réseaux bancaires, de clientèle privée, de Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants (CGPI) et de promoteurs.

La société Younited Credit a été intégrée dans le périmètre en 2017. Younited Credit est une plate-forme à la fois de crédit à la consommation et d'épargne.

La société CMCP (Crédit Mutuel Cartes de Paiement) a été liquidée le 29 décembre 2017.

Les sociétés appartenant au périmètre de consolidation du groupe Crédit Mutuel Arkéa sont présentées en note 45. La note 46 concerne les regroupements d'entreprise réalisés au cours de l'exercice.

REGLES DE CONSOLIDATION

Date de clôture

Toutes les entités consolidées ont arrêté leurs comptes au 31 décembre.

Elimination des opérations réciproques

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises consolidées de manière globale.

Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition

Le Groupe applique IFRS 3 révisée pour comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est le total des justes valeurs, à la date du regroupement, des actifs remis, des passifs encourus et des instruments de capitaux propres émis.

IFRS 3 révisée permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à la juste valeur (méthode dite du goodwill complet) ; dans le second cas, elles sont basées sur leurs quotes-parts dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquis (goodwill partiel).

Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif du bilan dans la rubrique « écarts d'acquisition », s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et dès l'existence d'indices de pertes de valeur.

Chaque écart d'acquisition est affecté à une unité génératrice de trésorerie, ou un groupe d'unité génératrice de trésorerie, devant tirer avantage de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ils sont attachés. Les unités génératrices de trésorerie sont définies en fonction du mode d'organisation et de gestion du Groupe et tiennent compte du caractère indépendant de ces ensembles.

Dans le cas d'une augmentation de pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition est comptabilisé en capitaux propres.

En cas de diminution du pourcentage d'intérêt sans perte de contrôle, l'impact de la variation du pourcentage d'intérêts sera également constaté en capitaux propres.

Crédit-bail, location avec option d'achat et location financement

Les opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat et de location financement sont retraitées de façon à prendre en compte la comptabilité dite financière.

Conversion des comptes en devises étrangères

Le bilan des entités étrangères dont les comptes sont exprimés en devises est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. Les différences de change constatées sur le capital, les réserves et le report à nouveau sont inscrites dans les autres éléments du résultat global, dans le compte « réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « réserves de conversion ».

Taxes

L'interprétation IFRIC 21 « taxes prélevées par une autorité publique » précise les conditions de comptabilisation d'une dette relative à des taxes. Une entité doit comptabiliser cette dette uniquement lorsque le fait générateur tel que prévu par la législation se produit. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Enfin, si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié à cette taxe ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint.

Impositions différées

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé. Ils sont calculés selon la méthode du report variable, au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice et applicable lors de la réalisation de la différence temporaire.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération probable de ces actifs sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique des autres éléments du résultat global. Des impôts différés sont également comptabilisés au titre des pertes fiscales antérieures dès lors qu'il existe des preuves convaincantes quant à la probabilité de recouvrement de ces impôts.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

La contribution économique territoriale (CET) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sont traitées comme des charges opérationnelles, elles n'entraînent pas la comptabilisation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

LPD

NOTES SUR LE BILAN**En milliers d'euros****Note 1. Caisse, banques centrales****Prêts et créances sur les établissements de crédit**

	31.12.2017	31.12.2016
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	4 046 381	3 496 003
Caisse	136 384	121 193
Créances rattachées	0	-16
TOTAL	4 182 765	3 617 180
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel	692 330	729 769
Autres comptes ordinaires	369 567	306 106
Prêts	5 322 220	5 159 165
Titres non cotés sur un marché actif	0	3 000
Pensions	835 346	702 823
Créances dépréciées sur base individuelle	0	0
Créances rattachées	39 963	43 026
Dépréciations	0	0
TOTAL	7 259 426	6 943 889
Dont Comptes et Prêts à vue sur les établissements de crédit	478 726	472 268

Note 2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2017	31.12.2016
Actifs classés en juste valeur sur option	22 617 686	17 875 207
Actifs détenus à des fins de transaction	364 055	494 500
TOTAL	22 981 741	18 369 707

Note 2a. Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

	31.12.2017	31.12.2016
Titres	22 608 304	17 862 074
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	5 806 290	5 203 006
. Cotés	5 359 066	4 906 383
. Non cotés	447 224	296 623
- Actions et autres titres à revenu variable	16 802 014	12 659 068
. Cotés	9 545 804	6 947 497
. Non cotés	7 256 210	5 711 571
Autres actifs financiers (1)	9 382	13 133
dont pensions	0	0
TOTAL	22 617 686	17 875 207

(1) Les autres actifs financiers à la juste valeur sur option sont constitués de prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit

Le risque maximal de non recouvrement des prêts classés à la juste valeur par résultat sur option s'élève à 9 279 milliers d'euros. Ce montant n'est pas couvert par des dérivés de crédit.

Note 2b. Actifs financiers détenus à des fins de transaction

	31.12.2017	31.12.2016
Titres	0	3 056
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	3 056
. Cotés	0	3 045
. Non cotés	0	11
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
. Cotés	0	0
. Non cotés	0	0
Instruments dérivés de transaction	364 055	491 444
Autres actifs financiers	0	0
dont pensions	0	0
TOTAL	364 055	494 500

Les instruments dérivés de transaction sont détenus dans le cadre de la couverture économique des opérations avec la clientèle.

Note 3. Instruments dérivés de couverture

	31.12.2017		31.12.2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie (CFH)	2 311	6 535	1 636	8 640
Couverture de juste valeur (FVH)	683 612	392 137	831 519	503 850
TOTAL	685 923	398 672	833 155	512 490

Le montant de variation des flux de trésorerie recyclé en résultat est de -9 milliers d'euros.

Note 4. Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2017	31.12.2016
Effets publics	14 999 774	14 888 465
Obligations et autres titres à revenu fixe	20 467 716	20 904 609
- Cotés	18 286 851	18 692 782
- Non cotés	2 180 865	2 211 827
Actions et autres titres à revenu variable	1 368 661	1 941 892
- Cotés	727 906	1 260 848
- Non cotés	640 755	681 044
Titres immobilisés	847 638	786 620
- Titres de participation	587 501	413 121
- Autres titres détenus à long terme	259 834	275 957
- Parts dans les entreprises liées	303	97 542
- Ecart de conversion	0	0
- Titres prêtés	0	0
Créances rattachées	347 468	451 121
TOTAL	38 031 257	38 972 707
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	453 678	447 957
Dont titres donnés en pension	0	0
Dont actifs dépréciés	0	0
Dont obligations douteuses	19 172	32 554
Dont dépréciations	-41 678	-53 573
Dont titres de participation cotés	175 287	0

Note 5. Prêts et créances sur la clientèle

	31.12.2017	31.12.2016
Créances saines	48 012 854	44 186 442
. Créances commerciales	137 515	134 554
. Autres concours à la clientèle	47 760 756	43 938 031
- Crédits à l'habitat	26 093 868	23 666 666
- Autres concours et créances diverses dont pensions	21 666 888	20 271 365
. Créances rattachées	114 583	113 857
. Titres non cotés sur un marché actif	0	0
Créances d'assurance et réassurance	146 561	141 279
Créances dépréciées sur base individuelle	1 410 593	1 530 703
Créances brutes	49 570 008	45 858 424
Dépréciations individuelles	-802 271	-839 943
Dépréciations collectives	-146 491	-145 211
Sous total I	48 621 246	44 873 270
Location financement (investissement net)	1 910 759	1 824 920
. Mobilier	1 100 094	993 621
. Immobilier	739 728	759 432
. Créances dépréciées sur base individuelle	70 937	71 867
Dépréciations	-48 610	-42 646
Sous total II	1 862 149	1 782 274
TOTAL	50 483 395	46 655 544
dont prêts participatifs	12 165	12 165
dont prêts subordonnés	0	0

Note 6a. Information sur les arriérés de paiement

	Arriérés de paiement			Garanties relatives aux actifs dépréciés et aux arriérés de paiement
	jusqu'à 30 jours	de 30 jours à 60 jours	de 60 jours à 90 jours	
Instruments de capitaux propres				0
Instruments de dette	0	0	0	0
Administrations centrales				
Etablissements de crédit				
Autres entreprises financières				
Entreprises non financières				
Clientèle de détail				
Prêts et avances	160 039	43 211	20 546	157 569
Administrations centrales				
Etablissements de crédit				
Autres entreprises financières				
Entreprises non financières	33 672	8 121	3 436	28 189
Clientèle de détail	126 367	35 090	17 110	129 381
Autres actifs financiers	0	0	0	0
TOTAL	160 039	43 211	20 546	157 569
Garanties non affectées				0

Sont repris dans ce tableau les encours qui sont considérés comme performants mais sur lesquels un ou plusieurs impayés a (ont) été constaté(s).

Le montant déclaré correspond au montant total de l'engagement sur lequel un impayé est constaté et non pas seulement au montant de l'impayé.

L'âge de l'impayé est déterminé en fonction de l'ancienneté du premier impayé constaté sur l'encours considéré.

160

Note 6b. Encours restructurés par typologies

Encours restructurés par typologies au 31/12/2017	Renégociation du contrat	Refinancement total ou partiel de la créance	TOTAL
Encours sains	41 703	19 815	61 518
Encours douteux - montants bruts	246 737	130 942	377 679
Encours douteux restructurés - dépréciations	- 116 619	- 74 905	- 191 524
Encours douteux nets	130 118	56 037	186 155

Note 7. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	31.12.2017	31.12.2016
Titres	100 609	115 814
- Effets publics	54 010	59 114
- Obligations et autres titres à revenu fixe	46 599	56 700
. Cotés	46 599	55 204
. Non cotés	0	1 496
Créances rattachées	685	1 022
TOTAL BRUT	101 294	116 836
Dépréciations	0	0
TOTAL NET	101 294	116 836

Note 8. Cadrage des provisions

	31.12.2016	Dotation	Reprise	Autre	31.12.2017
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	-1 027 800	-296 631	323 436	3 623	-997 372
Titres disponibles à la vente	-53 573	-4 172	16 340	-273	-41 678
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0
TOTAL	-1 081 373	-300 803	339 776	3 350	-1 039 050

Note 9. Impôts courants

	31.12.2017	31.12.2016
Actif (par résultat)	209 205	180 631
Passif (par résultat)	119 045	96 360

Note 10. Impôts différés

	31.12.2017	31.12.2016
Actif (par résultat)	44 885	66 111
Actif (par capitaux propres)	9 963	8 889
Passif (par résultat)	33 350	51 123
Passif (par capitaux propres)	118 675	116 174

100

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31.12.2017	31.12.2016
Déficits fiscaux reportables	7 804	13 948
Différences temporaires sur :		
Plus ou moins-values différées titres disponibles à la vente	-139 622	-136 521
Gains ou pertes latents sur couvertures de flux de trésorerie	1 395	2 330
Gains ou pertes latents sur écarts actuariels	29 513	26 908
Provisions pour risques et charges non déductibles	44 374	64 490
Réserves latentes de location financement	-21 369	-37 827
Autres décalages temporaires	-19 272	-25 625
Total net d'impôts différés	-97 177	-92 297

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale

Note 11. Comptes de régularisation et actifs divers

	31.12.2017	31.12.2016
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	475 727	439 092
Comptes d'ajustement sur devises	5 522	53 529
Produits à recevoir	114 995	96 793
Comptes de régularisation divers	231 334	187 641
Sous-total	827 578	777 055
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	96 676	90 957
Débiteurs divers	503 191	518 593
Dépôts de garantie versés	631 818	811 554
Stocks et assimilés	1 962	1 626
Autres emplois divers	2 412	3 550
Sous-total	1 236 059	1 426 280
Autres actifs d'assurance		
Provisions techniques – Part des réassureurs	77 318	70 478
Autres	30 029	28 647
Sous-total	107 347	99 125
TOTAL	2 170 984	2 302 460

Note 12. Participations dans les entreprises mises en équivalence

Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

	31.12.2017			31.12.2016		
	Valeur de MEE	Quote-part de résultat	Dividendes reçus	Valeur de MEE	Quote-part de résultat	Dividendes reçus
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	138 100	24 387		127 951	1 679	524
Crédit Mutuel Cartes de Paiement	0	0	0	-857	-13	0
Primonial Holding	0	0	0	50 930	6 363	0
Younited Credit	11 293	-3 834	0			
NEW PORT	40 954	3 365	0	32 798	2 033	0
TOTAL BRUT	190 347	23 919	0	210 821	10 062	524

Handwritten signature

Données financières des principales entreprises mises en équivalence (en norme IFRS)

	Total Bilan	PNB	RBE	Résultat Net	OCI	Capitaux propres
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	4 870 032	125 476	120 407	113 107	52 097	656 039
Primonial Holding	922 483	155 880	23 598	7 937	N/A	219 418
Younited Credit	141 054	16 281	-15 409	-14 975	N/A	44 113
NEW PORT	177 727	10 916	10 872	10 872	61 261	134 394

Note 13. Immeubles de placement

	31.12.2016	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2017
Coût historique	757 076	24 623	-36 885	0	744 814
Amortissements et dépréciations	-221 899	-24 547	17 027	0	-229 419
MONTANT NET	535 177	76	-19 858	0	515 395

La juste valeur des Immeubles de placement comptabilisés au coût est de 834 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 848 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Note 14. Immobilisations corporelles

	31.12.2016	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2017
Coût historique					
Terrains d'exploitation	22 271	1	-188	0	22 084
Constructions d'exploitation	545 877	27 686	-5 056	7 072	575 579
Autres immobilisations corporelles	220 294	27 773	-12 512	-6 511	229 044
Total	788 442	55 460	-17 756	561	826 707
Amortissements et dépréciations					
Terrains d'exploitation	0	0	0	0	0
Constructions d'exploitation	-368 117	-21 983	4 040	-4 716	-390 776
Autres immobilisations corporelles	-177 781	-14 832	5 472	4 295	-182 846
Total	-545 898	-36 815	9 512	-421	-573 622
MONTANT NET	242 544	18 645	-8 244	140	253 085

Note 15. Immobilisations incorporelles

	31.12.2016	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2017
Coût historique					
Immobilisations générées en interne	375 949	42 937	-1	5 362	424 247
Immobilisations acquises	689 795	82 288	-45 413	-838	725 832
Logiciels	338 845	23 925	-3 981	256	359 045
Autres	350 950	58 363	-41 432	-1 094	366 787
Total	1 065 744	125 225	-45 414	4 524	1 150 079
Amortissements et dépréciations					
Immobilisations générées en interne	-257 761	-48 800	0	-1 423	-307 984
Immobilisations acquises	-389 361	-29 258	4 117	-13	-414 515
Logiciels	-304 456	-17 089	3 958	-13	-317 600
Autres	-84 905	-12 169	159	0	-96 915
Total	-647 122	-78 058	4 117	-1 436	-722 499
MONTANT NET	418 622	47 167	-41 297	3 088	427 580

Les immobilisations générées en interne correspondent principalement à des logiciels. Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent notamment les actifs acquis lors de regroupement d'entreprises résultant de droit contractuel (marques à durée de vie indéfinie, relations clientèle).

Note 16. Ecart d'acquisition

	31.12.2016	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2017
Ecart d'acquisition brut	542 246	30 438	0	0	572 684
Dépréciations	0	0	0	0	0
Ecart d'acquisition net	542 246	30 438	0	0	572 684

Répartition par Pôles

Pôle	Entités	31.12.2017	31.12.2016
Clientèle retail	Arkéa Direct Bank	259 757	259 757
Entreprises et Institutionnels	Leasecom	32 723	32 723
	Leasecom Car		
B2B et Services Spécialisés	CFCAL Banque	38 216	38 216
B2B et Services Spécialisés	Monext	100 250	100 250
B2B et Services Spécialisés	Procapital	63 000	63 000
B2B et Services Spécialisés - Fintech	Leetchi SA	25 682	25 682
	Mangopay		
	Pumpkin	10 974	0
Produits	Izimmo	19 464	0
Produits	Schelcher Prince Gestion	11 649	11 649
Produits	Suravenir Assurances	10 969	10 969
Ecart d'acquisition net		572 684	542 246

Note 17. Banques centrales - Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2017	31.12.2016
Banques centrales	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	9 814 554	7 087 004
Comptes réseau Crédit Mutuel	84 318	37 095
Autres comptes ordinaires	176 825	127 061
Emprunts	2 117 190	1 759 466
Autres dettes	45 079	45 056
Pensions	7 393 345	5 112 360
Dettes rattachées	-2 203	5 966
TOTAL	9 814 554	7 087 004
Dont Comptes et Emprunts à vue sur les établissements de crédit	787 312	275 162

Note 18. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2017	31.12.2016
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	485 951	600 985
Instruments dérivés	485 951	600 985
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	124 487	13 638
Dettes envers les établissements de crédit	14	41
Dettes envers la clientèle	5 096	13 597
Dettes représentées par un titre	119 377	0
Dettes subordonnées	0	0
TOTAL	610 438	614 623

La valeur de remboursement des passifs évalués à la juste valeur par résultat s'élève à 615 221 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre 614 585 milliers d'euros au 31 décembre 2016. La variation de juste valeur imputable à l'évolution du risque émetteur du groupe Crédit Mutuel Arkéa au regard des conditions d'émission du groupe est négligeable au 31 décembre 2017.

Note 18a. Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31.12.2017			31.12.2016		
	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart
Dettes envers les établissements de crédit	14	16	-2	41	10	31
Dettes envers la clientèle	5 096	5 098	-2	13 597	13 590	7
Dettes représentées par un titre	119 377	124 156	-4 779	0	0	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
TOTAL	124 487	129 270	-4 783	13 638	13 600	38

180

Note 18b. Actifs et passifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire

31.12.2017							
	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés	Montant brut des passifs/actifs financiers comptabilisés et compensés au bilan	Montant net des actifs/passifs financiers présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus/donnés en garantie	Trésorerie reçue/versée (cash collateral)	
Actifs							
Dérivés	1 049 978	0	1 049 978	-443 620	0	-285 946	320 412
Prises en pension de titres, emprunts de titres ou accords similaires	948 435	0	948 435	0	-835 338	0	113 097
Autres instruments financiers	0		0	0	0	0	0
Total des actifs	1 998 413	0	1 998 413	-443 620	-835 338	-285 946	433 509
Passifs							
Dérivés	884 623	0	884 623	-443 620	0	-416 094	24 909
Mises en pension de titres, prêts de titres ou accords similaires	7 382 272	0	7 382 272	0	-7 348 609	-27 477	6 186
Autres instruments financiers	0		0	0	0	0	0
Total des passifs	8 266 895	0	8 266 895	-443 620	-7 348 609	-443 571	31 095

31.12.2016							
	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés	Montant brut des passifs/actifs financiers comptabilisés et compensés au bilan	Montant net des actifs/passifs financiers présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus/donnés en garantie	Trésorerie reçue/versée (cash collateral)	
Actifs							
Dérivés	1 324 599	0	1 324 599	-387 847	0	-550 600	386 152
Prises en pension de titres, emprunts de titres ou accords similaires	702 823	0	702 823	0	-692 075	0	10 748
Autres instruments financiers	0		0	0	0	0	0
Total des actifs	2 027 422	0	2 027 422	-387 847	-692 075	-550 600	396 900
Passifs							
Dérivés	1 113 475	0	1 113 475	-387 847	0	-636 235	89 393
Mises en pension de titres, prêts de titres ou accords similaires	5 108 406	0	5 108 406	0	-5 048 333	-52 135	7 938
Autres instruments financiers	0		0	0	0	0	0
Total des passifs	6 221 881	0	6 221 881	-387 847	-5 048 333	-688 370	97 331

180

Note 19. Dettes envers la clientèle

	31.12.2017	31.12.2016
Comptes d'épargne à régime spécial	24 917 866	23 972 466
A vue	19 576 834	18 862 734
A terme	5 341 032	5 109 732
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	208 743	210 485
Sous-total	25 126 609	24 182 951
Comptes ordinaires	18 332 715	15 540 647
Comptes et emprunts à terme	5 862 614	7 318 101
Pensions	0	0
Dettes d'assurance et de réassurance	58 379	49 297
Dettes rattachées	55 855	82 130
Sous-total	24 309 563	22 990 175
TOTAL	49 436 172	47 173 126

Note 20. Dettes représentées par un titre

	31.12.2017	31.12.2016
Bons de caisse	13 643	20 364
Titres du marché interbancaire et TCN	2 642 665	3 217 291
Emprunts obligataires	7 952 549	9 353 691
Dettes rattachées	179 002	278 429
TOTAL	10 787 859	12 869 775

Note 21. Comptes de régularisation et passifs divers

	31.12.2017	31.12.2016
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	518 315	435 985
Comptes d'ajustement sur devises	8 077	49 520
Charges à payer	182 969	155 690
Produits constatés d'avance	288 516	264 623
Comptes de régularisation divers	87 260	35 332
Sous-total	1 085 137	941 150
Autres passifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	302 277	214 029
Versements restant à effectuer sur titres	5 597	7 782
Créditeurs divers	4 053 712	3 497 678
Sous-total	4 361 586	3 719 489
Autres passifs d'assurance		
Dépôts et cautionnements reçus	25 225	24 179
Autres	0	0
Sous-total	25 225	24 179
TOTAL	5 471 948	4 684 818

LD

Note 22. Provisions techniques des contrats d'assurance

	31.12.2017	31.12.2016
Vie hors unités de compte	31 728 589	30 988 092
dont Participation aux bénéfices	2 735 486	2 539 634
Non vie	475 852	454 998
Unités de compte	10 455 218	8 197 175
Autres	148 029	141 522
TOTAL	42 807 688	39 781 787
Participation aux bénéfices différée active	0	0
Part des réassureurs	-77 318	-70 478
Provisions techniques nettes	42 730 370	39 711 309

Note 23. Provisions

	31.12.2016	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Autres	31.12.2017
Provisions pour engagements de retraite	258 701	26 218	-12 066	-97	84	272 840
Provisions pour épargne-logement	44 383	0	0	-21 859	0	22 524
Provisions pour exécution des engagements de signature	25 878	10 160	-630	-7 065	0	28 343
Provisions pour impôts	16 896	3 641	-2 724	-3 138	0	14 675
Provisions pour litiges	7 391	6 514	-615	-3 142	638	10 786
Provisions pour risques	10 759	802	-1 270	-3 751	108	6 648
Autres	33 248	13 292	-3 907	-3 482	-110	39 041
TOTAL	397 256	60 627	-21 212	-42 534	720	394 857

Note 23a. Engagements de retraite et avantages similaires

Engagements de retraite à prestations définies et autres avantages à Long Terme

	31.12.2016	Dotations	Reprises	Autre	31.12.2017
Indemnités de fin de carrière	51 420	4 255	-2 743	84	53 016
Compléments de retraite	107 788	12 721	-7 614	0	112 895
Primes liées aux médailles du travail	38 059	2 223	-1 806	0	38 476
Comptes épargne-temps	61 434	7 019	0	0	68 453
TOTAL	258 701	26 218	-12 163	84	272 840

160

Note 23b. Provisions pour risques sur engagements au titre des comptes et plans épargne-logement

Comptes et plans épargne-logement sur la phase épargne : encours et provisions

	31.12.2017		31.12.2016	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans épargne-logement	5 010 056	21 940	4 735 996	43 377
Ancienneté de moins de 4 ans	1 126 140	11	2 829 556	11 579
Ancienneté de 4 à 10 ans	1 978 265	3 784	987 786	8 087
Ancienneté de plus de 10 ans	1 905 651	18 145	918 654	23 711
Comptes épargne-logement	678 021	44	656 508	84
TOTAL	5 688 077	21 984	5 392 504	43 461

Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans épargne-logement : encours et provisions

	31.12.2017		31.12.2016	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans épargne-logement	5 718	21	8 716	37
Comptes épargne-logement	52 094	518	81 364	884
TOTAL	57 812	539	90 080	921

Note 24. Dettes subordonnées

	31.12.2017	31.12.2016
Dettes subordonnées	1 758 502	774 020
Emprunts participatifs	2 693	2 693
Dettes subordonnées à durée indéterminée	97 205	97 211
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	34 373	16 377
TOTAL	1 892 773	890 301

Principales dettes subordonnées au 31.12.2017

Emetteur	Date d'émission	Nominal	Devise	Taux	Échéance
Crédit Mutuel Arkéa	05.07.2004	97 314	Euro	CMS 10 ans + 0,10	indéterminée
Crédit Mutuel Arkéa	18.09.2008	300 000	Euro	6,75%	18.09.2018
Crédit Mutuel Arkéa	01.06.2016	500 000	Euro	3,25%	01.06.2026
Crédit Mutuel Arkéa	09/02/2017	500 000	Euro	3,50%	09/02/2029
Crédit Mutuel Arkéa	25/10/2017	500 000	Euro	1,88%	25/10/2029
TOTAL		1 897 314			

150

Note 25. Capital et réserves liées- Réserves consolidées

	31.12.2017	31.12.2016
Capital	2 202 426	2 197 670
Réserves liées au capital	5 438	5 438
Réserves consolidées	3 531 437	3 239 290
Réserve légale	421 583	401 658
Réserves statutaires et contractuelles	1 783 760	1 705 169
Réserves réglementées	0	0
Réserves de conversion	0	0
Autres réserves	1 265 690	1 070 629
Report à nouveau	60 404	61 834
TOTAL	5 739 301	5 442 398

Le capital social du Groupe est composé des parts sociales détenues par les sociétaires de l'établissement de crédit.

Note 26. Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	31.12.2017	31.12.2016
Actifs disponibles à la vente	340 487	347 308
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	-2 651	-4 432
Biens immobiliers	0	0
Autres	-56 193	-51 253
TOTAL	281 644	291 625

Note 27. Analyse des échéances des passifs financiers

	Durée restant à courir					Total
	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Durée non déterminée	
Passifs à la juste valeur par résultat	22 595	60 571	96 365	430 908	0	610 438
Instruments dérivés de couverture					398 672	398 672
Dettes envers les établissements de crédit	4 371 650	2 900 098	975 668	1 566 988	0	9 814 404
Dettes envers la clientèle	39 565 042	1 285 185	5 157 782	3 428 165	0	49 436 174
Dettes représentées par un titre	1 476 167	2 251 973	3 963 798	3 095 922	0	10 787 859
Dettes subordonnées	654	300 532	0	1 494 382	97 205	1 892 773

Les différents éléments repris dans ce tableau sont ventilés en fonction de leur maturité contractuelle et non actualisés.

Note 28a. Hiérarchie de la juste valeur

31/12/2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers disponibles à la vente	30,848,712	4,546,915	2,635,630	38,031,257
- Effets publics et valeurs assimilées (1)	14,501,470	622,835	0	15,124,305
- Obligations et autres titres à revenu fixe (2) (3) (4)	15,509,908	3,923,457	1,251,632	20,684,997
- Actions et autres titres à revenu variable	662,038	286	711,953	1,374,277
- Participations et autres titres détenus à long terme (5)	175,296	337	671,702	847,335
- Parts entreprises liées	0	0	343	343
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	11,023,927	5,427,599	6,530,215	22,981,741
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - JVO	299,998	5,054,162	452,130	5,806,290
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	0	0	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - JVO (6)	10,723,929	0	6,078,085	16,802,014
- Prêts et créances sur établissements de crédit - JVO	0	14	0	14
- Prêts et créances sur la clientèle - JVO	0	9,368	0	9,368
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	364,055	0	364,055
Instruments dérivés de couverture	0	685,923	0	685,923
TOTAL	41,872,639	10,660,437	9,165,845	61,698,921
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	610,438	0	610,438
- Dettes envers les établissements de crédit - JVO	0	14	0	14
- Dettes envers la clientèle - JVO	0	5,096	0	5,096
- Dettes représentées par un titre - JVO	0	119,377	0	119,377
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	485,951	0	485,951
Instruments dérivés de couverture	0	398,672	0	398,672
TOTAL	0	1,009,110	0	1,009,110

(1) Des transferts de niveau 1 à niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 26M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 2.

(2) Des transferts de niveau 1 à niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 188M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 2.

(3) Des transferts de niveau 1 à niveau 3 ont été réalisés pour 7M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 3.

(4) Des transferts de niveau 2 à niveau 1 ont été réalisés pour 115M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 1.

(5) Des transferts de niveau 3 à 1 ont été réalisés pour 139M€. Ils concernent essentiellement des actions dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 1.

(6) Des transferts de niveau 3 à 1 ont été réalisés pour 50M€. Ils concernent essentiellement des actions dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 1.

31/12/2016	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers disponibles à la vente	32,531,000	3,983,968	2,457,739	38,972,707
- Effets publics et valeurs assimilées (1)	14,944,079	117,831	0	15,061,910
- Obligations et autres titres à revenu fixe (2) (3)	16,373,813	3,865,559	936,380	21,175,752
- Actions et autres titres à revenu variable	1,213,108	241	735,076	1,948,425
- Participations et autres titres détenus à long terme	0	337	688,741	689,078
- Parts entreprises liées	0	0	97,542	97,542
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8,407,475	4,877,514	5,084,718	18,369,707
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	0	3,056	0	3,056
- Obligations et autres titres à revenu fixe - JVO (4)	556,303	4,369,881	276,822	5,203,006
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	0	0	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - JVO (5)	7,851,172	0	4,807,896	12,659,068
- Prêts et créances sur établissements de crédit - JVO	0	41	0	41
- Prêts et créances sur la clientèle - JVO	0	13,092	0	13,092
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	491,444	0	491,444
Instruments dérivés de couverture	0	833,155	0	833,155
TOTAL	40,938,475	9,694,637	7,542,457	58,175,569
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	614,623	0	614,623
- Dettes envers les établissements de crédit - JVO	0	41	0	41
- Dettes envers la clientèle - JVO	0	13,597	0	13,597
- Dettes représentées par un titre - JVO	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	600,985	0	600,985
Instruments dérivés de couverture	0	512,490	0	512,490
TOTAL	0	1,127,113	0	1,127,113

(1) Des transferts de niveau 2 à niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 5M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 1.

(2) Des transferts de niveau 2 à niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 79M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 1.

(3) Des transferts de niveau 1 à niveau 2 ont été réalisés pour 167M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 2.

(4) Des transferts de niveau 1 à niveau 2 ont été réalisés pour 25M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 2.

(5) Des transferts de niveau 1 à 3 ont été réalisés pour 543M€. Ils concernent essentiellement des actions dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 3.

Note 28b. Hiérarchie de la juste valeur – détail du niveau 3

	31.12.2016	Achats	Emissions	Ventes	Rembour- sements	Transferts
Actifs financiers disponibles à la vente	2 457 739	1 623 639	14 914	-1 209 781	-158 172	-144 279
- Obligations et autres titres à revenu fixe	936 380	1 116 981	0	-671 508	-134 058	7 456
- Actions et autres titres à revenu variable	735 076	376 269	0	-431 931	-13 903	18 200
- Participations et autres titres détenus à long terme	688 741	130 349	14 914	-4 220	-10 211	-169 936
- Parts entreprises liées	97 542	40	0	-102 122	0	1
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 084 718	1 717 650	0	-595 992	-17 710	-37 327
- Obligations et autres titres à revenu fixe - JVO	276 822	181 350	0	-3 570	-8 960	0
- Actions et autres titres à revenu variable - JVO	4 807 896	1 536 300	0	-592 422	-8 750	-37 327
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	0	0	0	0	0
TOTAL	7 542 457	3 341 289	14 914	-1 805 773	-175 882	-181 606

	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouve- ments	31.12.2017	Transferts N1,N2 => N3	Transferts N3 => N1,N2
Actifs financiers disponibles à la vente	120 344	20 466	-89 240	2 635 630	25 656	-169 936
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-41	4 423	-8 001	1 251 632	7 456	0
- Actions et autres titres à revenu variable	69 662	-9 948	-31 472	711 953	18 199	0
- Participations et autres titres détenus à long terme	113	56 040	-34 088	671 702	0	-169 936
- Parts entreprises liées	50 610	-30 049	-15 679	343	1	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	474 321	0	-95 446	6 530 214	639	-37 966
- Obligations et autres titres à revenu fixe - JVO	7 544	0	-1 056	452 130	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - JVO	466 777	0	-94 390	6 078 084	639	-37 966
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	0	0	0	0	0
TOTAL	594 665	20 466	-184 686	9 165 844	26 295	-207 902

Note 29. Hiérarchies de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

31.12.2017						
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins- values latentes	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs	58 907 528	57 844 115	1 063 413	6 708	7 026 313	51 874 507
Prêts et créances sur établissements de crédit	6 930 141	7 259 426	-329 285		6 930 141	0
Prêts et créances à la clientèle	51 874 507	50 483 395	1 391 112		0	51 874 507
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	102 880	101 294	1 586	6 708	96 172	0
Passifs	73 028 686	71 931 358	1 097 328	0	23 581 479	49 447 207
Dettes envers les établissements de crédit	9 941 493	9 814 554	126 939		9 941 493	0
Dettes envers la clientèle	49 447 207	49 436 172	11 035		0	49 447 207
Dettes représentées par un titre	11 618 381	10 787 859	830 522	0	11 618 381	0
Dettes subordonnées	2 021 605	1 892 773	128 832		2 021 605	0

31.12.2016						
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins- values latentes	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs	55 138 182	53 716 269	1 421 913	17 260	6 745 626	48 375 296
Prêts et créances sur établissements de crédit	6 644 930	6 943 889	-298 959		6 644 930	0
Prêts et créances à la clientèle	48 375 296	46 655 544	1 719 752		0	48 375 296
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	117 956	116 836	1 120	17 260	100 696	0
Passifs	70 457 756	68 020 206	2 437 550	0	23 267 965	47 189 791
Dettes envers les établissements de crédit	7 059 429*	7 087 004	-27 575*		7 059 429*	0
Dettes envers la clientèle	47 189 791	47 173 126	16 665		0	47 189 791
Dettes représentées par un titre	13 897 666	12 869 775	1 027 891		13 897 666	0
Dettes subordonnées	905 320	890 301	15 019		905 320	0

* Après correction

Note 30. Intérêts et produits/charges assimilés

	31.12.2017		31.12.2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit & banques centrales	101 034	-117 317	87 717	-83 569
Clientèle	1 387 427	-552 778	1 419 435	-596 089
Instruments dérivés de couverture	244 555	-202 593	260 080	-257 023
Actifs financiers disponibles à la vente	72 309	0	99 034	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 206	0	2 268	0
Dettes représentées par un titre	0	-297 370	0	-376 806
Dettes subordonnées	0	-862	0	-767
TOTAL	1 806 531	-1 170 920	1 868 534	-1 314 254

Au cours de l'année 2017, la baisse des taux d'intérêt a eu pour effet de rémunérer certains actifs financiers à taux d'intérêt négatif. Le comité d'interprétation des normes IFRS précise que les intérêts résultant d'un taux d'intérêt négatif sur un actif financier ne répondent pas à la définition des revenus d'intérêt conformément à la norme IAS 18 Produits des activités. Cette charge d'intérêt relative à un actif financier n'est donc pas présentée sur la ligne des revenus d'intérêt mais dans un poste de dépenses appropriées. Les intérêts négatifs sont non significatifs pour le Groupe.

Note 31. Commissions

	31.12.2017		31.12.2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	7 858	-7 309	6 428	-4 124
Clientèle	106 320	-363	106 611	-387
Instruments dérivés	6 868	-385	7 372	-560
Change	5 473	-208	4 016	-501
Engagements de financement et de garantie	406	-2 956	592	-1 965
Titres et prestations de services	521 621	-228 606	476 285	-208 203
TOTAL	648 546	-239 827	601 304	-215 740

Note 32. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2017	31.12.2016
Instruments de transaction	-2 170	2 968
Instruments à la juste valeur sur option	-15	25 147
Inefficacité des couvertures	-1 273	-203
Sur couverture de flux de trésorerie	9	15
Sur couverture de juste valeur	-1 282	-218
. variation de juste valeur des éléments couverts	128 865	8 464
. variation de juste valeur des éléments de couverture	-130 147	-8 682
Résultat de change	6 076	-1 499
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	2 618	26 413

Note 33. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2017				31.12.2016			
	Divi- dendes	PV/MV réalisées	Dépré- ciation	Total	Divi- dendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe	0	6 595	0	6 595	0	38 420	0	38 420
Actions et autres titres à revenu variable	7 564	73 642	-1 898	79 308	6 924	23 054	-392	29 586
Titres immobilisés	6 939	93 073	7 932	107 944	3 470	71 762	-528	74 704
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	14 503	173 310	6 034	193 847	10 394	133 236	-920	142 710

Note 34. Produits/charges des autres activités

	31.12.2017		31.12.2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Activités d'assurance	6 986 932	-6 294 649	6 301 443	-5 687 170
Immeubles de placement	9 734	-30 470	3 378	-27 426
Autres produits	234 004	-56 740	230 614	-77 818
TOTAL	7 230 670	-6 381 859	6 535 435	-5 792 414

Note 34a. Marge brute des activités d'assurance

	31.12.2017	31.12.2016
Primes acquises	4 955 786	4 612 995
Charges des prestations	-178 049	-165 756
Variation des provisions	-9 081	-20 940
Autres charges et produits techniques et non techniques	-5 317 453	-4 706 770
Produits nets des placements	1 241 080	894 744
TOTAL	692 283	614 273

LD

Note 35. Charges générales d'exploitation

	31.12.2017	31.12.2016
Charges de personnel	-832 292	-736 336
Autres charges	-480 789	-435 261
TOTAL	-1 313 081	-1 171 597

Note 35a. Charges de personnel

	31.12.2017	31.12.2016
Salaires et traitements	-449 120	-409 781
Charges sociales	-222 417	-207 506
Intéressement et participation des salariés	-95 877	-58 714
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-64 855	-60 457
Autres	-23	122
TOTAL	-832 292	-736 336

Le Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) a été comptabilisé en déduction des charges de personnel pour un montant de 13 524 K€.

Note 35b. Effectifs moyens

	31.12.2017	31.12.2016
Employés	3 781	3 780
Cadres	5 192	5 035
TOTAL	8 973	8 815

Note 35c. Avantages postérieurs à l'emploi**Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies**

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraite Agirc et Arrco, ainsi que les régimes de retraite surcomplémentaire mis en place par certaines entités pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser.

Les charges sur ces régimes sont en 2017 de 80 348 milliers d'euros (contre 75 350 milliers d'euros en 2016).

Régimes à prestations définies et autres avantages à long terme

Ces régimes à prestations définies exposent le Groupe à des risques, tels que les risques de taux d'intérêt et le risque de marché.

Ces avantages sont assis sur le salaire final pour les Indemnités de Fin de Carrière (IFC) et sur le salaire moyen des 10 dernières années pour la retraite supplémentaire. Lors de la liquidation des rentes pour la retraite surcomplémentaire, le risque est transféré à Suravenir sous la forme d'un contrat d'assurance.

Variation dette actuarielle

	Postérieurs à l'emploi			TOTAL 31.12.2017	TOTAL 31.12.2016
	Surcomplé - mentaire	Indemnités fin de carrière	Autres avantages à long terme (1)		
Dette actuarielle brute en début période	111 702	51 437	99 493	262 632	253 090
Coût des services rendus sur la période	5 945	3 301	2 582	11 828	11 752
Intérêts nets	1 999	934	1 835	4 768	5 542
Modification/ réduction/ liquidation de plan				0	0
Acquisition, cession (modif. périmètre conso)		- 109		-109	134
Prestations versées	- 7 614	- 2 743	- 4 647	-15 004	-11 965
Gains / pertes actuariels	3 572	195	7 665	11 432	4 080
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses démographiques	2 656	- 471	6 635	8 820	14 857
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses financières	357	- 15	- 353	-11	291
dont gains / pertes actuariels liés aux écarts d'expérience	559	681	1 383	2 623	-11 068
Dette actuarielle brute en fin période	115 604	53 015	106 928	275 547	262 633

(1) Les autres avantages à long terme concernent les médailles du travail et les comptes épargne-temps

Détail de la charge comptabilisée au résultat

	Postérieurs à l'emploi			TOTAL 31.12.2017	TOTAL 31.12.2016
	Surcomplé - mentaire	Indemnités fin de carrière	Autres avantages à long terme		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	- 5 945	- 3 301	- 2 582	-11 828	-11 752
Intérêts nets	- 212	- 172	- 1 439	-1 823	-2 211
Effet de toute réduction ou liquidation de régime				0	0
Gains / pertes actuariels			- 7 809	-7 809	5 726
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses démographiques comptabilisés au compte de résultat			- 6 635	-6 635	-3 880
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses financières comptabilisés au compte de résultat			353	353	936
dont gains / pertes actuariels liés aux écarts d'expérience			- 1 527	-1 527	8 671
Charge au compte de résultat	-6 157	-3 473	-11 830	-21 460	-8 236

LD

Variation de juste valeur des actifs du régime et des droits à remboursement

	Postérieurs à l'emploi			TOTAL 31.12.2017	TOTAL 31.12.2016
	Surcomplé - mentaire	Indemnités fin de carrière	Autres avantages à long terme		
Juste valeur des actifs en début de période	100 883	42 759	21 567	165 209	156 489
Intérêts nets	1 786	762	397	2 945	3 331
Cotisations de l'employeur	11 285	1 875		13 160	18 584
Acquisition, cession (modif. périmètre conso)				0	0
Prestations versées	- 7 614	- 2 654		-10 268	-8 804
Gains / pertes actuariels	796	- 714	- 144	-62	-4 391
dont gains / pertes actuariels sur les actifs du régime liés à des changements d'hypothèses démographiques				0	0
dont gains / pertes actuariels sur les actifs du régime liés à des changements d'hypothèses financières				0	0
dont gains / pertes actuariels liés aux écarts d'expérience	796	- 714	- 144	-62	-4 391
Juste valeur des actifs en fin de période	107 136	42 028	21 820	170 984	165 209

Position nette

	Surcomplé - mentaire	Indemnités fin de carrière	Autres avantages à long terme	TOTAL 31.12.2017	TOTAL 31.12.2016
Dette actuarielle fin de période	115 604	53 015	106 928	275 547	262 633
Juste valeur des actifs/droits à remboursement	-107 136	-42 028	-21 820	-170 984	-165 209
POSITION NETTE	8 468	10 987	85 108	104 563	97 424

Éléments reconnus immédiatement en capitaux propres et comptabilisés dans le résultat global

	31.12.2017	31.12.2016
Écarts actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	-7 537	-14 152
Ajustements de plafonnement des actifs		
Total des éléments reconnus immédiatement dans l'année	-7 537	-14 152
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en fin d'année	-85 700	-78 163

Informations sur les actifs de financement des régimes

Les montants inclus dans la juste valeur des actifs du régime concernant les instruments financiers émis par le Groupe et les biens occupés par le Groupe ne sont pas significatifs.
Les actifs de couverture sont détenus par Suravenir.

Au 31 décembre 2017, la durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies était de 12,6 ans (12,9 ans en 2016).

Les cotisations employeurs devant être versées pour 2018 au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont estimées à 9 218 milliers d'euros.

250

Composition des actifs des régimes à prestations définies

Détails de la juste valeur des actifs du régime	31.12.2017			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	102 379	6 620	338	
Actifs non cotés sur un marché actif	30 840	790	8 198	
Total	133 219	7 410	8 536	0

Détails de la juste valeur des actifs du régime	31.12.2016			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	104 103	6 148	254	0
Actifs non cotés sur un marché actif	24 518	889	7 731	0
Total	128 621	7 037	7 985	0

Analyse des sensibilités des engagements aux variations des principales hypothèses actuarielles

(En pourcentage de l'élément mesuré)	31.12.2017			
	Surcomplé - mentaire	Indemnités fin de carrière	Médailles du travail	Compte épargne-
Variation de +0,5% du taux d'actualisation				
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	-6%	-6%	-5%	-5%
Variation de +0,5% du salaire net				
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	6%	6%	5%	5%

Les sensibilités publiées sont des moyennes pondérées des variations observées par la valeur actuelle des engagements.

LD

Note 35d. Paiements fondés en actions

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise.

Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- Aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- Aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Pour les transactions réglées en capitaux propres, une charge est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres. Cette charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Le Groupe est concerné principalement par les transactions dont le dénouement se fait en trésorerie. Pour ces transactions, la juste valeur du passif, évaluée initialement à la date d'attribution, doit être réévaluée à chaque date de clôture et jusqu'à la date de règlement du passif. Les variations de juste valeur sont à comptabiliser en charges ou en produits au compte de résultat, et ce tant que la dette n'est pas réglée.

	Plan 1	Plan 2	Plan 3	Plan 4	Plan 5	Plan 6	Plan 7	Plan 8
Nature des plans	Cash settled	Cash settled	Cash settled	Equity settled	Cash settled	Cash settled	Cash settled	Cash settled
Date d'attribution	15/10/2015	18/09/2015	01/04/2014	09/03/2017	30/06/2015	29/11/2017	12/07/2017	30/11/2017
Période d'exercice	T1 2018 / T1 2020	S1 2019	du T4 2016 jusqu'au T3 2017	09/03/2018	T4 2020	T1 2021	T3 2020	T1 2020 / T1 2023
Méthode de valorisation	Situation nette + Multiple des encours	Multiple du chiffre d'affaires	EBITDA + Multiple des encours	Prix de cession	Discounted cash flow	% du Résultat Net - part du groupe	Conquête clientèle	Multiple d'ETBDA
Impact résultat 2017	-1 776	-2 577	3 300	-1 622	1 009	-1 527	-358	0
Dettes au bilan	10 095	7 077	0		18 441	5 066	358	1 400

Note 35e. Autres charges d'exploitation

	31.12.2017	31.12.2016
Impôts et taxes	-73 936	-69 413
Services extérieurs	-406 276	-357 594
Autres charges diverses	-577	-8 254
TOTAL	-480 789	-435 261

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2017 s'élève à 4 266 milliers d'euros. Les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes individuels et consolidés et des missions accessoires s'élèvent à 4 228 milliers d'euros et ceux facturés au titre des autres prestations s'élèvent à 38 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31.12.2017		
	Mazars	Réseau Deloitte	Total
Crédit Mutuel Arkea	578	1 240	1 818
Filiales consolidées	1 117	912	2 029
TOTAL	1 695	2 152	3 847

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de Crédit Mutuel Arkéa, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 419 milliers d'euros au titre de l'exercice 2017.

Handwritten signature

Note 36. Dotations/reprises aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

	31.12.2017	31.12.2016
Amortissements	-114 861	-110 454
Immobilisations corporelles	-36 803	-33 323
Immobilisations incorporelles	-78 058	-77 131
Dépréciations	570	-241
Immobilisations corporelles	570	-241
Immobilisations incorporelles	0	0
TOTAL	-114 291	-110 695

Note 37. Coût du risque

	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	31.12.2017
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Clientèle	-254 708	285 260	-78 788	-13 090	4 936	-56 390
Location financement	-12 227	11 422	-2 505	-6 400	62	-9 648
Concours clientèle	-231 519	263 372	-76 283	-6 690	4 874	-46 246
Engagements - autres	-10 962	10 466	0	0	0	-496
Actifs disponibles à la vente	-34	1 152	-2	0	0	1 116
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0
Autres	-3 222	5 922	-204	0	47	2 543
TOTAL	-257 964	292 334	-78 994	-13 090	4 983	-52 731

Note 38. Gains ou pertes sur autres actifs

	31.12.2017	31.12.2016
Immobilisations corporelles et incorporelles	476	-452
Moins-values de cession	-1 229	-1 959
Plus-values de cession	1 705	1 507
Frais encourus dans le cadre d'un regroupement d'entreprise	-2 905	-2 894
TOTAL	-2 429	-3 346

HB

Note 39. Impôt sur les bénéfices

Décomposition de la charge d'impôt

	31.12.2017	31.12.2016
Charge d'impôt exigible	-210 258	-156 094
Charge ou produit d'impôt différé net	7 507	19 228
CHARGE NETTE D'IMPOT SUR LE BENEFICE	-202 751	-136 866
Résultat avant impôts et résultat des sociétés mises en équivalence	607 074	463 140
TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT	33,40%	29,55%

Analyse du taux effectif de l'impôt :

	31.12.2017	31.12.2016
Taux normal d'impôt	34,43%	34,43%
Différences permanentes	0,26%	-0,38%
Imposition à taux réduit et exonérations	-7,93%	-7,70%
Changement de taux	7,06%	0,00%
Impact des situations déficitaires	0,39%	-0,29%
Crédits d'impôts	-0,96%	-0,80%
Exceptionnel	0,01%	3,78%
Autres	0,15%	0,51%
TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT	33,40%	29,55%

La loi de finance pour 2018 prévoit une baisse progressive du taux d'impôt pour les sociétés qui sera ramené de 33,1/3% à 25% sur un délai courant de 2017 à 2022 en fonction du chiffre d'affaires des entités. Les impôts doivent être évalués sur la base des taux adoptés à la clôture.

En cas de variation de taux, les impôts différés doivent être ajustés, selon le principe de symétrie, en contrepartie du résultat à moins qu'ils ne se rapportent à des éléments comptabilisés en dehors du résultat (parmi les autres éléments du résultat global (OCI) ou directement en capitaux propres).

L'impact de ce changement de taux a été intégré dans le calcul des impôts différés du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

NOTES SUR LES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros

Note 40a. Information sur les recyclages en résultat des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôts)

	Mouvements de la période 2017	Mouvements de la période 2016
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-4 960	-9 333
- Reclassement vers le résultat		
- Autres mouvements	-4 960	-9 333
Quote-part non recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE	19	54
Eléments non recyclables en résultat	-4 941	-9 279
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	2 624	-7 513
- Reclassement vers le résultat	-53 784	-48 610
- Autres mouvements	56 408	41 098
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	1 781	7 082
- Reclassement vers le résultat	-6	534
- Autres mouvements	1 787	6 548
Quote-part recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE	-9 447	7 349
Eléments recyclables en résultat	-5 042	6 918
TOTAL	-9 983	-2 361

Note 40b. Impôt relatif à chaque composante des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	31.12.2017			31.12.2016		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 7 565	2 605	- 4 960	- 14 233	4 900	- 9 333
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	27	- 8	19	82	- 28	54
Eléments non recyclables en résultat	- 7 538	2 597	- 4 941	- 14 151	4 872	- 9 279
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	5 723	- 3 099	2 624	8 994	- 16 507	- 7 513
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	2 716	- 935	1 781	10 800	- 3 718	7 082
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 9 003	- 444	- 9 447	8 492	- 1 143	7 349
Eléments recyclables en résultat	- 564	- 4 478	- 5 042	28 286	- 21 368	6 918
Total des variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	- 8 102	- 1 881	- 9 983	14 135	- 16 496	- 2 361

Handwritten signature

AUTRES NOTES**En milliers d'euros****Note 41. Engagements donnés et reçus**

	31.12.2017	31.12.2016
Engagements donnés	12 860 852	11 818 550
Engagements de financement	8 894 431	8 416 184
En faveur des établissements de crédit et assimilés	27 400	50 050
En faveur de la clientèle	8 867 031	8 366 134
Engagements de garantie	3 653 063	3 157 655
D'ordre d'établissements de crédit et assimilés	324	1 769
D'ordre de la clientèle	3 652 739	3 155 886
Engagements sur titres	313 358	244 711
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	313 358	244 711
Engagements reçus	40 495 078	38 001 379
Engagements de financement	9 332 245	9 753 228
Reçus des établissements de crédit et assimilés	9 332 245	9 753 228
Reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	29 775 173	26 819 690
Reçus des établissements de crédit et assimilés	180 669	167 985
Reçus de la clientèle	29 594 504	26 651 705
Engagements sur titres	1 387 660	1 428 461
Titres vendus avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements reçus	1 387 660	1 428 461

Les engagements de financement donnés comprennent l'avance de trésorerie faite à la Caisse de Refinancement de l'Habitat afin d'assurer son fonctionnement pour un montant de 26 900 milliers d'euros.

	31.12.2017	31.12.2016
Créances données en garantie	12 508 247	13 689 711
Banque de France	10 077 991	10 865 692
Banque Européenne d'Investissement	671 985	475 301
Caisse de Refinancement de l'Habitat	725 065	1 392 113
Caisse des dépôts et consignations	1 028 845	952 243
Autres	4 362	4 362
Titres prêtés	0	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	631 818	811 554
Titres et valeurs données en pension	7 393 345	5 112 360

Pour son activité de refinancement, le Groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge.

Au 31 décembre 2017, la juste valeur des actifs donnés en pension s'élève à 4 084 millions d'euros.

Note 42. Informations sectorielles

	Banque		Assurance et gestion d'actifs		Groupe	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Produits internes (1)	239 947	227 202	-239 947	-227 202	0	0
Produits externes (2)	1 330 385	1 169 645	759 221	682 343	2 089 606	1 851 988
Produit net bancaire	1 570 332	1 396 847	519 274	455 141	2 089 606	1 851 988
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-1 267 897	-1 133 759	-159 475	-148 533	-1 427 372	-1 282 292
Résultat brut d'exploitation	302 435	263 088	359 799	306 608	662 234	569 696
Coût du risque	-50 865	-102 721	-1 866	-489	-52 731	-103 210
Résultat d'exploitation	251 570	160 367	357 933	306 119	609 503	466 486
Quote-part des sociétés mises en équivalence	23 919	3 699	0	6 363	23 919	10 062
Autres	-2 351	-3 327	-78	-19	-2 429	-3 346
Résultat courant avant impôt	273 138	160 739	357 855	312 463	630 993	473 202
Impôts sur les bénéfices	-57 038	-29 848	-145 713	-107 018	-202 751	-136 866
Résultat net	216 100	130 891	212 142	205 445	428 242	336 336
dont Intérêts minoritaires	81	73	39	77	120	149
Résultat net part du Groupe	216 018	130 818	212 103	205 369	428 121	336 187

	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Actifs et Passifs sectoriels	76 630 283	73 216 547	51 754 496	47 176 379	128 384 779	120 392 926

(1) Produits sectoriels provenant de transactions avec d'autres secteurs.

(2) Produits sectoriels provenant de ventes à des clients externes.

L'analyse sectorielle s'appuie sur une segmentation en deux secteurs d'activité :

- la Banque correspond principalement aux réseaux de caisses du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central, aux filiales spécialisées dans le marché des entreprises et le financement de l'immobilier,
- l'Assurance et la gestion d'actifs regroupent les filiales spécialisées dans la gestion d'OPCVM et les sociétés d'assurance.

L'analyse sectorielle par zone géographique n'est pas pertinente pour le Groupe dans la mesure où la quasi-totalité de son activité est réalisée sur le territoire national.

Note 43. Information sur les parties liées

Les parties liées au groupe Crédit Mutuel Arkéa sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence. Les transactions réalisées entre le groupe Crédit Mutuel Arkéa et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du Groupe est présentée dans la note 45. Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans le tableau ci-après les données relatives à

LD

ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, consolidées par mise en équivalence.

	31.12.2017	31.12.2016
	Entités consolidées par mise en équivalence (1)	Entités consolidées par mise en équivalence (1)
Actifs		
Prêts et créances sur établissements de crédit	585 178	633 481
Prêts et créances à la clientèle	9 049	3 986
Actifs à la juste valeur par résultat	-	-
Actifs disponibles à la vente	-	52 480
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs divers	17 223	35 564
Passifs		
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Passifs à la juste valeur par résultat	-	-
Dettes envers la clientèle	30 664	35 228
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Passifs divers	253	-

(1) Principalement Primonial et CCCM

	31.12.2017	31.12.2016
	Entités consolidées par mise en équivalence (1)	Entités consolidées par mise en équivalence (1)
Intérêts et produits assimilés	5 768	1 472
Intérêts et charges assimilées	- 2 182	-
Commissions (Produits)	-	1 056
Commissions (Charges)	- 678	-19 815
Solde net op. / Portefeuille à la juste valeur par résultat	49	-
Solde net / Actifs financiers disponibles à la vente	-	524
Produits des autres activités	-	4 832
Charges des autres activités	- 44 399	-
Produit Net Bancaire	- 41 442	-11 931

(1) Principalement Primonial et CCCM

	31.12.2017	31.12.2016
	Entités consolidées par mise en équivalence	Entités consolidées par mise en équivalence
Engagements de financement	-	-
Engagements de financement donnés		
Engagements de financement reçus		
Engagements de garantie	-	-
Engagements de garantie donnés		
Engagements de garantie reçus		
Engagements sur titres	-	-
Autres titres à recevoir		
Autres titres à livrer		

Relations avec les principaux dirigeants du Groupe

Le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa est actuellement composé de 21 membres élus pour 3 ans :

- 16 administrateurs représentant les sociétaires, élus par l'Assemblée générale ordinaire ;
- 2 administrateurs indépendants ;
- 2 administrateurs représentant les salariés, désignés par le Comité Central d'Entreprise ;
- 1 censeur.

Un représentant du Comité Central d'Entreprise assiste également, avec voix consultative, aux réunions du Conseil d'administration.

La rémunération globale allouée au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa s'élève à 1 877 milliers d'euros en 2017 (contre 1 820 milliers d'euros au 31 décembre 2016).

La rémunération brute totale versée aux principaux dirigeants du Groupe au 31 décembre 2017 s'élève à 4 139 milliers d'euros (contre 4 843 milliers d'euros au 31 décembre 2016).

Le contrat de travail des Dirigeants, à l'exception du Président et du Directeur général du groupe Crédit Mutuel Arkéa, n'est pas suspendu au cours de l'exercice de leur mandat.

Pour le Président et le Directeur général du groupe Crédit Mutuel Arkéa, les contrats de travail sont suspendus depuis leur nomination *ès qualités* et pendant la durée de leurs mandats respectifs, pour être repris automatiquement à leur terme. La période de suspension du contrat de travail se trouve prise en compte pour le calcul de leurs droits, au titre de la loi, de la convention collective et du contrat de travail.

En cas de rupture de leur contrat de travail, le Président et le Directeur général du groupe Crédit Mutuel Arkéa sont susceptibles de percevoir des indemnités de rupture, complémentaires aux dispositions légales ou conventionnelles d'un montant égal à deux ans de rémunération conformément aux recommandations AFEP-MEDEF.

Au moment de leur départ à la retraite, et s'ils ont au moins cinq ans d'ancienneté, les Dirigeants reçoivent une indemnité de fin de carrière égale à sept douzièmes de la rémunération annuelle. Ils disposent, par ailleurs, d'un congé de fin de carrière calculé à hauteur de vingt-trois jours par année effectuée dans ces fonctions.

Par ailleurs, des engagements de retraite et assimilés existent au bénéfice des Dirigeants sous la forme de régimes de retraite supplémentaires à prestations définies (dits « article 39 »).

La rente servie par le régime à prestations définies s'établit, pour les Dirigeants, à 0,35% de la rémunération de référence par année d'ancienneté. Elle est plafonnée à 10% de la rémunération de référence. La rémunération de référence correspond à la rémunération, appréciée sur une base annuelle, précédant la date de la liquidation, par le bénéficiaire, de sa pension de vieillesse au titre du régime de retraite de base, en englobant les éléments de salaire fixes et variables, y compris, les avantages en nature (véhicule et logement de fonction), au sens de l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale.

Le montant total des sommes provisionnées par le Groupe au 31 décembre 2017 en application de la norme IAS 19 au titre des avantages postérieurs à l'emploi, autres avantages à long terme et indemnités de fin de contrat de travail s'élève à 345 milliers d'euros (contre 366 milliers d'euros au 31 décembre 2016).

Note 44. Participation dans des entités structurées non consolidées

31.12.2017	Véhicules de titrisation	Gestion d'actifs (OPCVM/OPCI)	Autres entités structurées
Total bilan	178 462	4 075 937	0
Valeur comptable des actifs financiers (1)	47 952	1 069 536	0
Valeur comptable des passifs financiers (1)			0
Exposition maximale au risque de perte	47 952	1 069 536	0

(1) Valeur comptable des actifs et passifs que le groupe Crédit Mutuel Arkéa comptabilise vis-à-vis des entités structurées

Les participations dans des entités non consolidées concernent des participations détenues dans le cadre de contrats d'assurance vie en unité de compte sur lesquelles Crédit Mutuel Arkéa n'exerce pas de contrôle. Il s'agit principalement de lignes d'OPCVM.

31.12.2016	Véhicules de titrisation	Gestion d'actifs (OPCVM/OPCI)	Autres entités structurées
Total bilan	118 486	2 165 598	0
Valeur comptable des actifs financiers (1)	33 177	648 629	0
Valeur comptable des passifs financiers (1)	0	0	0
Exposition maximale au risque de perte	33 177	648 629	0

(1) Valeur comptable des actifs et passifs que le groupe Crédit Mutuel Arkéa comptabilise vis-à-vis des entités structurées

Note 45. Périmètre de consolidation

Nom	Pays	Secteur / Activité	% contrôle		% Intérêts	
			31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Crédit Mutuel Arkéa + Fédérations et Caisses du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central	France	Banque / Banque mutualiste			Entité consolidante	
Sociétés consolidées par intégration globale						
ARKEA BANKING SERVICES	France	Banque / Prestations de services bancaires	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	France	Banque / Banque d'entreprises	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA BOURSE RETAIL	France	Banque / Holding	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL (GESTION)	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL INVESTISSEMENT	France	Banque / Capital investissement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL PARTENAIRE	France	Banque / Capital investissement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CREDIT BAIL	France	Banque / Crédit bail et location financement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA DIRECT BANK (ex Fortuneo SA)	France	Banque / Inter médiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA FONCIERE	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA HOME LOANS SFH	France	Banque / Structure de refinancement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA PUBLIC SECTOR SCF	France	Banque / Structure de refinancement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA SCD	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
CAISSE DE BRETAGNE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE	France	Banque / Banque mutualiste	93,2	93,1	93,2	93,1
COMPAGNIE EUROPEENNE D'OPERATIONS IMMOBILIERES	France	Banque / Portage d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANQUE	France	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE SCF (1)	France	Banque / Structure de refinancement	/	100,0	/	100,0
FCT COLLECTIVITES	France	Banque/Fonds commun de titrisation	57,8	57,8	57,8	57,8
FEDERAL EQUIPEMENTS	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL FINANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / Banque privée et gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL FINANCE GESTION	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL SERVICE	France	Banque / Prestations de services	97,8	97,0	97,8	97,0
FINANCO	France	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
GICM	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	97,8	97,0
IZIMMO (2)	France	Banque / Immobilier	100,0	/	100,0	/
IZIMMO HOLDING (2)	France	Banque / Immobilier	100,0	/	100,0	/
KEYTRADE BANK (succursale)	Belgique	Banque / Inter médiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
KEYTRADE BANK Luxembourg SA	Luxembourg	Banque / Inter médiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
LEASECOM	France	Banque / Crédit bail et location financement	100,0	100,0	100,0	100,0
LEASECOM CAR	France	Banque / Crédit bail et location financement	100,0	100,0	100,0	100,0
LEETCHI SA	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
MANGOPAY SA (ex Leetchi Corp)	Luxembourg	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
MONEXT	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
NEXTALK (3)	France	Banque / Prestations de services	100,0	/	100,0	/
NOUVELLE VAGUE (2)	France	Banque / Prestations de services	100,0	/	100,0	/
NOVELIA	France	Assurances et gestion d'actifs / Courtage en assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
PROCAPITAL	France / Belgique	Banque / Inter médiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
PUMPKIN (2)	France	Banque / Prestations de services	100,0	/	100,0	/
SCHELCHER PRINCE GESTION	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE INTERFEDERALE	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
SMSPG	France	Assurances et gestion d'actifs / Holding	100,0	100,0	100,0	100,0
STRATEO (succursale)	Suisse	Banque / Inter médiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
SURAVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / Assurance vie	100,0	100,0	100,0	100,0
SURAVENIR ASSURANCES	France	Assurances et gestion d'actifs / Assurance non vie	100,0	100,0	100,0	100,0

270

Nom	Pays	Secteur / Activité	% contrôle		% Intérêts	
			31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Sociétés consolidées par mise en équivalence						
OIKO GESTION (EX AIBO GESTION)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	23,7	100,0	23,9	44,6
ALTAROCCA AM AS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	25,4	87,1	25,6	31,2
AVIAFUND FUND FACILITY MANAGEMENT GMBH (2)	Allemagne	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	30,1	/	30,4	/
AVIAFUND FUND SOLUTION SERVICES GMBH (2)	Allemagne	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	30,1	/	30,4	/
AVIARENT CAPITAL MANAGEMENT SARL (2)	Luxembourg	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	30,1	/	30,4	/
AVIARENT INVEST AG (2)	Allemagne	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	30,1	/	30,4	/
CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL	France	Banque / Banque mutualiste	21,5	21,5	21,5	21,5
CREDIT MUTUEL CARTES DE PAIEMENTS (4)	France	Banque / Banque mutualiste	/	25,0	/	26,7
CODABEL MANAGEMENT	Belgique	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	12,4	35,0	12,5	15,6
DERIVATIVES SOLUTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	28,3	80,0	28,6	35,7
EC ADVISORS GMBH	Allemagne	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,4	51,0	35,7	22,7
HALLES A FOURAGES SCCV (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	21,2	/	21,4	/
LINK BY PRIMONIAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,4	100,0	35,7	44,6
MARSEILLE FURNITURE SARL (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	20,4	/	20,6	/
MATA CAPITAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	14,1	40,0	14,3	17,8
NEW PORT	France	Banque / Holding	31,0	31,0	31,0	31,0
NEW PRIMONIAL HOLDING (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	36,3	/	36,6	/
PARISII GESTION PRIVÉE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	100,0	/	44,6
PFP (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	36,3	/	36,6	/
PRIMONIAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,4	100,0	35,7	44,6
PRIMONIAL COURTAGE (EX-PRIMONIAL FINANCEMENT)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	100,0	/	44,6
PRIMONIAL HOLDING	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,4	44,6	35,7	44,6
PRIMONIAL LUXEMBOURG	Luxembourg	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,4	100,0	35,7	44,6
PRIMONIAL MANAGEMENT (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	34,5	/	34,8	/
PRIMONIAL MANAGEMENT 2 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	36,3	/	36,6	/
PRIMONIAL PARTENAIRES (EX-PATRIMMOFI)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,4	100,0	35,7	44,6
PRIMONIAL REIM	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	21,4	66,7	21,6	27,0
PRIMONIAL TI	Canada	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,4	100,0	35,7	44,6
ROCHE BRUNE AM SAS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	67,8	/	30,2
ROCHE BRUNE INVESTISSEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	67,8	/	30,2
SEFAL PROPERTY	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	34,9	100,0	35,3	44,6
SPORTINVEST	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,4	100,0	35,7	44,6
STAMINA ASSET MANAGEMENT (EX-PRIMONIAL AM)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,4	100,0	35,7	44,6
UPSTONE SAS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,4	100,0	35,7	44,6
VOLTAIRE CAPITAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,4	100,0	35,7	44,6
YOUNITED CREDIT (2)	France / Italie / Espagne	Banque / Prestations de services	25,6	/	25,6	/

LPO

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Sociétés consolidées par la méthode simplifiée						
ADAGE CBP FLEX (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	36,6	/	36,6	/
ALTAROCCA RENDEMENT 2023	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	20,0	25,6	20,0	25,6
ARKEA CAPITAL 1	France	Banque / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
AUTOFOCUS AIRBAG OCTOBRE 2015	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,8	93,9	93,8	93,9
AUTOFOCUS CROISSANCE JUIN 2015	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,8	93,9	93,8	93,9
AUTOFOCUS CROISSANCE MARS 2015	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	78,0	78,2	78,0	78,2
AUTOFOCUS CROISSANCE MARS 2016 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	79,3	/	79,3	/
AUTOFOCUS JANVIER 2016 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	92,5	/	92,5	/
AUTOFOCUS RENDEMENT DECEMBRE 2014	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,7	93,7	93,7	93,7
AUTOFOCUS RENDEMENT JUIN 2014	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	87,3	/	87,3
AUTOFOCUS RENDEMENT MARS 2015	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,3	93,5	93,3	93,5
AUTOFOCUS RENDEMENT NOVEMBRE 2016 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	92,4	/	92,4	/
AUTOFOCUS RENDEMENT OCTOBRE 2014	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	91,5	91,7	91,5	91,7
AUTOFOCUS RENDEMENT SEPTEMBRE 2015	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	93,9	/	93,9
AUTOFOCUS SEPTEMBRE 2016 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	96,4	/	96,4	/
BPE RENDEMENT 2018	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	36,3	40,2	36,3	40,2
DIAPAZEN CLIMAT SEPTEMBRE 2016 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,8	/	97,8	/
FCPI SWEN EUROPA 4	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	46,5	/	46,5
FCPR FUNERAIRE A	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	35,4	/	35,4
FCT SP EUROCREANCES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	43,4	44,0	43,4	44,0
FCT SURAVENIR PRIVAT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL ACTIONS ETHIQUES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	65,7	63,7	65,7	63,7
FEDERAL ACTIONS RENDEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	96,8	96,6	96,8	96,6
FEDERAL APAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	74,2	68,2	74,2	68,2
FED CAPITAL INV	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL CONVICTION GRANDE ASIE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,8	97,4	99,8	97,4
FEDERAL CONVICTION ISR EURO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	61,0	61,7	61,0	61,7
FEDERAL CROISSANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	90,3	87,4	90,3	87,4
FEDERAL ESSOR INTERNATIONAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	49,4	51,6	49,4	51,6
FEDERAL INDICIEL JAPON	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	64,8	65,1	64,8	65,1
FEDERAL INDICIEL US	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	63,8	62,8	63,8	62,8
FEDERAL MULTI ACTIONS EUROPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	73,7	71,9	73,7	71,9
FEDERAL MULTI L/S (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	50,9	/	50,9	/
FEDERAL MULTI OR ET MATIERES 1ERES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	88,4	88,7	88,4	88,7
FEDERAL MULTI PATRIMOINE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	90,7	89,3	90,7	89,3
FEDERAL MULTI PME	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	79,2	85,0	79,2	85,0
FEDERAL OBLIGATIONS INTERNATIONALES ISR	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	36,3	40,0	36,3	40,0
FEDERAL OPPORTUNITE EQUILIBRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,7	99,7	99,7	99,7
FEDERAL OPPORTUNITE MODERE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,4	98,3	98,4	98,3
FEDERAL OPPORTUNITE TONIQUE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,8	98,9	98,8	98,9
FEDERAL OPTIMAL PLUS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	47,9	44,4	47,9	44,4
FEDERAL SUPPORT COURT TERME (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	42,2	/	42,2	/
FEDERAL SUPPORT TRESORERIE ISR	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	31,3	29,3	31,3	29,3
FORMUL ACTION 2017 FP	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	82,4	/	82,4
FORMUL ACTION 2017	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	94,0	/	94,0
FORMUL ACTION SECURITE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,3	93,3	93,3	93,3
FPS SURAVENIR ACTIONS PROTECT (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
FSP / COMPARTIMENT 5 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	42,4	/	42,4	/
KALEIDOSCOPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,3	98,5	98,3	98,5
LFP MULTIMMO PHILOSO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	46,8	/	46,8
OPCI CLUB FRANCE RET	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	46,3	46,3	46,3	46,3
OPCI PREIM DEFENSE 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,5	35,5	35,5	35,5
OPCI PREIM EUROS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI PREIM EUROS 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI PREIMIUM	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	83,7	100,0	83,7	100,0
OPCI TIKEHAU RET PRO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	39,3	39,3	39,3	39,3

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
PRIMO ELITE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
PRO FEDERAL LIQUIDITES C	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	61,3	43,4	61,3	43,4
SCI PERENNITE PIERRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	81,8	/	81,8
S.C.I PROGRES PIERRE (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
S.C.I SURAV PIERRE (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
SCI CLOVERHOME (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	50,0	/	50,0	/
SCI LE VINCI HOLDING (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
SCI PR2 PREIM RET 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	38,0	38,0	38,0	38,0
SCI SOFIDY CONV IMMO (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	56,9	/	56,9	/
SCI USUFRUIMMO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SCPI PATRIMMO CROISSANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	36,3	54,0	36,3	54,0
SCPI PIERRE EXPANSIO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	57,0	57,0	57,0	57,0
SCPI PRIMOFAMILY (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	40,4	/	40,4	/
SCPI PRIMONIA CAP IM	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	43,2	42,1	43,2	42,1
SP CONVERT. GLOBAL EUROPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	33,4	23,9	33,4	23,9
SP CONVERTIBLES ISR EUROPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	29,8	25,6	29,8	25,6
SP HAUT RENDEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	33,6	41,4	33,6	41,4
SP NS FAMILLE (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	42,1	/	42,1	/
STEREO 3	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,0	96,9	97,0	96,9
SURAVENIR INITIATIVE ACTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SURAVENIR REFERENCE ACTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SYNERGIE FINANCE INVESTISSEMENT	France	Banque / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
UBS ARCHMORE IDF	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	53,2	/	53,2
WE POSITIVE INVEST	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
WEST WEB VALLEY	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,4	38,6	35,4	38,6

(1) Fusion et confusion de patrimoine

(2) Sociétés consolidées pour la première fois en 2017

(3) Scission

(4) Liquidation

La comptabilisation par la méthode simplifiée (dite short cut method) repose sur le recours à l'option de juste valeur pour tous les actifs détenus dans le cadre de l'OPCVM à consolider.

La méthode simplifiée consiste à :

- comptabiliser à la juste valeur les parts du fonds à l'actif sur une base de 100%
- constater en regard un passif (dette financière) à hauteur de la part non détenue par le Groupe (intérêts minoritaires).

La liste des sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation est disponible sur le site internet du Crédit Mutuel Arkéa.

Note 46. Regroupement d'entreprises

Pumpkin

Crédit Mutuel Arkéa a pris le contrôle exclusif de Pumpkin le 12 juillet 2017. La société Pumpkin est consolidée par intégration globale dans les comptes de Crédit Mutuel Arkéa.

Cette fintech permet de réaliser des paiements entre particuliers à l'aide de son application gratuite et sécurisée.

Les éléments significatifs de ces regroupements sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

En K€	Pumpkin
Date d'acquisition	12/07/2017
Prix d'acquisition	11 539
Situation nette sociale IFRS (pour 100%)	565
Ecarts d'évaluation (pour 100%)	0
Impôts différés associés (pour 100%)	0
Autres retraitements divers (pour 100%)	0
Situation nette + Ecarts d'évaluation (100%)	565
Méthode de consolidation	Intégration globale
Ecart d'acquisition comptabilisé au bilan (goodwill complet)	10 974
Contribution au résultat 2017 du Groupe	-921

La comptabilisation initiale du regroupement est provisoire.

En cas d'informations complémentaires relatives à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition, le groupe dispose d'un délai de douze mois pour :

- identifier les actifs acquis et passifs assumés de la société acquise non constatés lors de la comptabilisation initiale du regroupement ;
- modifier rétrospectivement les valeurs initialement attribuées.

Izimmo

Le Groupe a acquis la société Izimmo le 30 novembre 2017. L'activité principale d'Izimmo est la commercialisation d'immobilier de placement auprès de réseaux bancaires, de clientèle privée, de Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants (CGPI) et de promoteurs.

Crédit Mutuel Arkéa a pris le contrôle exclusif de la société. La société Izimmo est consolidée par intégration globale dans les comptes du Groupe.

Les éléments significatifs de ces regroupements sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Izimmo
Date d'acquisition	30/11/2017
Prix d'acquisition	12 360
Situation nette sociale IFRS (pour 100%)	-1 839
Ecarts d'évaluation (pour 100%)	1 570
Impôts différés associés (pour 100%)	-437
Autres retraitements divers (pour 100%)	-6 398
Situation nette + Ecarts d'évaluation (100%)	-7 104
Méthode de consolidation	Intégration globale
Ecart d'acquisition comptabilisé au bilan (goodwill complet)	19 464
Contribution au résultat 2017 du Groupe	0

La comptabilisation initiale du regroupement est provisoire.

En cas d'informations complémentaires relatives à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition, le groupe dispose d'un délai de douze mois pour :

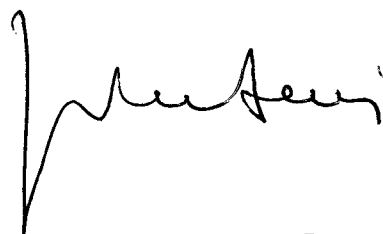
- identifier les actifs acquis et passifs assumés de la société acquise non constatés lors de la comptabilisation initiale du regroupement ;
- modifier rétrospectivement les valeurs initialement attribuées.

Note 47. Evénements postérieurs à la clôture

Le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa a adopté le 17 janvier 2018 une résolution visant à proposer, aux Caisses locales des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Massif Central et du Sud-Ouest, un vote d'orientation sur la stratégie d'indépendance du Groupe.

La délibération proposée au cours des mois de mars ou avril 2018 au Conseil d'administration de chaque Caisse locale affiliée au groupe Arkéa est :

« Le conseil d'administration de la caisse approuve, en ce qui la concerne, le projet consistant à engager toute action afin que le Crédit Mutuel Arkéa devienne un groupe bancaire coopératif et mutualiste indépendant, entièrement distinct du reste du Crédit Mutuel. La sortie de la Confédération nationale du Crédit Mutuel aurait notamment comme conséquences une complète liberté territoriale de développement, la réaffirmation d'un mécanisme de solidarité au périmètre du groupe Arkéa et l'adoption d'une dénomination et de marques commerciales ne reprenant pas les termes «Crédit Mutuel». La nouvelle dénomination ainsi que les marques commerciales réaffirmeraient clairement notre statut coopératif et mutualiste et l'ancrage territorial ».



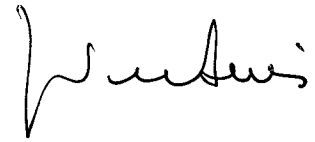
Certifié conform
Le Président



Dépôt N° B11821

Le 31 MAI 2018

R.C.S. BREST



Certifié conforme
Le Président

Le présent Document de référence est également constitutif du Rapport de gestion annuel au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa devant être présenté à l'Assemblée générale des sociétaires approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27/04/2018, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

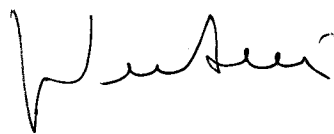


SOM
MAI
RE

2

Gouvernement d'entreprise

- 2.1 Les conditions d'élaboration du rapport sur le gouvernement d'entreprise
- 2.2 Le Conseil d'administration de la société Crédit Mutuel Arkéa
- 2.3 Les mandataires sociaux exécutifs
- 2.4 Les instances et travaux de Direction générale
- 2.5 Les conventions au bénéfice des mandataires sociaux
- 2.6 Les conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction
- 2.7 Les procédures de contrôle interne
- 2.8 Rémunération des dirigeants
- 2.9 Rapport des commissaires aux comptes sur le gouvernement d'entreprise



Le Crédit Mutuel Arkéa se réfère au code AFEP-MEDEF et au guide de gouvernance des coopératives et mutuelles. La société anonyme coopérative du Crédit Mutuel Arkéa (entité juridique de tête de notre Groupe) a, depuis sa création, fait le choix d'une organisation dissociée de sa gouvernance, structurée autour d'un Conseil d'administration présidé par Jean-Pierre DENIS, et d'un Comité exécutif dirigé par son Directeur général, Ronan LE MOAL.

La société Crédit Mutuel Arkéa est une société anonyme coopérative à capital variable. Il n'existe aucune délégation en cours de validité accordée par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital en application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

2.1

Les conditions d'élaboration du rapport sur le gouvernement d'entreprise

Le rapport sur le gouvernement d'entreprise est établi en application des dispositions des articles L.225-37 du Code de commerce. Le Conseil d'administration rend compte, de la composition et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, en détaillant notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et, le cas échéant, pour les comptes consolidés. Sans préjudice des dispositions de l'article L.225-56 du Code de commerce, ce rapport indique en outre les éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général.

La préparation du rapport est coordonnée par la Direction du secrétariat général et de la communication institutionnelle du Crédit Mutuel Arkéa laquelle, outre sa fonction d'assistance permanente aux travaux et missions du Conseil, est également chargée d'assurer le secrétariat général du comité des nominations et du comité stratégie et responsabilité sociétale du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa. Par ailleurs, pour la réalisation de ce

rapport, la Direction du secrétariat général et de la communication institutionnelle bénéficie des contributions :

- de la Direction de l'inspection générale et du contrôle périodique chargée du secrétariat général du comité des risques et de contrôle interne du Conseil d'administration ;
- de la Direction des comptabilités chargée du secrétariat général du comité des comptes ;
- de la Direction des ressources humaines chargée du secrétariat général du comité des rémunérations.

Les Commissaires aux comptes vérifient que le rapport sur le gouvernement d'entreprise intégré au document de référence 2017 du Crédit Mutuel Arkéa incorpore les informations requises par les articles L. 225-37-3 et L.225-37-4 du code du commerce. Ce rapport est ensuite étudié par le Conseil d'administration. Il sera présenté, pour approbation, à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires - fixée le 16 mai 2018 - (les caisses de Crédit Mutuel des fédérations de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central).



2.2

Le Conseil d'administration de la société Crédit Mutuel Arkéa

Les administrateurs du Crédit Mutuel Arkéa sont élus lors de l'Assemblée générale par et (à l'exception des 2 administrateurs indépendants et des 2 administrateurs salariés) parmi les quelque 3 600 administrateurs de caisse locale des fédérations composant le Crédit Mutuel Arkéa. Ces administrateurs sont eux-mêmes élus par les sociétaires, par ailleurs clients, de leur caisse locale lors de l'Assemblée générale de celle-ci selon le principe du modèle coopératif : "une personne, une voix". Il n'existe aucune procédure d'attribution de droits de vote multiple.

Ce dispositif électif, ayant pour corps électoral l'ensemble de nos sociétaires, assure au sein des instances de gouvernance du Crédit Mutuel Arkéa une vraie représentation des clients et garantit une administration des Conseils exercée de manière indépendante de la direction de l'entreprise.

De nombreux administrateurs de la société Crédit Mutuel Arkéa siègent aussi aux instances de gouvernance d'une ou plusieurs filiales du Groupe.

Comme prévu dans le projet d'entreprise Arkéa 2020 et conformément aux recommandations des régulateurs en matière de gouvernance, au 31 décembre 2017, le Conseil d'administration compte deux administrateurs indépendants au sens du code AFEP-ME-DEF. Elus par l'Assemblée générale annuelle, leurs candidatures relèvent au préalable d'une pré-sélection réalisée par le Comité des nominations et d'un agrément du Conseil d'administration délivré au regard de différents critères fixés dans une charte de l'administrateur indépendant du Crédit Mutuel Arkéa. Ils ne sont pas issus du mouvement coopératif du Groupe et siègent au Conseil pour leurs compétences et la complémentarité d'analyse qu'ils apportent au sein de l'organe délibérant.

Les administrateurs représentant les salariés sont désignés par le Comité Central d'Entreprise pour une durée de trois années.

Le taux de participation à l'Assemblée générale annuelle 2017 du Crédit Mutuel Arkéa procédant à l'élection de ses administrateurs, à l'approbation de ses comptes et à l'examen des rémunérations des mandataires sociaux et preneurs de risques était de 89%.

L'adresse professionnelle des administrateurs et mandataires sociaux de Crédit Mutuel Arkéa est située au 1, rue Louis Lichou – 29480 Le Relecq-Kerhuon – France.

Depuis 2008, le Conseil d'administration est présidé par Jean-Pierre Denis. Il a été réélu Président du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa le 3 mai 2012, puis le 7 mai 2015.

En application de l'article L 511-58 du Code monétaire et financier et de la position de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa sont dissociées.

Le Président est le seul à pouvoir agir au nom du Conseil et à s'exprimer en son nom. Il peut, en étroite collaboration avec le Directeur général, représenter le Crédit Mutuel Arkéa dans ses relations de haut niveau, notamment les grands clients, les partenaires et les pouvoirs publics, aux plans régional, national et international. Il impulse la stratégie du Groupe dans le sens d'un développement autonome, performant, attaché à son ancrage territorial et respectueux des valeurs coopératives et mutualistes. Il est le sponsor de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise dans le cadre du plan stratégique Arkéa 2020. Celle-ci s'exprime à travers quatre grandes dimensions (la transition énergétique, l'économie circulaire, l'économie de partage, l'entrepreneuriat sociétal).

En synthèse :

la composition du Conseil d'administration, au 31 décembre 2017 est la suivante :

	ORIGINE	ÂGE	1 ^{ÈRE} NOMINA- TION	RENOUVEL- LEMENT	ASSIDUITÉ	COMITÉ DES COMPTES	COMITÉ DES RÉMUNÉ- RATIONS	COMITÉ DES NOMINA- TIONS	COMITÉ DES RISQUES ET DE CONTROLES INTERNE	COMITÉ STRATÉGIE ET RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE
Jean-Pierre DENIS Président du Conseil d'administration	C	57	2008	2018	100 %					
CHRISTIAN TOUZALIN Vice-Président du Conseil d'administration	C	67	1996	2018	100 %					
Thierry BOUGEARD Administrateur	C	60	2017	2020	86 %	M		M		
FRANÇOIS CHATEL Administrateur	C	66	2015	2018	83 %				P	M
Marta CRENN Administratrice	C	41	2017	2020	100 %				M	
Isabelle DARDE Administratrice salariée	S	48	2017	2020	80 %			M		
Christian DAVID Administrateur	C	68	2009	2019	92 %		M		M	
Guillaume GLORIA Administrateur salarié	S	49	2017	2020	100 %	M				
Michel GOURTAY Administrateur	C	66	2008	2019	100 %				M	
Anne-Sophie GRAVE Administratrice indépendante	I	57	2017	2020	86 %					M
Marie-Thérèse GROUSSARD Administratrice	C	60	2008	2020	100 %	P				
Monique HUET Administratrice indépendante	I	58	2017	2020	100 %				M	
Auguste JACQ Administrateur	C	70	2006	2018	100 %			P		P
Anne-Gaëlle LE BAIL Administratrice	C	44	2016	2019	83 %	M				
Patrick LE PROVOST Administrateur	C	61	2017	2020	86 %		M	M		
Hugues LEROY Administrateur	C	70	2002	2020	100 %					M
Christian PERON Administrateur	C	67	2008	2019	100 %					
Marc-Alexis ROQUEJFORRE Administrateur	C	48	2017	2020	86 %		M			
Colette SENE Administratrice	C	58	2015	2018	92 %	M				
Sophie VIOLLEAU Administratrice	C	45	2016	2019	92 %		P			
Lionel DUNET Censeur	C	64	2017	2020	80 %	M				
Principaux indicateurs		58			93 %	6	4	4	5	4

C Issu du mouvement coopératif
I Administrateur indépendant
S Administrateur représentant les salariés
M Membre du comité
P Président du comité

Les montants individuels nets, en euros, des indemnités d'assiduité versées aux membres du Conseil d'administration au titre de l'année 2017 sont les suivants :

	INDEMNITÉS 2017		INDEMNITÉS 2017	Montant total individuel des indemnités d'assiduité versées en 2017	Montant total individuel des indemnités d'assiduité versées en 2016
	Au titre du Conseil d'administration	Au titre des Comités	Détail au titre des autres fonctions de mandataire au sein du groupes		
Jean-Pierre DENIS * Président du Conseil d'administration					
Christian TOUZALIN Vice-Président du Conseil d'administration	16 500	3 250	77 875	97 625	94 879
Thierry BOUGEARD Administrateur	5 500	2 000	10 775	18 275	NC
François CHATEL Administrateur	10 000	8 000	3 825	21 825	22 675
Marta CRENN Administratrice	11 500	2 000	1 950	15 450	9 550
Christian DAVID Administrateur	11 000	3 500	17 425	31 925	34 325
Michel GOURTAY Administrateur	11 500	2 000	1 075	14 575	15 750
Anne-Sophie GRAVE Administratrice indépendante	15 000	2 000	0	17 000	NC
Marie-Thérèse GROUSSARD Administratrice	10 500	4 500	6 625	21 625	21 800
Monique HUET Administratrice indépendante	17 500	1 000	0	18 500	NC
Auguste JACQ Administrateur	11 875	10 750	19 475	42 100	38 525
Anne-Gaëlle LE BAIL Administratrice	10 000	2 000	17 500	29 500	9 750
Patrick LE PROVOST Administrateur	5 500	1 000	15 625	22 125	NC
Hugues LEROY Administrateur	11 500	5 000	10 300	26 800	23 175
Christian PERON Administrateur	11 500	-	18 115	29 615	31 190
Marc-Alexis ROQUEJOFFRE Administrateur	5 500	500	0	6 000	NC
Colette SENE Administratrice	11 000	2 000	4 425	17 425	17 700
Sophie VIOLLEAU Administratrice	11 000	3 250	5 650	19 900	9 300
Lionel DUNET Censeur	11 000	1 500	500	13 000	14 000
TOTAL	197 875	54 250	211 140	463 265	342 619

NC : non concerné

* Monsieur Jean-Pierre DENIS, en qualité de mandataire social, perçoit une rémunération dont les éléments sont détaillés à la rubrique 2.8 du document de référence.

49

Les règles de répartition des indemnités versées au titre des fonctions exercées au sein du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa ont été adoptées par délibération du 22 mai 2015 sur avis du Comité des rémunérations et s'établissent comme suit :

- Un jeton fixe pour chaque administrateur élu ;
- Un jeton fixe complémentaire pour un Vice-Président ;
- Un jeton de présence variable par réunion pour chaque administrateur élu présent à une réunion du Conseil d'administration ;
- Un jeton fixe pour chaque Président des comités ;
- Un jeton variable par réunion pour chaque administrateur élu présent à une réunion de Comité spécialisé.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a adopté, par délibération du 2 juin 2017, sur proposition du Comité des rémunérations, les règles de répartition des indemnités versées aux administrateurs indépendants :

- Un jeton de présence variable par réunion pour chaque administrateur indépendant présent à une réunion du Conseil d'administration ;
- L'absence de versement de jeton fixe.

Au titre de leurs fonctions exercées au sein des filiales du groupe Crédit Mutuel Arkéa, les administrateurs du Crédit Mutuel Arkéa bénéficient par ailleurs de :

- Un jeton fixe pour chaque Président de filiale ;
- Un jeton de présence variable par réunion pour chaque administrateur présent.

Enfin, outre les règles de répartition exposées ci-avant, il est précisé que les administrateurs du Crédit Mutuel Arkéa peuvent, pour certains, bénéficier d'indemnités de fonctions forfaitaires versées au titre des mandats exercés au sein des instances de niveau fédéral.

A/ La composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de 20 administrateurs et d'un censeur :

16 administrateurs (5 femmes et 11 hommes) représentant les sociétaires, élus par les caisses adhérentes et actionnaires dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle ;

2 administrateurs indépendants (2 femmes) ;

2 administrateurs (1 femme et 1 homme) salariés, désignés par le Comité Central d'Entreprise ;

1 censeur.

Lors de l'Assemblée 2017, les évolutions suivantes ont été votées :

Le départ de Madame Claudette LETOUX et de Messieurs Jean-François DEVAUX, Lionel DUNET, Jean-Yves EOZENOU, Jacques ENJALBERT et Daniel GICQUEL.

La nomination de Mesdames Marta CRENN, Anne-Sophie GRAVE et Monique HUET et de Messieurs Thierry BOUGEARD, Patrick LE PROVOST et Marc-Alexis ROQUEJOFFRE

En outre, Monsieur Lionel DUNET a été nommé censeur.

Ainsi, deux femmes supplémentaires siègent au Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée Générale 2017. Le Conseil d'administration est composé à 40 % de femmes.

Les administrateurs du Conseil sont de nationalité française et sont proposés par les fédérations composant le groupe Crédit Mutuel Arkéa :

- 12 membres au titre des caisses affiliées à la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne ;
- 3 membres au titre des caisses affiliées à la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest ;
- 1 membre au titre des caisses affiliées à la fédération du Crédit Mutuel Massif Central.

Un Vice-Président, Monsieur Christian TOUZALIN, Président de la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest siège au Conseil d'administration. Il peut, sur délégation du Président, représenter le Crédit Mutuel Arkéa.

Le Conseil ne dispose pas d'administrateur référent.

Un représentant du Comité Central d'Entreprise assiste également, avec voix consultative, aux réunions du Conseil d'administration.

La limite d'âge des administrateurs est fixée par les statuts à 65 ans pour une première élection, et à 70 ans pour un renouvellement. Le mandat, renouvelable, est de trois ans.

Le Conseil d'administration est doté d'un règlement intérieur de fonctionnement. Ce règlement intérieur de fonctionnement confirme les missions essentielles de l'administrateur du Crédit Mutuel Arkéa, fixe les modalités de fonctionnement de l'instance et rappelle les droits et obligations de chaque administrateur. Ce règlement intérieur de fonctionnement a été complété en 2017 d'une charte de l'administrateur indépendant.

L'administrateur indépendant siège au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa en application des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF auquel le groupe Crédit Mutuel Arkéa se réfère notamment pour l'organisation de sa gouvernance.

Le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa exerce en conséquence pleinement sa mission dans le respect des dispositions des statuts, du règlement intérieur à caractère financier, de son règlement de fonctionnement et enfin des chartes spécifiques à chacun de ses comités spécialisés.

La composition, au 31 décembre 2017, du Conseil d'administration est détaillée ci-dessous.

Jean-Pierre DENIS,

Président du Crédit Mutuel Arkéa,

57 ans

1^{ère} nomination : 12/09/2008 – échéance du mandat : 2018

Biographie résumée

Inspecteur des finances, Jean-Pierre DENIS est diplômé d'HEC, de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de l'Ecole Nationale d'Administration. Il est également titulaire d'une maîtrise en droit et d'une maîtrise en sciences économiques (Paris 2). Après avoir exercé d'éminentes responsabilités au sein de la haute fonction publique (secrétaire général adjoint de la Présidence de la République) et du monde de l'entreprise (PDG de Dalkia puis du groupe Oséo), il a rejoint, en octobre 2007, le Crédit Mutuel Arkéa en qualité de Vice-Président exécutif. Depuis 2008, il est Président du Crédit Mutuel Arkéa et de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne.

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Président de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Cap Sizun

dont mandat en filiale

- Président de la SAS Château Calon Ségur

Autres mandats exercés hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Administrateur d'Altrad Investment Authority
- Administrateur de Paprec holding
- Administrateur de JLPP Invest SAS

- Administrateur d'Avril Gestion

dont mandats au sein de sociétés cotées

- Administrateur de Kering
- Administrateur de Nexity
- Membre du Conseil de surveillance de Tikehau Capital depuis le 9 janvier 2017

Christian TOUZALIN,

Vice-Président du Crédit Mutuel Arkéa,

67 ans

1^{ère} nomination : 05/07/1996 – échéance du mandat : 2018

Biographie résumée

Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques, Christian TOUZALIN a été directeur de la société de transport du Grand-Angoulême de 1990 à 2014. Il est élu administrateur de la caisse de Crédit Mutuel d'Angoulême Ma Campagne en 1987.

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Président de la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
- Président de la caisse régionale du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel d'Angoulême

Ma Campagne

dont mandats en filiales

- Président du Conseil d'administration de Suravenir Assurances
- Président du Conseil de surveillance de Monext

- Administrateur d'Arkéa Capital Partenaire
- Administrateur d'Arkéa Capital Managers
- Administrateur de la SAS Château Calon Ségur

Autres mandats exercés hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Vice-Président de APIVIA IARD
- Administrateur de la SAEM Société de Transports du Grand Angoulême

Thierry BOUGEARD,

Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa,

60 ans

1^{ère} nomination : 04/05/2017 – échéance du mandat : 2020

Biographie résumée

Titulaire d'un BP comptable, Thierry BOUGEARD occupe depuis 1983 divers postes à l'Organic Bretagne puis depuis 2007 au RSI Bretagne en qualité de responsable régional de la relation de service. Il est élu administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Rennes St-Sauveur en 1990, puis Vice-Président en 2000 et Président en 2004.

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Vice-Président de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Vice-Président de la caisse de Crédit Mutuel de Rennes St Sauveur

dont mandats en filiales

- Administrateur d'Arkéa SCD depuis le 24/04/2017
- Administrateur de Federal Service

François CHATEL,

Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa,

66 ans

1^{ère} nomination : 06/05/2015 – échéance du mandat : 2018

Biographie résumée

Diplômé de l'ICN Business School et d'expertise-comptable/commissariat aux comptes, François CHATEL, associé KPMG, a été Directeur Sièges à Paris de 1993 à 2005 et Directeur Régional Délégué à Rennes de 2005 à 2014.

Il est élu administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Rennes Maurepas en 2010 puis Vice-Président de la caisse en 2013.

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

■ Vice-Président de la caisse de Crédit Mutuel de Rennes Maurepas

dont mandats en filiales

■ Administrateur d'Arkéa Capital Partenaire

■ Président du Conseil de surveillance d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels depuis le 24/04/2017

■ Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil de surveillance de Procacital Securities Services

■ Administrateur d'Arkéa Capital Managers

Autres mandats exercés hors du Crédit Mutuel Arkéa

■ Président du Groupe ESC Rennes (Association)

■ Administrateur du fonds de dotation Nominoé (Mécénat, CHU Rennes)

■ Membre Associé, CCI d'Ille-et-Vilaine

■ Président d'honneur des Oscars d'Ille-et-Vilaine (Association)

Marta CRENN,

Administratrice du Crédit Mutuel Arkéa depuis le 04/05/2017 (censeur du Crédit Mutuel Arkéa jusqu'au 04/05/2017)

41 ans

1^{ère} nomination : 04/05/2017 – échéance du mandat : 2020

Biographie résumée

Docteur en sciences de gestion après avoir obtenu un DESS Management touristique et un Mastère spécialisé en contrôle de gestion et Système d'Information, Marta CRENN exerce une activité indépendante dans les domaines du conseil, de la formation et de la recherche en gestion après avoir été enseignant-chercheur à l'ENSTA Bretagne, et contrôleur de gestion dans les secteurs hôtelier et BTP.

Elle est élue administratrice de la caisse de Crédit Mutuel de Plougastel-Daoulas en 2010, puis Vice-Présidente en 2012. Elle occupe la Présidence de la caisse depuis 2015.

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

■ Présidente de la caisse de Crédit Mutuel de Plougastel-Daoulas

dont mandat en filiale

■ Membre du Conseil de surveillance d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels

Isabelle DARDE,

Administratrice salariée du Crédit Mutuel Arkéa depuis le 15/06/2017,

48 ans

Désignation par le CCE: 15/06/2017 – échéance du mandat : 2020

Biographie résumée

Titulaire d'un diplôme universitaire et technologie Techniques de commercialisation, Isabelle DARDE a occupé plusieurs postes dans le domaine bancaire depuis 1990. Elle a rejoint le groupe Crédit Mutuel Arkéa en 1996 en qualité de chargée de clientèle. Elle occupe actuellement un poste d'acheteur.

■ Salariée du Département achats du Crédit Mutuel Arkéa

Autre mandat

Néant

Christian DAVID,

Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa,

68 ans**1^{ère} nomination : 16/10/2009 – échéance du mandat : 2019****Biographie résumée**

Titulaire d'un brevet de technicien supérieur d'adjoint technique de bâtiment, Christian DAVID a occupé plusieurs fonctions dans le domaine du bâtiment. Il a exercé au sein d'une SSII en qualité d'ingénieur technico-commercial sur progiciels du bâtiment à partir de 1991.

Il est élu administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Guidel en 1984 où il a ensuite occupé les fonctions de Vice-Président puis de Président.

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Vice-Président de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Guidel

dont mandats en filiales

- Administrateur de Suravenir Assurances
- Administrateur d'Arkéa Capital Investissement

Lionel DUNET,

Censeur du Crédit Mutuel Arkéa depuis le 04/05/2017 (administrateur du Crédit Mutuel Arkéa jusqu'au 04/05/2017)

64 ans**1^{ère} nomination : 04/05/2017 – échéance du mandat : 2020****Biographie résumée**

Titulaire d'un diplôme d'architecte DESA et d'une licence d'urbanisme (Paris VIII), Lionel DUNET est gérant de son agence d'architecte depuis 2000. Il a été élu administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de St Brieuc centre-ville en 1987 où il a ensuite occupé la fonction de Vice-Président puis de Président.

Autre mandat exercé au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Saint-Brieuc Centre-Ville

dont mandat en filiale

- Vice-Président d'Arkéa Banking Services

Autres mandats exercés hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Gérant de la SARL Architecture Dunet et Associés
- Président National du Syndicat de l'Architecture

Guillaume GLORIA,

Administrateur salarié du Crédit Mutuel Arkéa depuis le 15/06/2017

49 ans**Désignation par le CCE: 15/06/2017 – échéance du mandat : 2020****Biographie résumée**

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques, Guillaume GLORIA a occupé plusieurs postes dans le milieu bancaire depuis 1993. Il est responsable de clientèle professionnelle au sein du Crédit Mutuel de Bretagne depuis 2000.

- Salarié de l'unité territoriale de St-Malo centre

Autre mandat

Néant

Michel GOURTAY,

Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa,

66 ans**1^{ère} nomination : 12/09/2008 – échéance du mandat : 2019****Biographie résumée**

Titulaire d'un DESS de l'institut d'administration des entreprises de Rennes, Michel GOURTAY a débuté en 1974 au sein du groupe BSN Gervais Danone en qualité de directeur d'établissement, puis secrétaire général de la société Hartereau. De 1983 à 2015, il était Directeur Général de la CCI de Brest. Il est élu administrateur de la caisse de Crédit Mutuel du Relecq-Kerhuon en 2006.

Autre mandat exercé au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel du Relecq-Kerhuon

dont mandats en filiales

- Membre du Conseil de surveillance d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels

Autres mandats exercés hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Vice-Président de Brest Métropole
- Président du technopole de Brest Iroise
- Président directeur général de la Sempit
- Président délégué des Amitiés d'Armor (Association)

Anne-Sophie GRAVE,

Administratrice indépendante du Crédit Mutuel Arkéa,

57 ans

1^{ère} nomination : 04/05/2017 – échéance du mandat : 2020

Biographie résumée

Diplômée de l'Ecole des Mines de Paris, Anne-Sophie GRAVE a occupé depuis 1982 différents postes dans la banque, la protection sociale ou encore le logement. En 2007, elle est nommée Présidente du directoire d'EFIDIS (Caisse des dépôts), poste qu'elle occupe pendant 4 ans. En 2011, elle est nommée Directrice des retraites et de la solidarité de la Caisse des dépôts et membre du Comité de direction. Depuis août 2017, elle occupe le poste de Directrice Générale d'Immobilier 3F.

Autres mandats exercés hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Directrice Générale Immobilière 3F
- Administratrice Bâtiplaine

Marie-Thérèse GROUSSARD,

Administratrice du Crédit Mutuel Arkéa,

60 ans

1^{ère} nomination : 12/09/2008 – échéance du mandat : 2020

Biographie résumée

Titulaire d'un DUT Gestion des entreprises et des administrations, Marie-Thérèse GROUSSARD a effectué sa carrière de 1977 à 2011 au sein du Groupe Carl Zeiss Vision France en qualité notamment de Directeur Administratif et Financier. Depuis 2011, elle est responsable de la comptabilité des filiales étrangères au sein du Groupe Royer. Elle est élue en 1983 administratrice de la caisse de Crédit Mutuel de Fougères Cotterets, puis Vice-Présidente et Présidente en 1994.

Autre mandat exercé au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Vice-Présidente de la caisse de Crédit Mutuel de Fougères

dont mandats en filiales

- Présidente du Conseil de surveillance de Suravenir
- Administratrice d'Arkéa Capital Partenaire
- Administratrice d'Arkéa Capital Managers
- Administratrice de Schelcher Prince Gestion depuis le 28/11/2017

Monique HUET,

Administratrice indépendante du Crédit Mutuel Arkéa,

58 ans

1^{ère} nomination : 04/05/2017 – échéance du mandat : 2020

Biographie résumée

Diplômée d'HEC, Monique HUET effectue sa carrière depuis 1981 dans l'énergie, au sein des groupes EDF puis Gaz de France. Elle a été directrice financière de GDF Production Nederland BV en Hollande puis de la Business Unit Exploration Production du groupe GDF SUEZ. Elle est aujourd'hui directrice financière d'Engie Nuclear Development.

Autre mandat exercé hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Membre du Comité de direction d'ENGIE Nuclear Development SAS

Auguste JACQ,

Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa,

70 ans

1^{ère} nomination : 12/05/2006 – échéance : 2018

Biographie résumée

Ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat, Auguste JACQ a occupé différents postes au Conseil Général du Finistère de 1985 à 2007 dont celui de directeur général des services durant 9 années. Il a été élu administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Loctudy en 1984 puis Vice-Président en 1987 et Président en 1992.

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Vice-Président de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Loctudy

dont mandats en filiales

- Administrateur d'Arkéa Home Loans SFH
- Président d'Arkéa SCD
- Président de l'association Ark'ensol Créavenir
- Administrateur de l'association Ark'ensol

Anne-Gaëlle LE BAIL,

Administratrice du Crédit Mutuel Arkéa,

44 ans**1^{ère} nomination : 21/04/2016 – échéance du mandat : 2019****Biographie résumée**

Diplômée de l'ESC de Montpellier et titulaire d'un diplôme de 3^e cycle en macro-économie obtenu à l'université de Mannheim, Anne-Gaëlle LE BAIL a occupé, à partir de 1996, différents postes dans les domaines financiers et comptables notamment. Elle occupe depuis octobre 2011 un poste de responsable de la comptabilité, fiscalité et paie au sein du groupe STERIS SAS. Elle est élue Présidente de la caisse de Crédit Mutuel d'Eysines en 2015.

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Vice-Présidente de la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest depuis le 04/05/2017
- Présidente de la caisse de Crédit Mutuel d'Eysines

dont mandat en filiales

- Membre du Conseil de surveillance d'Arkéa Direct Bank depuis le 16/05/2017

Patrick LE PROVOST,

Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa,,

61 ans**1^{ère} nomination : 04/05/2017 – échéance du mandat : 2020****Biographie résumée**

Ingénieur agronome puis diplômé de l'Institut Français de gestion, Patrick LE PROVOST occupe à partir de 1980 différents postes au sein du groupement de défense sanitaire des Côtes-d'Armor puis le poste de Directeur Général du groupement de défense sanitaire de Bretagne depuis 2004. Il est élu administrateur de la caisse de Crédit Mutuel du Gouet et du Lie en 2003 puis Vice-Président depuis 2014.

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Vice-Président de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Vice-Président de la caisse de Crédit Mutuel du Pays du Gouet et du Lie

dont mandats en filiales

- Président du Conseil de surveillance de Financo
- Président du Conseil de surveillance de CFCAL
- Président du Conseil de surveillance de CFCAL SCF
- Administrateur d'Arkéa SCD depuis le 24/04/2017

Autres mandats exercés hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Directeur général de GDS Bretagne
- Gérant de la société Farago des Côtes d'Armor

Hugues LEROY,

Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa,

70 ans**1^{ère} nomination : 17/05/2002 – échéance du mandat : 2020****Biographie résumée**

Titulaire d'un DEA Informatique, Hugues LEROY a exercé de 1973 à 2009 au sein de l'INRIA différentes activités en qualité d'ingénieur de recherche. Il est élu administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Rennes Saint Anne-Saint Martin en 1991 puis Vice-Président en 1992.

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Administrateur de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Vice-Président de la caisse de Crédit Mutuel de Pacé-Vezin depuis le 25/03/2017
- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Rennes Bourg L'Evêque depuis le 06/10/2017

dont mandats en filiales

- Président du Conseil de surveillance d'Arkéa Direct Bank
- Président du Conseil de surveillance d'Arkéa Bourse Retail depuis le 30/06/2017
- Vice-Président du Conseil de surveillance de Procapital Securities Services

Christian PERON,

Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa,

67 ans**1^{ère} nomination : 12/09/2008 – échéance du mandat : 2019****Biographie résumée**

Titulaire d'un Brevet de technicien agricole et agriculteur-éleveur dans le Finistère, Christian PERON est élu administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Bannalec en 1984, puis Président en 1993. Depuis 2006, il est Président de la Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Administrateur de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Président de la Caisse de Crédit Mutuel de Bannalec
- Président de la Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole (CBCMA)

dont mandat en filiale

- Représentant permanent de la Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole au Conseil de surveillance de Suravenir

Autre mandat exercé hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Vice-Président du Conseil d'administration du Paysan Breton (SAS)

Marc-Alexis ROQUEJOFFRE,

Administrateur du Crédit Mutuel Arkéa,

48 ans**1^{ère} nomination : 04/05/2017 – échéance du mandat : 2020****Biographie résumée**

Titulaire d'un DEUG de Philosophie histoire, Marc-Alexis ROQUEJOFFRE a occupé différents postes dans le domaine du journalisme et de la communication. Il est aujourd'hui consultant en communication. Il est élu administrateur de la caisse de Crédit Mutuel de Lusitano Europe en 2014.

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Administrateur de la caisse régionale du Crédit Mutuel Massif Central
- Administrateur de la caisse de Crédit Mutuel Lusitano Europe

dont mandat en filiale

- Administrateur de Nouvelle Vague depuis le 31/03/2017

Autre mandat exercé hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Président de la société Marc Productions

Colette SENE,

Administratrice du Crédit Mutuel Arkéa,

58 ans**1^{ère} nomination : 06/05/2015 – échéance du mandat : 2018****Biographie résumée**

Niveau Bac + 2 en droit, Colette SENE après avoir exercé dans la fonction publique en qualité de gestionnaire de dispositifs d'action sociale et de protection de l'enfance, occupe depuis 8 ans un poste au sein d'un territoire d'action sociale au Conseil Départemental du Morbihan en qualité de chargée d'insertion socio-professionnelle. Elle est élue en 1988 administratrice puis Vice-Présidente et Présidente de la caisse de Crédit Mutuel de Malestroit-Sérent.

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Administratrice de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Vice-Présidente de la caisse de Crédit Mutuel de Malestroit-Sérent

dont mandat en filiales

- Administratrice de Suravenir Assurances



Sophie VIOLLEAU,

Administratrice du Crédit Mutuel Arkéa,

45 ans**1^{ère} nomination : 21/04/2016 – échéance du mandat : 2019****Biographie résumée**

Diplômée de l'Institut Supérieur des Hautes Etudes Economiques et Commerciales, Sophie VIOLLEAU a occupé depuis 1994 différentes fonctions dans le marketing. Elle est depuis 2008 fondatrice et co-gérante de Parentéo Services, une société de services à la personne et depuis 2010, responsable du service clientèle de la société des transports du Grand-Angoulême. Elle est élue Vice-Présidente de la caisse de Crédit Mutuel de la Couronne en 2015

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Administratrice de la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
- Vice-Présidente de la caisse de Crédit Mutuel de la Couronne

dont mandats en filiales

- Administratrice de Suravenir Assurances depuis le 03/05/2017
- Présidente du Conseil d'administration de Nouvelle Vague depuis le 25/08/2017

Autre mandat exercé hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Gérante de la SARL Parentéo Services

B/ La préparation et l'organisation des travaux

Le Conseil d'administration a réuni ses membres à 12 reprises en 2017 (15 conseils en 2016). Le taux d'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration s'est élevé à 92 % (93 % en 2016).

Jean-Pierre DENIS a présidé les 12 Conseils d'administration.

Le Conseil d'administration s'appuie sur les moyens de la Direction du secrétariat général et de la communication institutionnelle du Crédit Mutuel Arkéa pour la préparation et l'organisation de ses séances. L'ordre du jour des réunions est arrêté par le Président après concertation avec le Directeur général. Chaque administrateur reçoit une semaine avant la réunion, un dossier contenant les éléments qui seront étudiés et débattus en Conseil. En outre, le Président communique à chacun les informations relatives à l'activité du groupe et à la stratégie.

Les réunions tenues par le Conseil d'administration ont été notamment consacrées :

1. A l'activité :

- Au suivi de l'actualité économique, bancaire et financière externe et des questions d'actualité interne.
- Au suivi de l'activité, des résultats, des risques et des ratios prudentiels du groupe et de ses principales composantes au travers d'un rapport présenté à chaque réunion.
- Au suivi de l'activité de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

2. A la stratégie :

- À la fixation des orientations générales du groupe pour l'année

- À l'examen des réalisations dans le cadre du projet stratégique « Arkéa 2020 », y compris sa dimension RSE.

- Au suivi de l'évolution et à la prise de décision s'agissant du dossier confédéral afin de défendre l'autonomie et le développement du Crédit Mutuel Arkéa

- À la prise de décision en matière d'acquisition et de fusion de sociétés, de prise de participations et d'opération de croissance externe, de cession. Le Conseil a également été tenu informé des divers partenariats engagés et des opérations envisagées qui, nonobstant les moyens déployés, n'ont pu être concrétisées.

3. Aux comptes :

- À l'approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés du groupe.

4. Aux limites de risques et aux dispositifs de contrôle :

- À l'adaptation du cadre prudentiel et des limites applicables au groupe et à l'ensemble de ses composantes.

- À l'examen du rapport annuel sur le contrôle interne de la société et du groupe, des rapports ICAAP et ILAAP.

- Aux évolutions de la réglementation conduisant à un renforcement du contrôle interne (contrôle permanent, contrôle périodique et de conformité).

5. Aux dispositifs RH :

- Aux nominations et aux revues de rémunérations relevant des prérogatives du Conseil.

Ces travaux et débats ont permis de déterminer l'orientation de l'activité et de procéder aux contrôles et vérifications nécessaires.

Au cours de l'exercice 2017, trois formations dédiées ont été proposées aux administrateurs du Crédit Mutuel Arkéa. Elles abordaient les thèmes suivants : impacts des normes comptables IFRS 9 (deux demi-journées), le rapport ICAAP (présentation du processus de l'évaluation de l'adéquation du capital interne) et le dispositif de limites du groupe dans le cadre de la gouvernance des risques. Au cours de l'exercice précédent, les deux formations du Conseil avaient été consacrées à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme d'une part et à la gestion du risque opérationnel d'autre part.

Afin de permettre au Conseil d'approfondir les compétences de ses membres, le projet Arkéa 2020 pose le principe d'un renforcement du parcours de formation des administrateurs.

Le Conseil d'administration s'est réuni par ailleurs en séminaire au mois de novembre afin d'échanger et de débattre sur les thèmes suivants :

- Les transformations du pôle Retail ;
- Les pratiques RSE au sein du groupe ;
- La plateforme de marque corporate du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

C/ Les Comités spécialisés

Cinq Comités spécialisés complètent les travaux et apportent un éclairage au Conseil d'administration. Chaque Comité s'est doté d'une charte de fonctionnement qui fixe les missions et les modalités d'organisation de l'instance.

Une évaluation des Comités a par ailleurs été réalisée par le Comité des nominations et présentée au Conseil en novembre 2017.

1°/ Le Comité Stratégie et Responsabilité Sociétale a pour mission d'impulser la réflexion stratégique du Crédit Mutuel Arkéa et d'assister le Conseil d'administration dans ses travaux. Son rôle consiste à :

- impulser/coordonner la réflexion stratégique du groupe ;
- être le garant de l'intégration de la Responsabilité Sociétale au cœur de la stratégie du groupe ;
- assister le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa dans ses travaux.

Au cours de l'exercice 2017, il s'est réuni à 10 reprises (8 réunions en 2016). Le taux d'assiduité moyen sur l'année a été de 94 %, avec le détail suivant :

Présence aux réunions 2017

François CHATEL	80 %
Anne-Sophie GRAVE ⁽¹⁾	100 %
Auguste JACQ (Président) ⁽²⁾	100 %
Hugues LEROY	100 %

(1) Membre du comité depuis le 2 juin 2017

(2) Président du comité depuis le 2 juin 2017

Les sujets traités au cours de l'exercice ont été nombreux. Ainsi, le Comité Stratégie et Responsabilité Sociétale a analysé :

- Les projets de partenariats, de croissance externe et de restructuration du capital, et notamment étudié les dossiers Pumpkin, Mandarine Gestion, Younited Credit.
- Les projets de développement interne du groupe mis en œuvre dans le cadre du plan stratégique Arkéa 2020 notamment le projet de création de la filiale Nouvelle Vague (création de l'établissement de paiement Max) et les projets de filialisation de la plateforme d'appels de Monext et de la plateforme des institutionnels d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels.
- Plusieurs points d'avancement des projets dans le cadre de la RSE, ainsi que la notation extra-financière du Crédit Mutuel Arkéa réalisée par Vigéo, principale agence de notation RSE française.

2°/ Le Comité des rémunérations a pour mission de s'assurer de la cohérence générale des politiques et pratiques de rémunération au sein du Crédit Mutuel Arkéa et de ses filiales régulées.

Au cours de l'exercice 2017, il s'est réuni à 5 reprises (6 réunions en 2016). Le taux d'assiduité moyen sur l'année a été de 100 %, avec le détail suivant :

Présence aux réunions 2017

Thierry BOUGEARD ⁽¹⁾	100 %
Isabelle DARDE ⁽²⁾	100 %
Auguste JACQ (Président)	100 %
Patrick LE PROVOST	100 %

(1) Membre du comité depuis le 2 juin 2017

(2) Membre du comité depuis le 30 juin 2017

25/10

Au cours de l'exercice, le Comité a examiné :

■ Les dispositifs de rémunération des salariés Arkéa Société des Cadres de Direction et des mandataires sociaux ;

■ La validation de la rémunération variable annuelle et des primes attribuées :

- Aux dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa

- Au responsable de la fonction de gestion des risques mentionné à l'article L 511-64 du Code monétaire et financier et au responsable de la conformité

- Aux salariés dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Crédit Mutuel Arkéa ou d'une filiale.

■ Le périmètre et les modalités de rémunération de la population régulée du groupe Crédit Mutuel Arkéa en s'appuyant sur l'analyse des visas conformité et risques ;

■ L'examen des conventions réglementées qui se sont poursuivies au cours de l'exercice relatives aux contrats de travail du Président et du Directeur général de Crédit Mutuel Arkéa ;

■ La politique de rémunération des filiales assujetties et soumises à la directive AIFM ;

■ Les atteintes des objectifs pour déclenchement de la part variable versée en 2017 des mandataires sociaux et des salariés ASCD. La fixation des objectifs de déclenchement part variable des mandataires sociaux et salariés ASCD pour 2017 ;

■ Le mécanisme de l'Intéressement à Long Terme (ILT) et la détermination des objectifs de l'ILT pour la période 2017/2019 ;

■ L'atteinte des objectifs 2014-2016 pour le déclenchement de l'ILT versé en 2017 aux membres du Comité de Coordination Générale et de la bonification groupe ;

■ Les impacts des normes comptables IFRS9 sur les dispositifs de rémunération au sein du Groupe ;

■ Le panorama social 2016 du Groupe.

3°/ Le Comité des nominations a pour mission d'assister le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa en émettant :

■ Des propositions pour la nomination des administrateurs des filiales, des représentants permanents au sein des instances de gouvernance des sociétés dans lesquelles le Crédit Mutuel Arkéa détient des participations financières ;

■ Des avis motivés sur les propositions du Président pour la nomination du Directeur général et des Directeurs généraux délégués avant validation par le Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2017, il s'est réuni à 7 reprises. (8 réunions en 2016). Le taux d'assiduité moyen sur l'année a été de 85 %, avec le détail suivant :

Présence aux réunions 2017

Christian DAVID	71 %
Patrick LE PROVOST ⁽¹⁾	67 %
Marc-Alexis ROQUEJOFFRE ⁽¹⁾	100 %
Sophie VIOLLEAU (Présidente) ⁽²⁾	100 %

(1) Membre du comité à partir du 2 juin 2017

(2) Présidente du comité à partir du 2 juin 2017

Le Comité a, en 2017, procédé à :

■ La sélection des candidatures 2017 au renouvellement et/ou à la nomination dans les fonctions de membre des Conseils d'administration et de surveillance des entités du groupe (+ de 160 dossiers) ;

■ La désignation de représentants du Crédit Mutuel Arkéa dans les organes délibérants des sociétés dans lesquelles le groupe détient une participation (29 dossiers étudiés) ;

■ L'examen de la nomination de membres exécutifs dans les filiales (14 dossiers) ;

■ L'identification et la proposition des candidatures des administrateurs indépendants ;

■ L'évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa avec proposition de plan d'actions.

Le Comité est chargé de la proposition de la composition des organes de surveillance de l'ensemble du groupe, des filiales et du Crédit Mutuel Arkéa.

La première qualité d'un Conseil se trouvant dans l'équilibre de sa composition ainsi que la compétence et l'éthique de ses membres, le Comité s'attache lors de l'examen des candidatures pour les renouvellements ou les nominations dans les filiales intégrées du groupe à :

■ Accroître le nombre de personnes du sexe sous-représenté au sein des organes de surveillance des sociétés du groupe ;

■ Rechercher une diversité et une complémentarité des profils pour un fonctionnement efficace et expérimenté des différents Conseils d'administration et de surveillance ;

■ Composer, sauf cas particuliers, des organes de surveillance avec des élus des Caisses locales des Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central.

4°/ Le Comité des comptes a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans l'appréciation des informations financières et dans le contrôle de leur fiabilité. Son rôle consiste à :

- S'informer des principes comptables et de leur évolution ;
- Apprécier la qualité des procédures comptables ;
- Examiner les comptes du Crédit Mutuel Arkéa avant leur présentation au Conseil d'administration ;
- Suivre le programme de travail des commissaires aux comptes et examiner les conclusions de leurs travaux.

Le Comité a tenu, en 2017, 4 réunions (4 réunions en 2016). Le taux d'assiduité moyen sur l'année a été de 91 %, avec le détail suivant :

	Présence aux réunions 2017
Thierry BOUGEARD ⁽¹⁾	100 %
Lionel DUNET	75 %
Guillaume GLORIA ⁽²⁾	100 %
Marie-Thérèse GROUSSARD (Présidente) ⁽²⁾	100 %
Anne-Gaëlle LE BAIL ⁽¹⁾	67 %
Colette SENE	100 %

(1) Membre du comité depuis le 2 juin 2017

(2) Membre du comité depuis le 30 juin 2017

Les travaux du Comité ont porté sur :

- L'examen et arrêté des comptes 2016 et le Plan 2017 ;
- L'analyse des avis des commissaires aux comptes sur l'arrêté annuel ;
- La revue du dispositif de contrôle interne des commissaires aux comptes ;
- Les principes et méthodes comptables applicables à l'arrêté semestriel, contrôle interne et approche d'audit des commissaires aux comptes ;
- La réforme européenne de l'audit ;
- L'examen et arrêté des comptes consolidés semestriels et avis des commissaires aux comptes sur l'arrêté semestriel ;
- Le calendrier du déploiement des normes comptables IFRS9 ;
- La présentation du nouveau format du rapport d'audit ;
- Les principes comptables d'arrêté et calendriers ;
- Le point sur les mandats des commissaires aux comptes.

5°/ Le Comité des Risques et de Contrôle Interne a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans sa responsabilité de surveillance des risques du Crédit Mutuel Arkéa et du dispositif de contrôle interne.

5 réunions se sont tenues en 2017 (9 en 2016). Le taux d'assiduité moyen sur l'année a été de 97 %, avec le détail suivant :

	Présence aux réunions 2017
François CHATEL (Président)	100 %
Marta CRENN	100 %
Christian DAVID	80 %
Michel GOURTAY	100 %
Monique HUET ⁽¹⁾	100 %

(1) Membre du comité depuis le 2 juin 2017

En 2017, les thèmes étudiés par le Comité des risques et de contrôle interne ont été les suivants :

1) Dans le cadre du contrôle périodique :

- La présentation synthétique des 54 missions d'audit finalisées sur l'année 2017 ;
- La présentation de la synthèse annuelle 2016 des missions du Contrôle périodique réseaux ;
- L'examen du Rapport Annuel de Contrôle Interne 2016 ;
- L'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations au 30 novembre 2016 et au 31 mai 2017 (ACPR, BCE et département contrôle périodique métiers) ;
- La présentation de la modification des modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans de progrès associés aux rapports d'audit de la DIGCP ;
- La présentation des travaux de mise à jour de la cartographie des risques de la DIGCP ;
- La présentation de la procédure d'élaboration du plan de contrôle périodique 2018 ;
- La présentation du projet de plan de contrôle périodique 2018.

2) Dans le cadre de la conformité et du contrôle permanent :

- L'examen de l'activité et des résultats du contrôle permanent et du contrôle de la conformité ;
- L'examen annuel de l'activité LCB-FT
- La validation de la mise à jour des chartes de contrôle interne et de conformité du groupe Crédit Mutuel Arkéa ;
- La présentation du résultat du programme annuel de contrôle des chèques 2016 ;
- Le rapport annuel RCSI 2016 - AMF.

3) Dans le cadre du suivi et de la surveillance des risques :

- La présentation du reporting risques ;
- La validation de la révision de la charte de la fonction de gestion des risques ;
- La présentation de la nouvelle organisation de la direction des risques du Crédit Mutuel Arkéa ;
- L'examen de la compatibilité des prix des produits et services avec la stratégie en matière de risques (CMF article L. 511-94) : étude de la corrélation entre taux de crédits et risque de crédits à l'octroi (notation interne) ;

210

- L'actualisation du cadre d'appétence au risque et la présentation du projet de limites 2018 ;
- La conformité réglementaire du dispositif de rémunération variable.

4) Dans le cadre de l'arrêté des comptes

- L'examen des observations formulées par le Comité des comptes sur les présentations relatives aux comptes annuels dans le cadre de l'arrêté au 31 décembre 2017 et de l'arrêté au 30 juin 2017 (principes comptables, états financiers, synthèses et analyses, travaux des CAC...)

5) Le point régulier sur les missions des tutelles (BCE, ACPR, inspection générale de la Banque de France, AMF...)

6) Les questions diverses

- Le suivi des demandes du Comité des risques et de contrôle interne (à chaque séance) ;
- La présentation du bilan d'activité du Comité pour l'année 2016 ;
- La validation du calendrier 2018 des séances du Comité des risques et de contrôle interne.

D/ Evaluation du fonctionnement du Conseil d'administration

Au moins une fois par an, à l'initiative du Président du Comité des nominations, un point de l'ordre du jour du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa est consacré à l'évaluation du fonctionnement du Conseil et de ses comités spécialisés. Tous les trois ans le Comité seul, ou avec le concours d'un consultant, met en œuvre une évaluation formalisée du Conseil d'administration.

La précédente évaluation formalisée du fonctionnement du Conseil a été réalisée fin 2015. La synthèse des travaux des consultants confirmait l'existence d'une gouvernance structurée autour d'administrateurs motivés et engagés. La qualité des dossiers présentés à l'analyse et autorisations des Comités et du Conseil d'administration est notoire et permet aux administrateurs de prendre des décisions éclairées dans le cadre d'une vision stratégique parfaitement exprimée et partagée. Le fonctionnement du Conseil d'administration avec la Direction générale est jugé confiant et équilibré.

En 2017, le Comité des nominations, à partir notamment d'échanges

avec les Présidents des quatre autres Comités spécialisés, a réalisé le bilan annuel du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités spécialisés. Le Conseil d'administration a lors de sa réunion du 23 novembre 2017 procédé à l'examen des éléments présentés : alors que plusieurs points de satisfaction ont été relevés, **des préconisations ont été émises afin d'accroître encore la performance du Conseil d'administration et de ses Comités spécialisés.**

2.3

Les mandataires sociaux exécutifs

Au cours de l'exercice 2017, Monsieur Dominique Andro (58 ans) a démissionné de son mandat de Directeur général délégué du Crédit Mutuel Arkéa.

Les mandataires sociaux exécutifs du Crédit Mutuel Arkéa au 31 décembre 2017 sont :



Ronan LE MOAL,
Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa,
45 ans

Diplômé d'HEC, Ronan LE MOAL a intégré le Crédit Mutuel de Bretagne en 1995 à l'Organisation générale, avant de devenir Responsable du Contrôle de gestion en 2000. Nommé en 2001 Directeur technique et financier de Suravenir, filiale assurance vie du Crédit Mutuel Arkéa, il devient en 2005 le Directeur général de Symphonis, qui fusionne en 2007 avec la filiale de courtage en ligne Fortuneo. Jusqu'en 2008, il est Président du directoire de Fortuneo et Président du directoire de Procapital, filiale de prestations de services titres à destination des établissements financiers.

En 2008, il est nommé Directeur général du Crédit Mutuel Arkéa. Il mène la transformation numérique du groupe qui, sous son impulsion, multiplie les innovations et confirme son engagement au cœur de l'écosystème digital.

Autres mandats exercés au sein du Crédit Mutuel Arkéa

- Directeur général d'Arkéa SCD et représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration
- Membre du Conseil de Surveillance du GIE Armoney

Autres mandats exercés hors du Crédit Mutuel Arkéa

- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Cartes de paiements
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de Tikehau Capital Advisors
- Administrateur de Y Capital (smartangels)

241

Dans le cadre de ses prérogatives et pouvoirs, afin d'assurer pertinence et qualité de ses décisions, la Direction générale du Crédit Mutuel Arkéa structure son organisation autour de comités transversaux auxquels prennent part un ou plusieurs des membres du Comité de coordination générale. Ces comités sont :

- le Comité de contrôle périodique ;
- le Comité de la conformité et du contrôle permanent ;
- le Comité de gestion de bilan ;
- le Comité de crédits ;
- le Comité des engagements clientèle ;
- le Comité de surveillance des risques ;
- le Comité de contreparties ;
- le Comité de référencement ;
- le Comité immobilier ;
- le Comité innovation ;
- le Comité lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.



113

2.5

Les conventions au bénéfice des mandataires sociaux

Au cours de l'exercice aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.



215

2.6

Les conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction

A la date du dépôt du présent Document de référence, il n'y a pas de conflit d'intérêt entre les membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif du Crédit Mutuel Arkéa et la société. En tout état de cause, si l'un des membres du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa se trouvait en situation de conflit d'intérêts, même potentiel, il serait tenu de s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

Le Crédit Mutuel Arkéa dispose d'une politique de gestion des conflits d'intérêts qui a été validée par son Conseil d'administration. Ce document cadre fixe les règles applicables au sein du groupe en matière de d'identification, de prévention et de gestion des conflits d'intérêts.

Chaque entité a la charge de décliner la politique en son sein afin de satisfaire aux obligations de prévention, d'identification et de gestion des situations de conflits d'intérêts potentiels ou avérés. A ce titre, chaque entité tient à jour un registre permettant de consigner les situations de conflits d'intérêts examinées et assure le suivi des situations éventuelles de conflits non résolus.

Un cadre de contrôle transverse a également été mis à disposition afin de contrôler la correcte déclinaison de cette politique par les entités du groupe.

Une sensibilisation à destination des administrateurs du Crédit Mutuel Arkéa a par ailleurs été opérée par la direction de la Conformité et du contrôle permanent en 2016. Elle sera renouvelée en 2018.



2.7

Les procédures de contrôle interne

La gouvernance du contrôle interne s'exerce dans le respect des principes de la Charte du gouvernement d'entreprise de Crédit Mutuel Arkéa adoptée par le Conseil d'administration, le 12 septembre 2008.

L'organisation du contrôle interne est décrite dans la Charte de contrôle interne du groupe.

Les dirigeants effectifs du groupe sont responsables de la détermination effective des orientations de l'activité (art.L 511-13 du code monétaire et financier). Ils mettent notamment en œuvre les dispositifs concourant au contrôle interne en veillant à les adapter aux différents risques auxquels le groupe est exposé. Ils informent l'organe de surveillance du groupe de l'avancement de cette mise en œuvre et de l'état des dispositifs, ainsi que du degré de maîtrise des risques qu'ils permettent.

L'organe de surveillance du groupe s'assure périodiquement de la qualité des dispositifs mis en œuvre et du degré de maîtrise des risques auxquels le groupe s'expose, sur la base des informations que lui fournissent le Président du Comité des risques et de contrôle interne groupe et le Directeur de l'Inspection générale et du contrôle périodique (notamment les informations requises au titre du rapport annuel sur le contrôle interne conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

L'organe de surveillance du groupe est informé par la direction des Risques du Crédit Mutuel Arkéa de la mesure et de la surveillance des risques auxquels le groupe est exposé (notamment les informations requises au titre du rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

Le Comité des risques et de contrôle interne groupe a pour mission d'assister l'organe de surveillance dans sa responsabilité de contrôle des risques conformément aux dispositions de l'arrêté

du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Concernant la comptabilisation des opérations, le Comité des comptes analyse et contrôle les comptes globalisés et consolidés avant leur présentation à l'organe de surveillance.

L'organe de surveillance de chaque filiale du Crédit Mutuel Arkéa valide l'application des principes de la Charte ainsi que leur adaptation à l'entité et en confie la mise en œuvre aux dirigeants effectifs.

L'organisation du dispositif de conformité et de contrôle permanent a été revue en 2016 afin de renforcer son efficacité et son indépendance:

- Rattachement de la direction de la Conformité et du contrôle permanent à un Directeur général Délégué. En sa qualité de Directeur de la Conformité, Antoine LEFEBVRE est rattaché à Anne LE GOFF, Directeur général délégué du pôle Supports au développement.
- Intégration de tous les postes dédiés à la conformité et au contrôle permanent à la direction de la Conformité et du contrôle permanent sur le périmètre de l'établissement de crédit Crédit Mutuel Arkéa (15589),
- Séparation au sein de la direction de la Conformité et du contrôle permanent des fonctions de contrôle permanent et de contrôle de la conformité par la création de deux départements distincts,

Séparation au sein de chaque département des fonctions liées au périmètre groupe de celles dédiées au périmètre de l'établissement de crédit Crédit Mutuel Arkéa (15589).

Le contrôle permanent

L'organisation du « contrôle permanent » s'appuie sur les dispositions de la Charte de contrôle interne du groupe qui établit deux niveaux de contrôle permanent au sein du Crédit Mutuel Arkéa comme suit :

219

Contrôle opérationnel de premier niveau : contrôles opérationnels mis en œuvre au sein des processus, avant leur dénouement. Il s'agit dans ce cas de dispositif de maîtrise des risques.

Contrôle permanent de second niveau : contrôles permanents mis en œuvre a posteriori des processus. Ce second niveau est à son tour divisé en deux types de contrôles en fonction de l'indépendance de la personne qui le réalise :

- contrôles permanents de 2nd niveau métiers : contrôle permanent de second niveau opéré par une personne qui n'appartient pas à la filière "contrôle permanent" ;
- contrôles permanents de 2nd niveau RCP : contrôle pris en charge par le responsable du contrôle permanent directement rattaché au responsable de la structure et assisté ou non d'une équipe.

Cette distinction étant posée, l'organisation du contrôle permanent et du contrôle de la conformité au sein du Crédit Mutuel Arkéa, s'appuie sur les principes suivants :

- l'organisation du contrôle permanent couvre tous les risques pour tous les métiers du groupe quelle que soit l'organisation juridique des activités génératrices de ces risques ;
- la responsabilité finale de la conformité aux exigences réglementaires en matière de contrôle permanent incombe aux dirigeants effectifs de chaque entité et du Crédit Mutuel Arkéa pour la vision consolidée ;
- chaque entité filiale organise la filière de contrôle permanent et de contrôle de la conformité en son sein et rapporte directement au Crédit Mutuel Arkéa ;
- les acteurs en charge du contrôle permanent de second niveau d'un processus n'interviennent pas dans l'exécution de ce processus pour bien assurer une étanchéité entre contrôle permanent de premier niveau et contrôle permanent de second niveau ;
- la qualité du contrôle permanent entre dans l'appréciation du pilotage ou du management d'une activité.

Cette organisation s'inscrit dans la droite ligne de l'organisation pyramidale du groupe, l'ensemble étant placé sous la gouvernance du Crédit Mutuel Arkéa.

Elle doit permettre aux instances du Crédit Mutuel Arkéa de guider la prise de risque et d'en maîtriser les effets potentiels avec une assurance raisonnable.

La direction de la Conformité et du contrôle permanent (DCCP) du Crédit Mutuel Arkéa, rattachée au Directeur général délégué en charge du pôle Supports au Développement, assure l'animation des responsables du contrôle permanent et du contrôle de la conformité des entités filiales du groupe, la prise en charge du

contrôle permanent des structures du périmètre globalisé 15589 et pilote le dispositif de contrôle permanent et de contrôle de la conformité au niveau consolidé.

Le dispositif de contrôle de la conformité

Afin de garantir une homogénéité des pratiques dans le groupe, la direction de la Conformité et du contrôle permanent pilote et anime la mise en œuvre des dispositifs de contrôle de la conformité du groupe y compris la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

La direction de la Conformité et du contrôle permanent s'appuie sur la Charte de la conformité du groupe. Elle complète la Charte de contrôle interne en définissant les dispositifs mis en œuvre au sein du groupe pour prévenir et maîtriser le risque de non-conformité.

Les domaines d'intervention sont :

- La veille concernant les évolutions du cadre prudentiel posé par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, le règlement général de l'AMF, la réglementation liée à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.
- La définition et l'animation du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, y compris la maîtrise d'ouvrage des outils groupe. L'exercice 2016 a vu ce dispositif renforcé conformément aux exigences réglementaires. Des travaux ont été menés notamment sur les outils de surveillance des opérations ainsi que sur les diligences en matière de connaissance client à l'entrée en relation et durant toute la relation d'affaires.
- La définition et l'animation du dispositif de conformité des services d'investissement groupe (par référence au règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers), qui a pour mission d'animer et de coordonner les dispositifs de conformité du groupe relevant de la tutelle AMF.
- L'animation de la démarche d'amélioration permanente de la qualité des données recueillies sur la clientèle dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ainsi que de la lutte contre la fraude fiscale et notamment de la réglementation américaine FATCA et de la norme commune de déclaration OCDE/CRS.
- La définition des normes de connaissance client (« Know Your customer » – KYC) tant en matière d'identification, d'information et documentation, que d'évaluation des risques et de surveillance de la bonne application de ces règles.

- La définition et l'animation de dispositifs groupe visant à protéger la clientèle. La protection de la clientèle doit être déclinée à toutes les étapes de la commercialisation d'un produit ou d'un service : publicité, information pré-contractuelle, devoir de conseil, déroulement d'un contrat de la souscription à son dénouement. Les dispositifs cadre relatifs au droit au compte, à la mobilité bancaire, à l'inclusion bancaire, au traitement des réclamations clients, à l'intermédiation en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) et opérations d'assurance (IAS) ou à la connaissance client en matière de distribution de produits d'épargne concourent à cet objectif de protection.

- La définition et l'animation du dispositif cadre groupe relatif à la gestion des conflits d'intérêts. Le dispositif qui s'applique à toutes les entités du groupe, fixe les principes de détection, prévention et gestion des conflits d'intérêts au sein du groupe.

- La définition et l'animation des dispositifs relevant du chapitre II de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, notamment :

- Les procédures d'approbation préalable de la conformité :

■ Le dispositif cadre groupe qui doit être décliné par toutes les entités du groupe, prévoit la validation préalable de la conformité des nouveaux produits, projets, services, nouvelles activités ou transformations significatives de produits pré-existants destinés à des clients qui sont susceptibles d'avoir un impact en termes de risques pour le groupe et/ou la clientèle ainsi que les projets de croissance externe et de partenariats ou les projets d'investissements du Crédit Mutuel Arkéa.

- La procédure relative à l'interrogation sur dysfonctionnement en matière de conformité :

■ Le dispositif groupe permet à chaque collaborateur d'interroger le responsable de la conformité de son entité sur tout dysfonctionnement éventuel dans la mise en œuvre des obligations de conformité dans le cadre des activités inhérentes à l'objet social de l'entité. Ce dispositif a été enrichi en 2017 pour intégrer les nouvelles exigences réglementaires en matière de droit d'alerte désormais conféré aux personnels des établissements de crédit, entreprises d'investissement, sociétés de financement, compagnies financières holding/holding mixtes et entreprises mères de société de financement soumis au contrôle de l'ACPR, de signaler directement à l'ACPR des manquements ou infractions commis ou susceptibles d'être commis.

- Le dispositif cadre de gestion des activités essentielles ou importantes externalisées :

■ Ce dispositif groupe qui porte sur « la gestion des prestations de service externalisées incluant les prestations essentielles externalisées (PEE) » encadre les processus de conclusion des contrats, de suivi des prestations et d'archivage des contrats. La liste des activités et des processus essentiels a été révisée par la direction des Risques sur l'exercice 2017.

La loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique renforce les obligations des entreprises quant à la prévention et la gestion effective des risques associés. En complément du code de bonne conduite décrivant les comportements à proscrire, il appartient au groupe Crédit Mutuel Arkéa de mettre en œuvre le dispositif de prévention et de détection des risques de corruption et de trafic d'influence, en intégrant :

- Un dispositif d'alerte interne,

- Une cartographie des risques,

- Une procédure de vérification de l'intégrité et d'évaluation de la situation des différents acteurs que sont les clients, les fournisseurs, les partenaires, les intermédiaires,

- Des contrôles comptables internes ou externes,

- Une formation au personnel le plus exposé,

- Une politique de sanctions disciplinaires.

La direction de la Conformité et du contrôle permanent s'assure de la bonne déclinaison des dispositifs cadre par les entités par la validation des procédures opérationnelles des entités.

Par ailleurs, la direction de la Conformité et du contrôle permanent rencontre chaque année les responsables de la conformité des entités afin de faire un état des lieux de la déclinaison opérationnelle des dispositifs cadre. Lorsque des recommandations sont formulées à l'occasion des échanges, celles-ci font l'objet d'un suivi annuel par la DCCP. En 2017, l'ensemble des entités ont été rencontrées.

Toute révision des dispositifs de contrôle de la conformité implique la validation du Comité de Conformité et de contrôle permanent groupe ainsi qu'une présentation en Comité des risques et de contrôle interne. La procédure de gouvernance des dispositifs cadre de contrôle permanent et conformité fixe les modalités de mise en place des dispositifs cadre et les modalités de déclinaison des dispositifs par les entités.

213

Le Comité de la conformité et de contrôle permanent groupe

Le Comité de la Conformité et du contrôle permanent (CCCP) est présidé par le Directeur général délégué en charge du rôle Supports au développement, du Crédit Mutuel Arkéa.

Il comprend deux autres membres du Comité exécutif: le Directeur du Pôle BtoB et services spécialisés et le Directeur du pôle Clientèle retail. En outre, en sont également membres, l'adjoint au Directeur du pôle Supports au développement et le Directeur Juridique du groupe. Le Directeur de la Conformité et du contrôle permanent est secrétaire du CCCP et le Directeur de l'Inspection générale et du contrôle périodique, ou son adjoint, est présent, en sa qualité d'invité.

Il a pour mission de s'assurer du respect des règles encadrant la prise de risque et de vérifier la bonne adéquation des dispositifs de contrôle permanent, y compris en matière de contrôle de la conformité, aux activités et risques du groupe.

Pour ce faire, il passe en revue toute évolution significative du dispositif de contrôle permanent, y compris en matière de contrôle de la conformité et notamment du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et prend connaissance des risques encourus par le groupe sur la base des travaux de la direction de la Conformité et du contrôle permanent. Il s'est réuni à quatre reprises en 2017.

Le contrôle périodique

La réalisation du contrôle périodique est assurée par la direction de l'Inspection générale et du contrôle périodique (DIGCP). Elle exerce son activité sur l'ensemble des structures du groupe conformément au dispositif cadre de contrôle périodique adopté et mis en œuvre au sein de ce dernier. Il convient de préciser que, s'agissant des filiales, la DIGCP agit dans le cadre de conventions de délégation d'exercice du contrôle périodique dûment régularisées. Sur l'ensemble du périmètre du groupe, la DIGCP exerce ainsi son contrôle selon les termes, conditions et modalités prévus par les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

La mission de la DIGCP est d'apporter une assurance indépendante et objective sur la conformité de l'exercice des activités du groupe et de fournir des services de conseil et des propositions contribuant à créer de la valeur ajoutée et à améliorer le degré de maîtrise des opérations du groupe. Elle contribue ainsi à l'atteinte des objectifs du groupe en évaluant par une approche systématique et méthodique les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise afin de déterminer s'ils sont appropriés et fonctionnent de manière à assurer que :

- les risques sont identifiés et gérés de manière appropriée,
- l'interaction entre les différents acteurs du gouvernement d'entreprise a lieu comme il se doit,
- les informations financières, de gestion et d'exploitation significatives sont exactes, fiables et émises en temps utile aux instances délibérantes et exécutives,
- les actions des salariés sont conformes aux réglementations, normes et procédures en vigueur,
- les ressources sont acquises de manière économique, utilisées de manière efficiente et protégées de manière adéquate,
- les programmes, plans et objectifs sont réalisés,
- la qualité et l'amélioration continue des processus de contrôle interne de l'organisation sont encouragées,
- les questions législatives et réglementaires significatives impactant l'organisation sont identifiées et traitées de manière appropriée.

Pour exercer ses missions, la DIGCP a développé un corps de procédures notamment dans les domaines du contrôle périodique des risques métiers et réseaux. Ces procédures ont, en 2017, fait l'objet d'actualisations et de renforcements qui ont plus particulièrement concerné les modalités d'élaboration et de suivi de la mise en œuvre des plans de progrès associés aux rapports d'audit « métiers » ainsi que le programme pluriannuel de contrôle des caisses locales.

Pour mener à bien ses missions, la DIGCP a élaboré sa propre cartographie des risques ; celle-ci constitue l'une des principales sources d'élaboration du plan annuel de contrôle périodique sachant que les thématiques de ce dernier sont également déterminées à partir notamment des éléments suivants :

- les points d'attention signalés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et par la Banque centrale européenne lors de leurs interventions et dans leurs rapports annuels respectifs,
- les demandes du Comité des risques et de contrôle interne,
- les demandes des membres du Comité exécutif du groupe,
- l'exploitation des « retours d'expérience » des missions antérieures réalisées par le département contrôle périodique métiers.

Le principe consistant à réaliser une revue post-acquisition, à partir du sixième mois suivant l'intégration dans le groupe, de toute acquisition significative est par ailleurs mis en œuvre dans le cadre du plan annuel de contrôle périodique.

- l'exercice des activités s'effectue de façon conforme,

Ce plan distingue un programme spécifique de contrôle appliqué aux réseaux des caisses locales de Crédit Mutuel et des agences des filiales, et un programme concernant les activités des directions centrales, des sociétés et des filiales du groupe. L'ensemble constitue le plan annuel de contrôle périodique de la DIGCP ; celui-ci s'inscrit dans le cadre d'un plan pluri-annuel qui permet d'assurer la couverture des principales zones de risques identifiées dans la cartographie des risques privative de la DIGCP ainsi que des axes de développement du Crédit Mutuel Arkéa.

Le plan de missions de contrôle périodique ainsi établi est validé par le Comité des risques et de contrôle interne, émanation de l'organe de surveillance, et arrêté par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa. Il comprend systématiquement des interventions annuelles sur les risques majeurs qui ont trait aux domaines du crédit, des marchés de capitaux, des processus comptables, de l'informatique, des risques opérationnels. Un croisement est réalisé entre les missions effectuées sur les trois derniers exercices et les typologies de risques définies par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Ce croisement permet d'apprécier le niveau de couverture de chacun des risques et de programmer les missions permettant de s'assurer de la conformité de l'exercice des activités.

Lors de l'établissement du plan de contrôle périodique 2018, ce croisement a été réalisé afin d'apprécier notamment la couverture des risques majeurs.

De plus, dans le cadre de la décision prise en la matière par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en ce qui concerne la certification des comptes annuels des caisses de Crédit Mutuel, la DIGCP effectue chaque année le contrôle des comptes des caisses locales des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central, avant leur présentation à l'Assemblée générale des sociétaires, et ceci conformément aux normes de révision comptable.

Par ailleurs, en matière de contrôle, la DIGCP a spécifiquement en charge la détection et le traitement des fraudes internes. Dans ce cadre, il lui revient de déployer un système de contrôle à distance par sondage et, de manière générale, de contribuer à la prévention et la détection des fraudes internes par les moyens appropriés. En la matière, la DIGCP a spécifiquement en charge le contrôle des comptes des collaborateurs et de la bonne application par les administrateurs des obligations leur incombant, dans le respect des réglementations en vigueur et conformément aux textes, normes et principes adoptés au sein du Crédit Mutuel.

Le Comité de contrôle périodique

Sous la présidence du Directeur général, ce Comité est chargé de porter une appréciation sur la qualité du contrôle périodique notamment sur la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques encourus au niveau consolidé et de proposer autant que de besoin des actions complémentaires. Il est associé à la définition du programme annuel de contrôle périodique.

Il prend connaissance des conclusions des rapports de contrôle et d'audit, valide les recommandations contenues dans ces rapports et assure le suivi de leur mise en œuvre.

Les membres du Comité sont :

- le Directeur général (Président),
- l'adjoint au Directeur du pôle Supports au développement,
- le Directeur du pôle Entreprises et Institutionnels,
- le Directeur du pôle Produits,
- le Directeur du Pôle Innovation et opérations,
- le Directeur de l'Inspection générale et du contrôle périodique,
- la Directrice adjointe de l'Inspection générale et du contrôle périodique
- le Responsable du département Contrôle périodique métiers, qui assure le secrétariat du comité

La périodicité des réunions est fixée à un minimum de trois fois par an. Le Comité de contrôle périodique s'est réuni à huit reprises en 2017.

Le Comité des risques et de contrôle interne

Le Comité des risques et de contrôle interne a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans sa responsabilité de contrôle des risques du Crédit Mutuel Arkéa, conformément aux dispositions des articles L511-89 et L 511-92 à L511-97 du code monétaire et financier et à celles de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Sa mission répond également aux exigences de l'article L 823-19 du code de commerce qui précise que ce comité spécialisé est chargé du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société.

Dans ce cadre, son rôle consiste à conseiller le Conseil d'administration sur la stratégie globale du Crédit Mutuel Arkéa et l'appétence en matière de risques tant actuels que futurs et à l'assister dans le contrôle de la mise en œuvre de cette stratégie par la direction effective de l'établissement et le responsable de la fonction gestion des risques.

JPD

Il porte ainsi une appréciation sur la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, et propose, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre. Il porte également une appréciation sur la qualité du contrôle interne du Crédit Mutuel Arkéa. Le Comité des risques et de contrôle interne attire l'attention de ce dernier sur toute situation de risques dont il considère qu'elle justifie une vigilance particulière. Ses missions, objectifs, composition et règles de fonctionnement sont formalisés dans une Charte dédiée actualisée par la Direction de l'inspection générale et du contrôle périodique et approuvée par l'organe de surveillance. La dernière actualisation a été effectuée en 2016 afin d'intégrer les évolutions liées à la refonte du Comité.

Pour exercer les missions qui lui sont ainsi confiées, le Comité des risques et de contrôle interne reçoit de la Direction générale du Crédit Mutuel Arkéa toute l'information utile et les rapports relatifs à :

- l'évaluation et l'évolution des risques ;
- la qualité et l'étendue des contrôles ;
- l'évolution significative de l'exposition de l'entreprise.

S'agissant plus particulièrement des travaux menés par le Comité des risques et de contrôle interne, il convient de relever que ce comité :

- évalue la stratégie globale et l'appétence du groupe en matière de risques tant actuels que futurs, en examinant notamment la politique d'appétence aux risques ;
- s'assure du suivi et du contrôle des risques en examinant en particulier les reporting des risques ;
- examine si les prix des produits et services proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie en matière de risques ;
- examine si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunérations sont compatibles avec la politique de risque du groupe et la situation de celui-ci en la matière ;
- valide le plan annuel de contrôle périodique ;
- se fait présenter les conclusions des rapports établis par la Direction de l'inspection générale et du contrôle périodique et les valide ;
- examine le rapport annuel de contrôle interne ;
- prend connaissance des conclusions des rapports établis par les autorités de tutelle, l'inspection générale de la Confédération nationale du Crédit Mutuel et les auditeurs externes ;
- rend compte de ses travaux au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa, notamment en portant à la connaissance de ce dernier son appréciation en matière d'évaluation des risques.

Le Comité est en liaison directe avec le directeur de l'Inspection générale et du contrôle périodique de façon à garantir un niveau adéquat d'indépendance et de communication. Pour ce faire, le Comité peut contacter librement et à tout moment le directeur de l'Inspection générale et du contrôle périodique s'il l'estime nécessaire.

Le Comité des risques et de contrôle interne est composé d'au moins quatre administrateurs du Crédit Mutuel Arkéa dont le Président du Comité, nommés par le Conseil d'Administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Sont invités :

- le Président du groupe,
- le Directeur général du groupe,
- le Directeur des risques,
- le Directeur de la conformité et du contrôle permanent,
- le Directeur de l'Inspection générale et du contrôle périodique,
- la Directrice adjointe de l'Inspection générale et du contrôle périodique,
- le responsable du département Contrôle périodique des risques métiers (secrétaire),
- au-delà, d'autres directeurs peuvent être invités en fonction de l'ordre du jour.

La périodicité des réunions est fixée à un minimum de cinq fois par an, étant précisé qu'il s'est réuni cinq fois en 2017.



Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable

L'élaboration des informations comptables et financières du groupe est réalisée par le pôle Supports au développement.

L'organisation centralise les activités clés permettant de garantir la qualité de l'information comptable sur le périmètre du groupe. Ainsi, le pôle Supports au développement définit les règles et les méthodes comptables, assure la conception et la maintenance des schémas comptables (la validation des spécificités liées aux activités d'assurance et de crédit-bail est déléguée à des équipes métier dédiées), met en œuvre le processus de justification des comptes en lien avec les structures gestionnaires du groupe ainsi que les procédures de contrôle et d'analyse nécessaires à l'élaboration et au traitement de l'information comptable tant pour le Crédit Mutuel Arkéa que pour l'ensemble des filiales déléguées.

L'organisation de la comptabilisation des opérations est basée sur deux activités : la tenue de comptabilité et la consolidation du groupe. La tenue de comptabilité (établissement des comptes sociaux et des liasses de consolidation associées) ainsi que la production et la diffusion des déclarations réglementaires des entités du groupe sont assurées directement par les directions financières des sociétés ou par la Direction des comptabilités du Crédit Mutuel Arkéa dans le cadre d'une délégation formalisée. La Direction des comptabilités collecte l'ensemble des informations comptables et assure la consolidation des données.

La Direction financière – Pilotage Financier anime la filière de contrôle de gestion des différentes entités du groupe qui concourt à la sécurisation des données financières, notamment au travers des fonctions de contrôle budgétaire et d'analyse des résultats.

Encadrés par des procédures propres au pôle Supports au développement, ces processus sont contrôlés au-delà des interventions du groupe, par les commissaires aux comptes.

Un Comité des comptes vient compléter le dispositif. Il assiste le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa dans l'appréciation des informations financières et dans le contrôle de leur fiabilité. Il examine les comptes du groupe et de ses composantes avant leur présentation au Conseil. Ce Comité s'est réuni quatre fois en 2017.



25

2.8

Rémunération
des dirigeants

La politique de rémunération des dirigeants, c'est-à-dire le Président, le Directeur général et les Directeurs généraux délégués du groupe Crédit Mutuel Arkéa, répond aux dispositions des articles L. 511-71 à L. 511-88 du Code monétaire et financier.

Les Dirigeants bénéficient d'un salaire fixe et de dispositifs de rémunération variable, dont les modalités de calcul et de versement différé sont définies annuellement par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations.

Complémentaire de la rémunération fixe, la rémunération variable annuelle rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés. Cette rémunération est composée d'une part liée aux résultats du groupe et d'une part liée à la performance individuelle du dirigeant ou de l'activité dont il est responsable. Elle est conditionnée par l'atteinte des objectifs mesurant la performance groupe.

Pour l'exercice 2017, les critères liés aux résultats du groupe sont le résultat d'exploitation, le coefficient d'exploitation et le coefficient d'engagement (ratio encours crédits/encours dépôts).

La condition relative à l'atteinte des indicateurs groupe est réalisée lorsque cumulativement :

- Chacun des critères groupe définis (résultat d'exploitation, coefficient d'exploitation, coefficient d'engagement) est atteint. C'est-à-dire que la réalisation de chaque indicateur est supérieure à l'objectif +/- le seuil appliqué à ce dernier ;
- Le niveau moyen des trois indicateurs est de 100 %.

A ces indicateurs communs s'ajoutent, pour les mandataires sociaux, des indicateurs qualitatifs groupe proposés par le Comité des rémunérations et validés par le Conseil d'administration.

La définition des indicateurs individuels et leur niveau sont assurés par le Comité des rémunérations pour le Président et le Directeur général du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Le Directeur général du groupe Crédit Mutuel Arkéa et la direction des Ressources humaines groupe définissent les critères individuels pour les Directeurs généraux délégués puis les présentent, pour avis, au Comité des rémunérations.

Les indicateurs définis pour les dirigeants sont ensuite validés par le Conseil d'administration.

Par ailleurs, l'assemblée générale ordinaire du Crédit Mutuel Arkéa du 4 mai 2017, en application des dispositions de l'article L 225-37-2 du code de commerce a procédé à l'examen, ex-ante, des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale des mandataires sociaux du Crédit Mutuel Arkéa.

A compter de 2018, le versement aux mandataires sociaux du Crédit Mutuel Arkéa des éléments de rémunération variables et exceptionnels est conditionné, conformément aux dispositions prévues à l'article L 225-100 du code de commerce, à l'approbation préalable par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du Crédit Mutuel Arkéa.

Les dirigeants bénéficient d'une rémunération fixe, d'un dispositif de rémunération variable annuelle et par ailleurs, d'un dispositif d'Intéressement à Long Terme (ILT) décrit ci-dessous.

Au titre de l'exercice 2017, la rémunération variable annuelle du Président et du Directeur général du Groupe Crédit Mutuel Arkéa est plafonnée à 100 % de la rémunération fixe. Celle des Directeurs généraux délégués est plafonnée à 70 % du salaire fixe.

Le versement de la rémunération variable annuelle des dirigeants est étalé sur trois ans par tiers. Les deux parties différées ne sont versées que sous réserve de la réalisation de conditions de performance financière fixées par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Par ailleurs, un dispositif d'Intéressement à Long Terme (ILT) concerne les dirigeants et les autres membres du Comité de Coordination générale du groupe. Ce dispositif, glissant sur trois ans, prévoit pour chacun des bénéficiaires, sous condition d'atteinte de critères de déclenchement et d'indicateurs de performance fixés annuellement, le versement d'une rémunération de même niveau que le montant variable annuel.

Enfin, des primes discrétionnaires peuvent être attribuées aux dirigeants et venir récompenser une performance ou un investissement individuel significatifs. Ces primes sont soumises à la validation du Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations.

De fait, compte tenu de ces différents dispositifs, la rémunération variable globale attribuée au titre d'un exercice peut, en certains cas excéder 100% de la rémunération fixe de ce même exercice.

En conformité avec la réglementation, l'Assemblée générale du Crédit Mutuel Arkéa, qui s'est réunie le 21 avril 2016, a autorisé le relèvement du plafond de rémunération variable, incluant la rémunération variable annuelle et l'ILT, à deux fois la rémunération fixe pour les Dirigeants jusqu'en 2021.

Les dirigeants ne bénéficient pas d'attribution d'options sur titres de capital ou de créance ou d'attribution d'actions de performance, les statuts du Crédit Mutuel Arkéa ne permettant pas l'existence de tels dispositifs.

Le contrat de travail des dirigeants, à l'exception du Président et du Directeur général du groupe Crédit Mutuel Arkéa, n'est pas suspendu au cours de l'exercice de leur mandat.

Pour le Président et le Directeur général du groupe Crédit Mutuel Arkéa, les contrats de travail sont suspendus depuis leur nomination en qualité et pendant la durée de leur mandat respectif, pour être repris automatiquement à leur terme. La période de suspension du contrat de travail se trouve prise en compte pour le calcul de leurs droits, au titre de la loi, de la convention collective et du contrat de travail.

En cas de rupture de leur contrat de travail, le Président et le Directeur général du groupe Crédit Mutuel Arkéa sont susceptibles de percevoir des indemnités de rupture, complémentaires aux dispositions légales ou conventionnelles d'un montant égal à deux ans de rémunération conformément aux recommandations AFEP-MEDEF.

Au moment de leur départ à la retraite, et s'ils ont au moins cinq ans d'ancienneté, les dirigeants reçoivent une indemnité de fin de carrière égale à sept douzièmes de la rémunération annuelle. Ils

disposent, par ailleurs, d'un congé de fin de carrière calculé à hauteur de vingt-trois jours par année effectuée dans ces fonctions.

Par ailleurs, des engagements de retraite et assimilés existent au bénéfice des dirigeants sous la forme de régimes de retraite supplémentaires à prestations définies (dits « article 39 »).

La rente servie par le régime à prestations définies s'établit, pour les dirigeants, à 0,35% de la rémunération de référence par année d'ancienneté. Elle est plafonnée à 10% de la rémunération de référence. La rémunération de référence correspond à la rémunération, appréciée sur une base annuelle, précédant la date de la liquidation, par le bénéficiaire, de sa pension de vieillesse au titre du régime de retraite de base, en englobant les éléments de salaire fixes et variables, y compris, les avantages en nature (véhicule et logement de fonction), au sens de l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale.

Au 31 décembre 2017, les montants estimatifs actuariels des rentes individuelles s'établissent, conformément à l'article D. 225-104-1 du Code de commerce, à :

	RENTE ANNUELLE ARTICLE 39 EN €
M. Jean-Pierre DENIS	44 710
M. Ronan LE MOAL	61 923
Mme Anne LE GOFF	17 491



Les rémunérations, exprimées pour leur montant brut, perçues par les dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa sont détaillées dans les tableaux ci-après :

	DÙ AU TITRE DE L'EXERCICE 2016	DÙ AU TITRE DE L'EXERCICE 2017	VERSÉ SUR L'EXERCICE 2016	VERSÉ SUR L'EXERCICE 2017
JEAN-PIERRE DENIS Président du Crédit Mutuel Arkéa				
Rémunération fixe	530 000	530 000	530 000	530 000
Rémunération variable	1 060 000	1 060 000	1 006 849	1 033 425
Avantages en nature	9 931	9 931	9 931	9 931
TOTAL	1 599 931	1 599 931	1 546 780	1 573 356
RONAN LE MOAL Directeur général du Groupe				
Rémunération fixe	425 000	425 000	425 000	425 000
Rémunération variable	850 000	850 000	806 829	828 415
Avantages en nature	9 960	9 865	9 960	9 865
TOTAL	1 284 960	1 284 865	1 241 789	1 263 280
ANNE LE GOFF Directeur général délégué				
Rémunération fixe	123 077	230 000	123 077	230 000
Rémunération variable	173 909	428 352	0	222 828
Avantages en nature	5 845	5 845	5 845	5 845
TOTAL	302 831	664 197	128 922	458 673

Dominique Andro a mis fin à son mandat de directeur général délégué le 22 décembre 2017. Le montant de sa rémunération, fixe et variable, versée pour l'année 2017, s'est élevé à 835 734 €.

Par ailleurs, le montant dû au titre de l'exercice 2017 s'établit à 843 421 €.

2.9

Rapport des commissaires aux comptes sur le gouvernement d'entreprise

Les observations requises par l'article L. 225-235 du Code de commerce sont portées dans le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes globalisés (chapitre 10).

SLP

3

Éléments financiers